



B.P. 21 - 68360 SOULTZ



CONTRAT RELATIF A LA DISTRIBUTION DES SECOURS

Entre :

La commune de Soultz Haut Rhin représentée par son maire, monsieur ROTOLO Marcello dûment habilité par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2023.

Et

Madame Annick LUTENBACHER, Présidente du Syndicat Mixte et de la Régie des Remontées Mécaniques du Markstein – Grand Ballon et de son représentant, dûment habilitée par décision du Conseil Syndicat en date du 03 septembre 2021, dénommée "le prestataire" dans le présent contrat.

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-24, L2211-1, L2212-1, L2212-2-5°, L2212-4, L2321-2-7° ;

Vu l'article 7 de la loi N°85.30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;

Vu la loi N° 87.565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.

Vu l'article 54 de la loi N°2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 dite de modernisation de la sécurité civile

Vu l'arrêté municipal du 14 décembre 2023 relatif à la sécurité sur les pistes de ski,

Vu l'arrêté municipal du 14 décembre 2023 portant agrément du responsable de la sécurité sur le domaine skiable,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2023 relative au remboursement des frais de secours,

TITRE 1er : Objet du contrat :

Article 1 :

Le prestataire est chargé, pour le compte de la commune, sous l'autorité du maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, d'assurer les opérations de secours, telles que définies à l'article 2 du présent contrat, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble des pistes de ski situées sur la station du Grand-Ballon, comprenant le territoire de la commune de SOULTZ.

Article 2 :

Le prestataire s'engage à mettre en œuvre, dès l'instant où il a connaissance de l'état de détresse d'une personne, tous les moyens nécessaires en personnels et matériels dont il dispose pour assurer la localisation, les soins d'urgence non médicaux, le ramassage et l'évacuation des victimes, selon les méthodes et techniques en usage adaptées à la situation jusqu'à sa remise à une structure hospitalière ou médicale habilitée ou à un transporteur sanitaire public ou privé agréé.

Le prestataire effectue l'ensemble de ses missions de secours en liaison avec les dispositifs locaux et départementaux de secours.

Le prestataire fait connaître immédiatement et sans délai au maire l'impossibilité d'assurer sa mission définie au présent article, quelle qu'en soit la cause et dès l'instant où il s'en trouve informé.

Article 3 :

Le prestataire effectue avec ses moyens propres l'ensemble des missions précisées à l'article 2 selon les règles et procédures définies par le maire pour l'organisation de la sécurité dans la commune, annexées au présent contrat.

Le prestataire ne peut confier à un sous-traitant l'exercice de tout ou partie de ses missions.

Le prestataire fait son affaire des litiges qui pourraient survenir avec son personnel pour l'exercice de ses missions.

Article 4 :

Le présent contrat ne confère aucune exclusivité au profit du prestataire. Le maire, autorité de police municipale, reste maître de l'opportunité du choix d'autres dispositions à mettre en œuvre pour la bonne exécution des secours.

Au cas où d'autres moyens publics ou privés pourraient intervenir dans la zone définie à l'article 1er, le maire en tient informé le prestataire. Cette intervention n'entraîne aucune indemnité pour le prestataire.

Article 5 :

Le prestataire se tient à la disposition du maire pour toute mission de secours relevant de ses compétences par une disponibilité opérationnelle permanente de l'ensemble de ses moyens pendant la période d'ouverture, dès lors que le manteau neigeux est suffisant pour assurer le damage des pistes.

Le présent contrat ne fait pas obstacle à l'intervention du prestataire en dehors de la zone définie à l'article 1er, sur réquisition du maire ou du préfet selon les règles et procédures applicables en la matière.

TITRE II : Modalités d'exécution :**Article 6 :**

Le prestataire tient un état détaillé de ses interventions et il établit notamment pour chacune d'elles une "fiche d'intervention".

Un extrait portant les caractéristiques essentielles de l'opération de secours est délivré ou expédié à la personne secourue.

Article 7 :

En contrepartie du service effectué par le prestataire pour le compte de la commune de Soultz Haut Rhin celui-ci facture les frais de secours aux personnes secourues selon la base du tarif établi.

Article 8 :

Le tarif des prestations est fixé comme suit, pour la saison 2023-2024

Tarifs des secours sur pistes hiver 2023 / 2024	
Soins - front de neige	55 €
Evacuation sur domaine sécurisé	300 €
Evacuation hors-pistes	485 €

Ce tarif pourra être révisé par le prestataire.

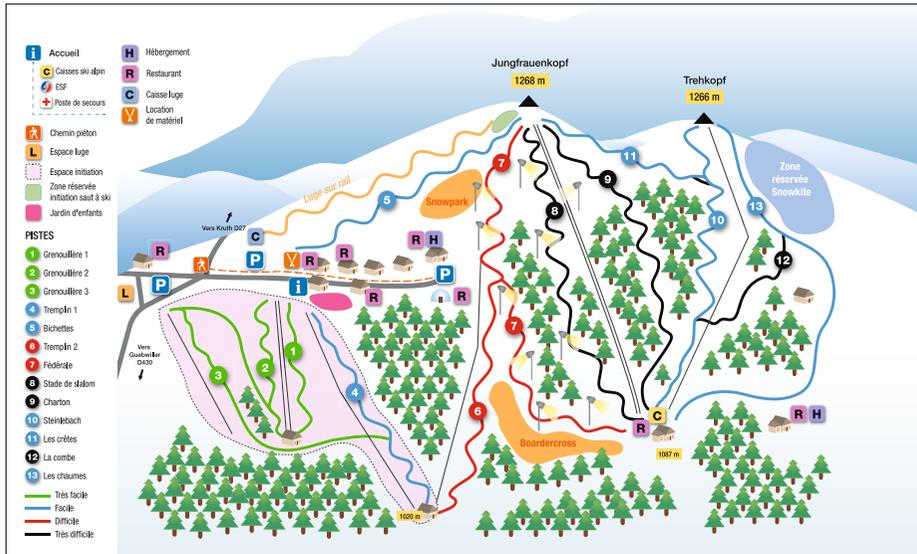
Fait à Soultz Haut Rhin, le 14 décembre 2023.

Pour la commune :
Le Maire :
Marcello ROTOLO

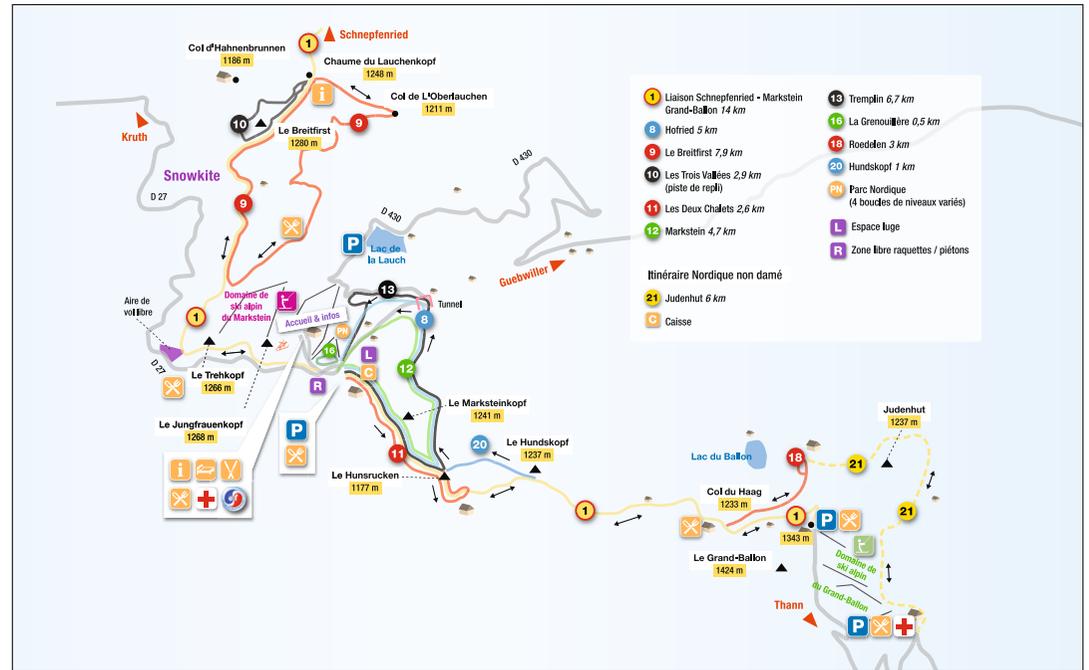
Pour le prestataire :
La Présidente :
Annick LUTTENBACHER

Plans des pistes

Domaine skiable Alpin du Markstein



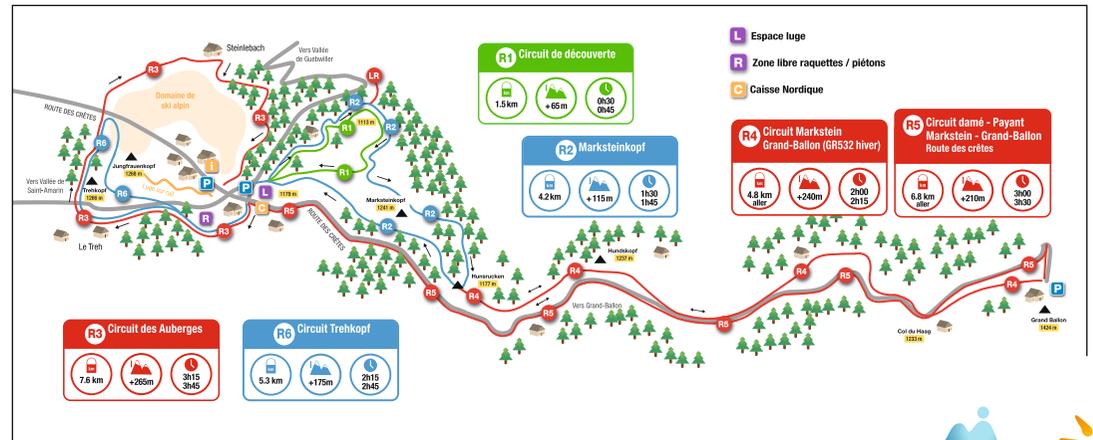
Domaine skiable Nordique du Markstein Grand-Ballon



Domaine skiable Alpin du Grand-Ballon



Circuits en raquettes au Markstein





**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DU MASSIF DU MARKSTEIN GRAND BALLON**
64 Grand Rue 68470 FELLERING
☎ 03 89 82 13 66 – Email : smmgb@wanadoo.fr

DOMAINES SKIABLES ALPIN ET NORDIQUE MARKSTEIN ET GRAND-BALLON

PLAN DE SECOURS - SAISON 2023/2024

I. PRESENTATION GENERALE DES SITES

1. Markstein :

Situé dans le département du Haut-Rhin, le Markstein (alt. 1 020 à 1 268m) fait partie des 4 stations d'intérêt départemental, disposant de deux accès routiers, l'un par la vallée de Thann, l'autre par la vallée de Guebwiller. Point culminant : le « Jungfrauenkopf » à 1 268m d'altitude.

- En ski alpin, 13 pistes desservies par 8 remontées, partiellement enneigées artificiellement.
- En ski de fond, 10 pistes damées pour un total de 40 km de circuits, avec une liaison Schnepfenried – Grand-Ballon, ainsi qu'un parc nordique.
- Un espace dédié à la pratique de la luge.
- Six circuits raquettes de 1,5 km, 4,2 km, 4,8 km, 5,3 km, 6,8 km et 7,6 km sont également balisés, hors domaine skiable.
- Un site conventionné de snowkite FFVL est situé sur le plateau du Steinlebach, hors domaine skiable.

Informations touristiques :

Office de Tourisme de la Vallée de Saint-Amarin
Office de Tourisme de la Région de Guebwiller

☎ 03 89 82 13 90 et www.hautes-vosges-alsace.fr
☎ 03 89 76 10 63 et www.tourisme-quebwiller.fr

Site Internet du Syndicat Mixte Markstein Grand-Ballon www.lemarkstein.net

Accès :

- Routier par Guebwiller, Linthal (D 430) ou par Thann, Kruth (D 27).
- Les routes sont déneigées, le site est classé en S3, ce qui exclut toute intervention de déneigement entre 20h et 5h.
- Par train jusqu'à Kruth – ligne Mulhouse / Kruth.
- Des navettes bus fonctionnent depuis les vallées de Guebwiller et de Saint-Amarin les week-ends et durant les congés scolaires.

Implantation de panneaux d'information sur l'ouverture des pistes (alpin et fond) au bas de la station à Kruth (barrage) et Linthal.

2. Grand-Ballon :

Situé dans le département du Haut-Rhin, le Grand-Ballon est une station familiale (alt. 1020 à 1342m). En période hivernale elle dispose d'un accès routier par la Vallée de Thann.

- En ski alpin, 10 pistes desservies par 4 remontées.
- Ski de fond, départ des pistes de ski de fond et des circuits raquettes.

Informations touristiques :

Office de Tourisme de la Vallée de Saint-Amarin ☎ 03 89 82 13 90 et www.hautes-vosges-alsace.fr
Office de Tourisme de la Région de Guebwiller ☎ 03 89 76 10 63 et www.tourisme-guebwiller.fr

Site Internet du Syndicat Mixte Markstein Grand-Ballon www.lemarkstein.net

Accès :

- Routier par la Vallée de Thann : on rejoint le Grand-Ballon à partir de la RD66 qui dessert la Vallée de Thann et passe par Willer sur Thur où il faut prendre D 13b VI qui, par Goldbach, rejoint la route des crêtes (D 431) au Col Amic. Au col, prendre la direction du Grand-Ballon.
- La route des crêtes reliant le Markstein et le Grand-Ballon est fermée en hiver.

II. PRESENTATION DES DOMAINES SKIABLES ALPINS

1. Markstein :

Gestion du domaine skiable alpin en régie par le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon.

Contact : Thomas CRON, chef d'exploitation ☎ 03 89 82 14 46 ou 07 61 09 68 68

Responsable sécurité : Bertrand MAFFEÏS ☎ 03 89 82 14 46 ou 06 63 13 67 28

Le domaine skiable alpin du MARKSTEIN comprend 13 pistes, un Snow Park, un Boardercross et une aire d'initiation au saut à ski :

- | | | |
|------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| ▪ <u>Pistes vertes</u> | ▪ <u>Pistes bleues</u> | ▪ <u>Pistes rouges</u> |
| ➤ Grenouillère I | ➤ Bichettes | ➤ Tremplin II |
| ➤ Grenouillère II | ➤ Tremplin I | ➤ Fédérale |
| ➤ Grenouillère III | ➤ Steinlebach | |
| | ➤ Les crêtes | |
| | ➤ Les chaumes | |
| ▪ <u>Pistes noires</u> | ▪ <u>Snow Park et Boardercross</u> | ▪ <u>Aire d'initiation au saut</u> |
| ➤ Charton | | |
| ➤ Stade de slalom | | |
| ➤ La combe | | |

Document de présentation joint en annexe 1 et 2.

Le plan des pistes est affiché aux caisses des remontées mécaniques ainsi qu'au départ des téléskis de la Fédérale. Il peut également être téléchargé sur le site www.lemarkstein.net.

2. Grand-Ballon :

Gestion du domaine skiable alpin en régie par le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon.

Contact : Gabriel BERNARD, Responsable maintenance ☎ 03 89 81 07 90 ou 06 98 06 92 16

Responsable sécurité : Christian BADER ☎ 03 89 81 07 90

Le domaine skiable alpin du Grand-Ballon comprend 10 pistes :

- Pistes vertes
 - Ecole
- Pistes bleues
 - La JMK
 - La Weiss
 - La Bleue
- Pistes rouges
 - La Rouge
 - La Slalom
 - La Arnold
 - Du Sapin – FERMÉE
 - L'Atomic – FERMÉE
- Pistes noires
 - La Noire
 - La Mur
- Piste de liaison

Document de présentation joint en annexe 3.

Le plan des pistes est affiché à l'entrée du domaine skiable alpin. Il peut également être téléchargé sur le site www.lemarkstein.net.

III. PRESENTATION DU DOMAINE SKIABLE NORDIQUE MARKSTEIN GRAND-BALLON

Gestion du domaine skiable nordique confiée par convention annuelle au SKI CLUB MARKSTEIN RANSPACH.

Responsable : Sophie WEIBEL, Présidente Ski Club Markstein Ranspach - ☎ 06 71 00 26 39

Contacts : ☎ 06 08 61 85 49 ou 03 89 76 05 01

Responsable sécurité : Bertrand MAFFEÏS ☎ 03 89 82 14 46 ou 06 63 13 67 28

Le domaine skiable nordique du Markstein Grand-Ballon comprend 40 km de pistes balisées en classique et en skating, un parc nordique et un espace luge :

- Pistes vertes
 - Markstein – 4.7km
 - La Grenouillère – 0.5km
- Pistes bleues
 - Hofried – 5km
 - Hundskopf – 1km
- Pistes rouges
 - Breitfirst – 7.9km
 - Les Deux chalets - 2.6km
- Pistes noires
 - Les Trois Vallées – 2.9km (piste repli du Breitfirst)
 - Tremplin – 6.7km
- Itinéraires de liaison (rouges)
 - Roedelen – 3km
 - Liaison Schnepfenried - Markstein - Grand-Ballon – 14km
- Parc Nordique
 - Verte - 0,8 km
 - Bleue - 1,3 km
 - Rouge - 2,3 km
 - Noire - 3,4 km
- Espace luge

Le damage des pistes est fonction des conditions d'enneigement et des données météorologiques.

On peut distinguer deux domaines distincts et, en fonction du lieu de l'accident, différentes entrées possibles pour les secours :

- **Domaine Markstein Grand-Ballon :**
entrée poste de secours Maison du Markstein,
entrée parking haut du Grand-Ballon.
- **Domaine Markstein Breitfirst :**
entrée poste de secours Maison du Markstein,
entrée poste de secours du Schnepfenried (sachant que cet accès depuis le Col du Platzerwasel n'est damé qu'épisodiquement par l'exploitant du domaine alpin du Schnepfenried).

Document de présentation joint en annexe 4 et 5.

IV. INVENTAIRE DES MOYENS DE SECOURS

1. Moyens propres au secteur Markstein :

➤ Situation :

Poste de secours du MARKSTEIN

Coordonnées : 1196 m – N 47°55'28,01" – E 7°01'43,33"

- * 1 salle de soins équipée de 2 lits susceptibles d'accueillir des victimes
- * ouverture en saison hivernale de 9h00 à 17h00, les jours d'ouverture du domaine skiable
- * en nocturne de 18h00 à 22h00 les mardis et vendredis

➤ Zones de posé d'hélicoptère (à patins) :

- * une zone partie haute station au niveau des Grenouillères
Coordonnées : 1177 m – N 47°55'25.0" – E 7°01'56.1"
- * une zone partie basse station bas piste Tremplin
Coordonnées : 1045 m – N 47°55'50.62" – E 7°02'05.53"
- * mise en place d'un quadrillage de repérage sur fond IGN 12500^{ème} (annexe 6)
- * mise en place de fumigène

➤ Personnel spécialisé :

Domaine alpin : 6 titulaires du BNPS (1 à temps complet et 5 vacataires)

Responsable des secours : Bertrand MAFFEÏS – BNPS 1^{er} degré, assisté de : Christian BADER, Patrick MUNDINGER, Stéphane PFEFFER, Régis WALCH et Thomas CRON – BNPS 1^{er} degré.

S'y ajoutent les opérateurs PSE2 suivants : Tom FISCH, Gabriel BERNARD et Pierre-Paul KOCH.

Domaine nordique : responsable titulaire Bertrand MAFFEÏS assisté de l'équipe alpine.

➤ Matériel de secours :

- 2 motoneiges
- 2 traîneaux d'évacuation
- 2 barquettes d'évacuation
- 1 remorque motoneige équipée pour l'évacuation des victimes
- 5 coquilles partiel + 4 matelas coquille + 4 pompes à vide
- Un lot d'attelles
- 1 brancard pliable
- 1 sac à dos rouge équipé pour sorties hors pistes + 1 sac à dos complémentaire
- Matériel d'oxygénothérapie
- 1 servante pour brancard + 6 couvertures et trois tiers pour barquette
- 1 traîneau Sylvan
- 1 barquette
- 1 lugévac
- 2 lits d'auscultation
- 2 DSA ZOLL
- Fumigènes

➤ Matériel d'exploitation pouvant être affecté à une opération de secours :

- 3 dameuses (2 du domaine alpin et 1 du domaine nordique)
- 3 motoneiges et 1 pick-up 4X4 (domaine alpin)

➤ Liaisons et transmissions :

- 1 téléphone fixe au poste de secours : ☎ 03 89 82 14 46 ou 07 61 08 60 94
- Téléphones portables pour les pisteurs professionnels
- Domaine alpin : 4 émetteurs récepteurs portables
- Domaine nordique : 1 émetteur récepteur portable

Effectif minimum disponible les jours d'ouverture de la station de 9 heures à 17 heures

Type de jour	Pisteurs secouristes	Personnel SMMGB	Gendarmes	Total
Week-ends	2	2	...	4 - ...
Vacances semaine	2	2	...	4 - ...
Mercredis hors vacances	1	1	...	2 - ...
Semaine hors vacances	1	1	...	2 - ...

2. Moyens propres au secteur Grand-Ballon :

En préambule, il convient de souligner qu'en cas de besoin, les moyens humains et matériels peuvent être mutualisés avec ceux du secteur Markstein.

➤ Situation :

Poste de secours du GRAND-BALLON – Route des Crêtes – propriété du Département
Coordonnées : 1101 m – N 47°89'31,2" – E 7°01'46,2"

* 1 salle de soins équipée d'un lit susceptible d'accueillir des victimes

➤ Zones de posé d'hélicoptère (à patins) :

- * une zone partie basse caisse
Coordonnées : 1090 m – N 47°53'39,36 – E 7°07'05,83"
- * mise en place d'un quadrillage de repérage sur fond IGN 12500^{ème} (annexe 7).
- * damage de la zone
- * mise en place de fumigène
- * **attention : proximité d'une ligne électrique**

➤ Occupation :

* permanences par le personnel pisteur du Syndicat Mixte de 9h00 à 17h00, les jours d'ouverture du domaine skiable.

➤ Personnel spécialisé :

Domaine alpin : 1 titulaire du BNPS 1^{er} degré

Responsable des secours : Christian BADER assisté d'un salarié permanent du Syndicat Mixte.

Peuvent intervenir en cas d'accident, à la demande du pisteur secouriste, les secours publics.

➤ Matériel de secours :

- 1 motoneige
- 1 traîneau d'évacuation
- 1 remorque motoneige équipée pour l'évacuation des victimes
- 2 coquilles partielles + 2 matelas coquille + 2 pompes à vide
- 1 lot d'attelles
- 1 brancard pliable
- 1 sac à dos rouge équipé pour sorties hors-pistes + 1 sac à dos complémentaire
- Matériel d'oxygénothérapie : sacs de transport + 1 bouteille de 5 litres + masques
- 1 servante pour brancard + 6 couvertures et trois tiers pour barquette
- 1 lit d'auscultation
- 1 DSA ZOLL
- Fumigènes

➤ Matériel d'exploitation pouvant être affecté à une opération de secours :

- 1 dameuse
- 1 motoneige

➤ Liaisons et transmissions :

- 1 téléphone fixe au poste de secours : ☎ 03 89 81 07 90
- Téléphones portables (112) pour les pisteurs professionnels – la zone n'est toutefois pas bien couverte par tous les opérateurs
- 1 poste émetteur-récepteur au poste de secours
- Domaine alpin : 5 émetteurs-récepteurs portables

Effectif minimum disponible les jours d'ouverture de la station de 9 heures à 17 heures.

Type de jour	Pisteurs secouristes	Personnel SMMGB	Total
Week-ends	1	1	2
Vacances semaine zone B	1	1	2
Mercredis hors vacances	1	1	2

3. Moyens propres aux communes :

Moyens techniques sur neige : néant

➤ Centres de secours :

EPIM	St Amarin	☎ 18
EPIM	Guebwiller	☎ 18

➤ Ambulanciers :

A Malmerspach	Ambulances Rescue	☎ 03 89 59 58 77
A Guebwiller	Ambulances Gurly	☎ 03 89 76 93 05
	Ambulances Taxi Hungler	☎ 03 89 76 81 65
A Vieux Thann	Groupement ambulancier Grand-Est	☎ 03 89 43 40 40
A Bergholtz	Ambulances du Vignoble	☎ 03 89 38 53 89

➤ Hôpitaux :

Thann	☎ 03 89 37 71 00 (centre de soins non programmés – 8h à 20h30)
Guebwiller	☎ 03 89 74 78 00

4. Moyens propres au Département :

- Numéro d'appel d'urgence européen ☎ 112
- SAMU ☎ 15
- Gendarmerie ☎ 17
- SIS ☎ 18
- PGHM de HOHROD ☎ 03 89 77 14 22

V. GESTION QUOTIDIENNE DES SECOURS ET DE LA SECURITE SUR LES PISTES

Les Maires d'Oderen, Fellingring, Ranspach, Saint-Amarin, Geishouse, Murbach, Linthal, Lautenbach-Zell et Soultz avec l'assistance technique du Syndicat Mixte et en liaison avec les exploitants de la station du MARKSTEIN et du GRAND-BALLON, feront prendre toutes les mesures utiles visant à l'amélioration de la sécurité sur les pistes de ski/espace luge et à la prévention des accidents :

Chaque matin :

A l'ouverture des pistes, faire vérifier :

- l'état des pistes,
- l'état des installations,
- l'état des pistes de montée,
- la signalisation du domaine skiable.

La journée :

Procéder aux reconnaissances journalières.

Chaque soir :

A la fermeture des pistes et des remontées alpines :

- s'assurer qu'aucun skieur n'est bloqué sur les remontées, ou présent, blessé ou non, sur les pistes,
- un cahier journalier sera ouvert. Il devra mentionner l'ouverture et la fermeture des pistes, les incidents constatés sur les installations de remontées, ainsi que les accidents survenus aux skieurs sur pistes.

Pour les pistes de ski de fond, un panneau d'information sur les horaires d'ouverture et de fermeture des pistes sera apposé au départ des pistes.

Idem pour l'espace luge.

VI. ORGANISATION DES SECOURS QUOTIDIENS

Premiers secours :

Les premiers secours aux skieurs accidentés sur les pistes de ski sont de la responsabilité des Maires concernés par les domaines skiables du MARKSTEIN et du GRAND-BALLON, avec le concours du Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon qui exploite le domaine alpin en régie.

A cet effet, il dispose :

- des personnels spécialisés de la station, en matière de secours sur pistes (répertoriés précédemment),
- des matériels adaptés aux premiers secours tant sur le plan des soins que sur le plan des évacuations (répertoriés précédemment).

Enfin, il fait procéder à l'aide de panneaux d'affichage adaptés, placés en lieu et place choisis, à l'information des skieurs pour tout ce qui a trait à la sécurité.

VII. PLAN DE SECOURS

Son but : permettre le déclenchement rapide et l'organisation rationnelle de toute opération de secours.
Les postes de secours du Markstein et du Grand-Ballon sont les points centraux du dispositif uniquement les jours d'ouverture des domaines skiables alpin et/ou nordique.

1. Markstein :

Pour intervention les jours d'exploitation en journée de 9h à 17h et en cas de nocturne ski alpin de 18h à 22h :

PREVENIR LE POSTE DE SECOURS ☎ 03 89 82 14 46 ou 07 61 08 60 94

Pour intervention après 17h (hors nocturne) et avant 9h :

PREVENIR LE ☎ 15 ou 18 ou 112 par portable

2. Grand-Ballon :

**Pour intervention en journée de 9h à 17h, aux jours d'ouverture de la station :
PREVENIR LE POSTE DE SECOURS ☎ 03 89 81 07 90**

**Pour intervention après 17h et avant 9h :
PREVENIR LE ☎ 15 ou 18 ou 112 par portable**

VIII. ORGANISATION DES SECOURS EN CAS D'ACCIDENT EXCEPTIONNEL

Principes :

En cas d'accident exceptionnel, l'exploitant déclenche l'alerte (voir schéma d'alerte en annexe 8).

Dans l'attente du déclenchement du plan Secours en Montagne, l'ensemble des moyens de secours est placé sous l'autorité du Maire qui procède, après évacuation, à la prise des premières mesures visant à la mobilisation de l'ensemble des moyens communaux, et aux secours des personnes sinistrées. Dès le déclenchement du plan Secours en Montagne, l'ensemble des opérations est placé sous l'autorité du Préfet du Département du Haut-Rhin.

IX. REPERTOIRE TELEPHONIQUE GENERAL

Poste de secours	Markstein ☎ 03 89 82 14 46 ou 07 61 08 60 94 Grand-Ballon ☎ 03 89 81 07 90
Caisse des Téléskis	Markstein ☎ 03 89 82 14 46 ou 07 61 08 60 94 Grand-Ballon ☎ 03 89 81 07 90
Caisse Ski de fond	☎ 03 89 76 05 01
Maison du Markstein	☎ 03 89 82 14 46 ou 07 61 08 60 94
Thomas CRON, Responsable domaine alpin	☎ 07 61 09 68 68
Bertrand MAFFEÏS, Responsale secours	☎ 06 63 13 67 28
André GROB, Responsable domaine nordique	☎ 06 08 61 85 49
Sapeurs-Pompiers SIS	☎ 18
Gendarmerie	☎ 17
Peloton de Gendarmerie de montagne	☎ 03 89 77 14 22
SAMU	☎ 15 ou 112 par portable
Préfecture	☎ 03 89 29 20 00
Brigade Verte	☎ 03 89 74 84 04

	Année 2025 UT GUEBWILLER-THUR	Forêt n° 5/7 SOULTZ-HAUT-RHIN	Monsieur le Maire COMMUNE de SOULTZ HAUT RHIN PLACE DE LA REPUBLIQUE BP 1 68360 SOULTZ
---	-------------------------------	----------------------------------	--

Coupes de l'aménagement

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
SOULTZ-HAUT-RHIN	71_i	10,15	2025	2025			Irrégulière	10,15	82	Bois façonné
SOULTZ-HAUT-RHIN	45_i	13,14	2025	2025			Irrégulière	13,14	49	Bois façonné
SOULTZ-HAUT-RHIN	67_i	18,46	2025	2025			Irrégulière	18,46	74	Bois façonné
SOULTZ-HAUT-RHIN	17_p	15,82	2025	2025			Irrégulière	15,82	49	Bois façonné
SOULTZ-HAUT-RHIN	18_r	13,19	2025	2025			Régénération indifférenciée	13,19	80	Bois façonné
SOULTZ-HAUT-RHIN	48_i	10,49	2025	2025			Irrégulière	10,49	58	Bois façonné
SOULTZ-HAUT-RHIN	20_ap	17,33	2025	2025			Amélioration de BI	17,33	30	Bois façonné
SOULTZ-HAUT-RHIN	22_i	20,48	2025	2025			Irrégulière	20,48	46	Bois façonné
SOULTZ-HAUT-RHIN	3_af	14,66	2025	2025			Amélioration indifférenciée	14,66	67	Bois façonné
SOULTZ-HAUT-RHIN	15_r	16,59	2025	2025			Régénération indifférenciée	16,59	48	Bois façonné



Etat d'Assiette
Année 2025 UT GUEBWILLER-THUR

Forêt n° 5/7
SOULTZ-HAUT-RHIN

Monsieur le Maire
COMMUNE de SOULTZ HAUT RHIN
PLACE DE LA REPUBLIQUE
BP 1
68360 SOULTZ

Coupes hors aménagement

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
SOULTZ-HAUT-RHIN	20_r	7,87		2025		ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	Coupe sanitaire	7,87	20	

	<p>Etat d'Assiette Année 2025 UT GUEBWILLER-THUR</p>	<p>Forêt n° 5/7 SOULTZ-HAUT-RHIN</p>	<p>Monsieur le Maire COMMUNE de SOULTZ HAUT RHIN PLACE DE LA REPUBLIQUE BP 1 68360 SOULTZ</p>
---	--	--	---

Coupes proposées en suppression

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
SOULTZ-HAUT-RHIN	71_e1	4,18	2025	2025	Supp.	ONF-EE - Enjeu environnemental, paysager ou social	Irrégulière	4,18	64	
SOULTZ-HAUT-RHIN	25_j	10,04	2025	2025	Supp.	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier	Amélioration de BI	10,04		
SOULTZ-HAUT-RHIN	16_ap	10,12	2025	2025	Supp.	ONF-CR - Raison sylvicole- Compression non terminée	Amélioration de BI	10,12	60	

FORÊT COMMUNALE de SOULTZ-HAUT-RHIN

Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN UT GUEBWILLER-THUR 13, rue du Docteur Bucher 68500 GUEBWILLER Tél :	Destinataire COMMUNE de SOULTZ HAUT RHIN PLACE DE LA REPUBLIQUE BP 1 68360 SOULTZ
---	--

Veillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF).
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE				
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre (*) Localisation : Massif Achat + pose de plaquette avec numérotation des parcelles	1,00	H		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire (*) Localisation : 12.ap, 28.ap, 32.r, 32.x, 4.af, 41.p, 41.y, 5.af, 59.i, 66.af Application d'une peinture acrylique de couleur rouge et blanche appliquée sur les arbres à espace régulier. Débroussaillage manuel si besoin	100,00	H		F
Sous-total			5 130,00 € HT	
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION				
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants (*) Localisation : 83.c	300,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de chêne pubescent (*) Localisation : 83.c Regarnis d'une plantation de 0.4 HA	300,00	PL		I
Sous-total			1 330,00 € HT	
TRAVAUX SYLVICOLES				
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles (*) Localisation : 42.p	1,60	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : 83.c	1,00	HA		I
<input type="checkbox"/> Elagage de peuplements résineux Localisation : 51.j	8,00	U		F
<input type="checkbox"/> Elagage de peuplements résineux Localisation : 51.j	21,00	U		F
Sous-total			3 010,00 € HT	
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER				
<input type="checkbox"/> Enlèvement manuel de clôture grillagée (*) Localisation : 72.j	450,00	MLI		I
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) (*) Localisation : 65.r, 72.rp, 75.rp, 76.rp Fourniture du répulsif	44,68	HA		I
Sous-total			10 360,00 € HT	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : Réseau	45,00	KM		F

FORÊT COMMUNALE de SOULTZ-HAUT-RHIN

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus (*) Localisation : Réseau	5,00	KM		F
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de piste/chemin (*) Localisation : Chemin Schwarzenbachweg Remplacement d'un passage busé + curage des fossés	0,90	KM		F
<input type="checkbox"/> Création de pistes (*) Localisation : 52.i, 53.af Création de piste pour éviter les zones humides "mare et cours d'eau"	0,25	KM		I
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de piste/chemin (*) Localisation : Piste parcelle 59 et 58 Piste abîmée pour le temps et les travaux de débardage.	3,00	KM		F
Sous-total			17 890,00 € HT	
TRAVAUX DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE				
<input type="checkbox"/> Fourniture et mise en place de panneaux réglementaires (type B0) Localisation : Entrée : Chemins des 2 cols, Firstacker, chemin du Schwarzenbachweg, Kohlschlagweg	4,00	U		I
Sous-total			2 520,00 € HT	
TRAVAUX CYNEGETIQUES				
<input type="checkbox"/> Création d'enclos témoin cynégétique Localisation : 10.r, 27.r, 45.i, 48.i Les enclos serviront de point d'étude afin de déterminer les essences forestières capable de se régénérer naturellement sur des parcelles dépérissantes avant une mise en place d'un engillagement sur une plus grande surface.	4,00	U		I
Sous-total			2 070,00 € HT	
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC				
<input type="checkbox"/> Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique,... (*) Localisation : Chapelle Sicurani Débroussaillage manuel + ratissage de la zone herbeuse. Abattage des arbres morts Fabrication des bancs pour remplacer les anciens	1,00	U		F
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : Forêt Abattage des arbres morts dangereux aux abords des sentiers en forêts	1,00	U		I
<input type="checkbox"/> Travaux paysagers d'entretien divers (*) Localisation : Chemin de croix, clairière des bruyères, parcours sportif + parking du gros chêne, diverses zones d'accueil Débroussaillage des zones d'accueil du public, nettoyage et enlèvement de branches	1,00	U		F
<input type="checkbox"/> Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique,... (*) Localisation : Sentier Sainte Anne Relevé + balisage des sentiers de Sainte-Anne	1,00	FO		I
Sous-total			5 640,00 € HT	
TRAVAUX DIVERS				
<input type="checkbox"/> Matérialisation des lots de bois de chauffage Localisation : Parcelles diverses	600,00	M3A		F
Sous-total			1 240,00 € HT	

FORÊT COMMUNALE de SOULTZ-HAUT-RHIN

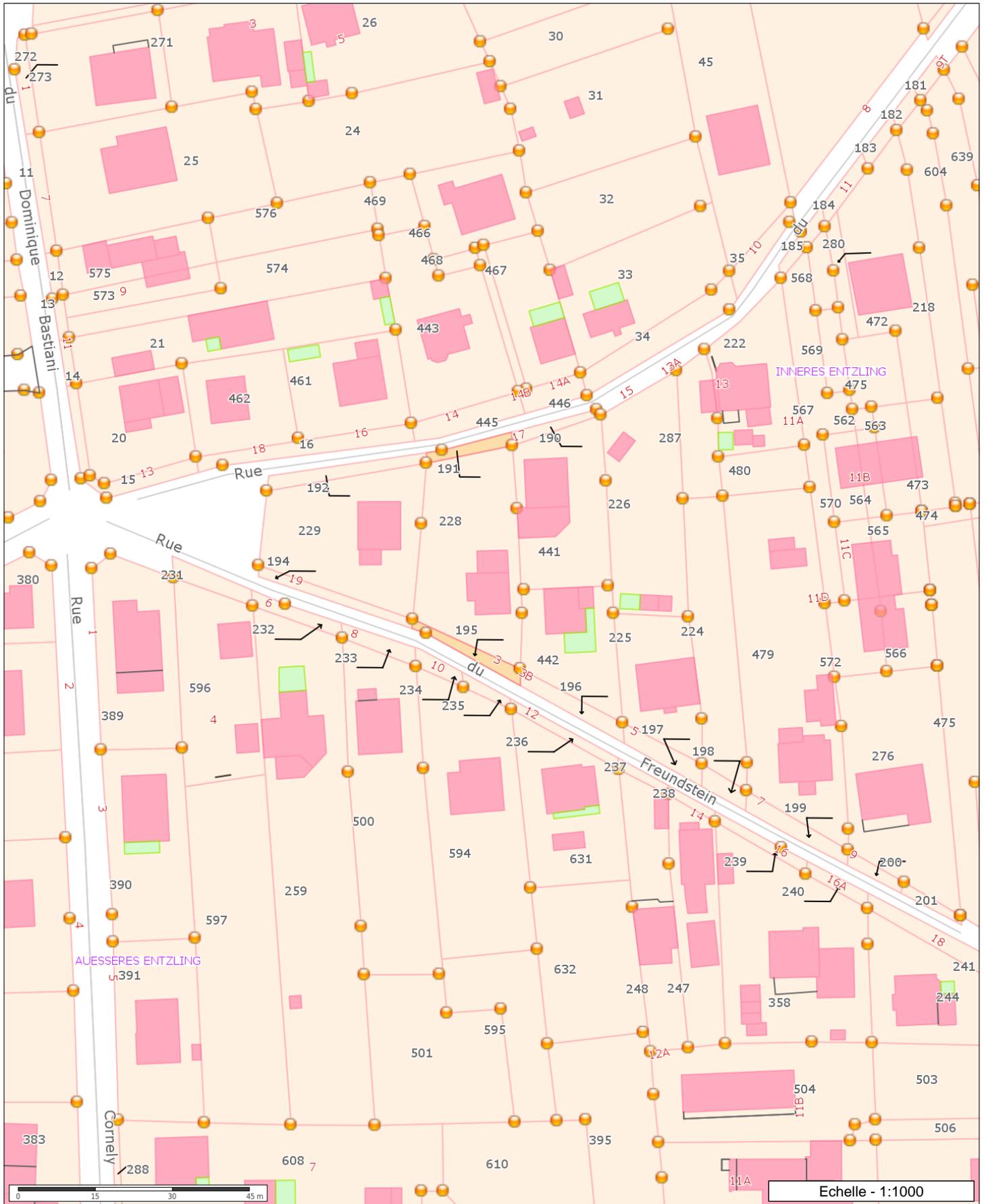
DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
--	-----	-----	-----------------------	---------------

Total Investissement	Total Fonctionnement	Total : 49 190,00 € HT
21 740,00 € HT	27 450,00 € HT	

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.

(*) : Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, MICHAËL QUEVILLIER	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,
Date :	



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS - CADASTRE ET LIVRE FONCIER

DEPARTEMENT du HAUT-RHIN

TRIBUNAL D'INSTANCE : Guebwiller

COMMUNE : SOULTZ

Date de dépôt au Livre Foncier :

PROCES VERBAL D'ARPENTAGE N° 1634

Document établi en application de la Loi du 31 Mars 1884, applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Section : 13

N° 115, 205

Demandeur : Commune de SOULTZ

Rémi OSTERMANN
GEOMETRE EXPERT D.P.L.G.

68400 RIEDISHEIM

BP 55 - 85, rue de Zimmersheim
Tél. 03.89.44.19.68 Fax 03.89.64.19.42

68460 LUTTERBACH | 68560 HIRSINGUE
Cité de l'Habitat | 15 rue du Gal de Gaulle
Tél. 03.89.51.26.70 | Tél. 03.89.07.10.70

scp@ostermann.geometre-expert.fr

Réf. : 14854-A-2 / JS

Riedisheim , le 04 / 05 / 2023

CERTIFIE par le Service du Cadastre

à Colmar

, le 25 Juillet 2023

Le chef de circonscription :

POLE TOPOGRAPHIQUE
DE GESTION CADASTRALE
Cité Administrative - Bât. J
68026 COLMAR CEDEX
Tél. : 06.25.27.90.92

Michèle SCHNEIDER
Géomètre Cadastre
des Finances Publiques

SITUATION ANCIENNE

Section	Numéro parcelaire	Livre Foncier		Nom, profession, domicile du propriétaire	Contenance			Nature de culture
		Feuillet	Numéro d'ordre		ha	a	ca	Désignation des bâtiments
1	2	3		4	5			6
13	115			M. SANGOI Jérémy et son épouse née GIUNTA Mélinda 23 rue de Raedersheim 68360 SOULTZ	0	06	98	sol
13	205			M. KESSLER Jean-Paul 26 route de Raedersheim 68360 SOULTZ Mme KESSLER Jacqueline 60 rue principale 68500 WUENHEIM	0	27	61	jardons, sol
TOTAL					0	34	59	

SITUATION NOUVELLE

Section	Numéro parcelaire	Livre Foncier		Nom, profession, domicile du propriétaire	Contenance			Nature de culture
		Feuillet	Numéro d'ordre		ha	a	ca	Désignation des bâtiments
7	8	9		10	11			12
				Lieudit : ROUTE DE RAEDERSHEIM				
13	<u>468</u> 115			M. SANGOI Jérémy et son épouse	0	00	15	sol
13	<u>467</u> 115			M. SANGOI Jérémy et son épouse	0	06	83	sol
13	<u>466</u> 205			INDIVISION KESSLER	0	00	04	sol
13	<u>465</u> 205			INDIVISION KESSLER	0	27	57	jardins, sol
TOTAL					0	34	59	

Commune	SOULTZ	
Adresse	ROUTE DE RAEDERSHEIM	
Code commune	Préfixe	Section
68 315	000	13
Parcelles mères		
115 ; 205		
Géomètre-expert/Pers. agréée	Identifiant	n° dossier
OSTERMANN Rémi	04860	14854-A-2

n° croquis	
1634	
Feuille	
Numéro	Total
1	1

Système : Lambert 93 - CC48

N°	X	Y
23	2016727.13	7195663.32
117	2016725.94	7195636.94
124	2016728.45	7195650.95
153	2016763.57	7195647.99
211	2016707.94	7195637.08
212	2016717.94	7195635.61
216	2016721.49	7195635.06
224	2016724.56	7195650.54
225	2016759.16	7195627.91
226	2016726.77	7195632.10
227	2016728.72	7195650.93
228	2016719.15	7195633.02
229	2016722.01	7195637.66
230	2016720.26	7195632.87

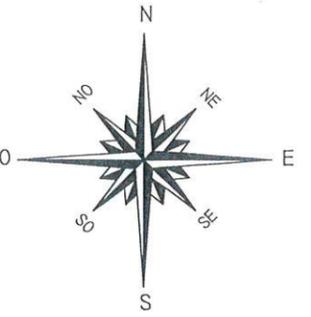
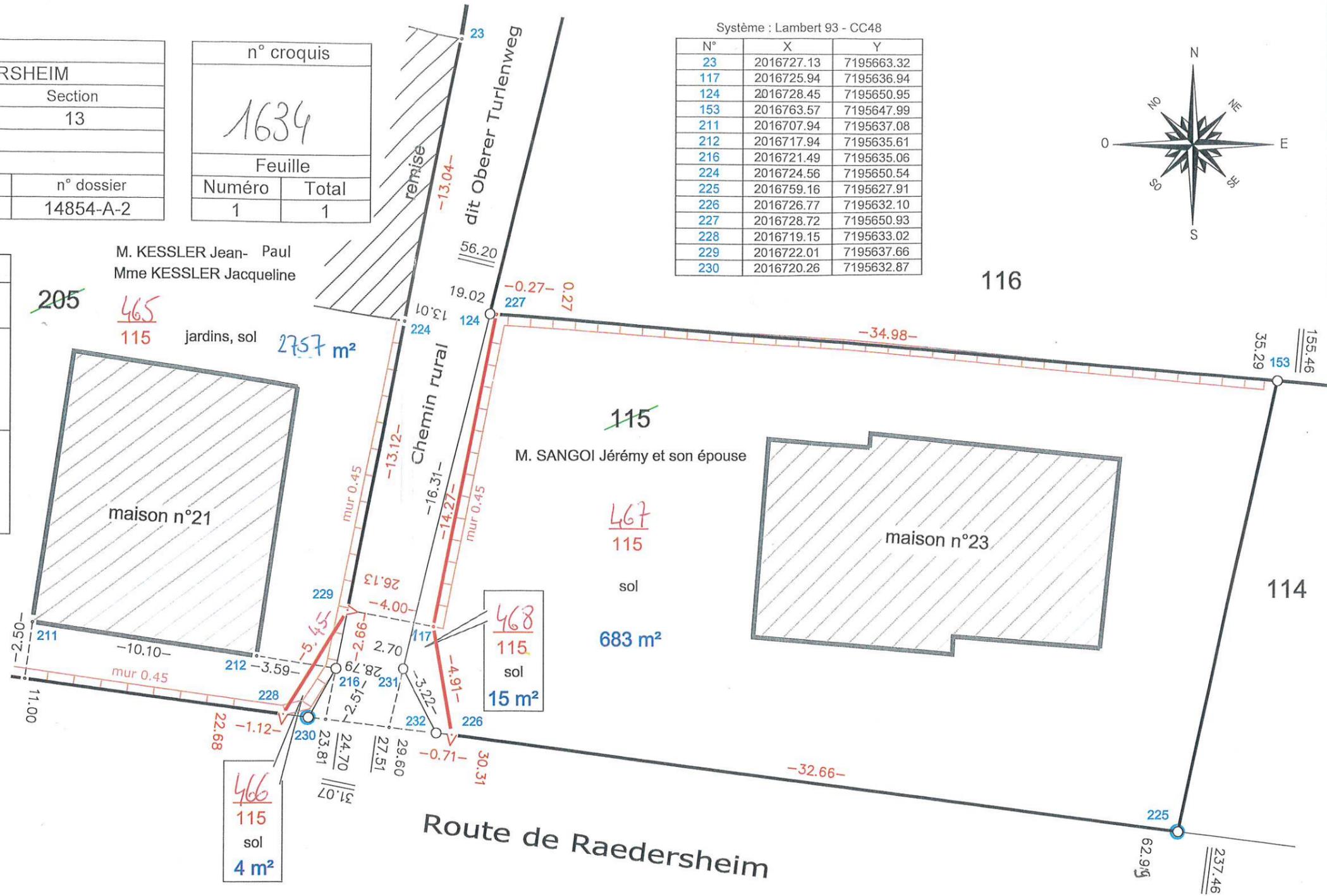


TABLEAU ANALYTIQUE DES POINTS ANCIENS						
Croquis précédents utilisés :						
Feuille d'origine : 3-4						
N° Point(s)	POINTS TROUVES SUR LE TERRAIN					Observations
	Matérialisation					
	Borne Industrielle	Boulon Minérale	Croix	Autres	Points de calage	
					Retenus	Ignorés
23				coin de mur	X	
124	X				X	
163	X				X	
211				coin de mur	X	
212				coin de mur	X	
216	X				X	
224				coin de mur	X	



Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après matérialisation préalable et en avoir dressé le présent croquis

La nouvelle limite est reconnue par les propriétaires soussignés :
et autorisent la publication du présent document au portail www.Cadastre-Alsace-Moselle.fr

Rémi OSTERMANN
GEOMETRE EXPERT D.P.L.G.
68400 RIEDISHEIM
BP 55 - 85, rue de Zimmersheim
Tél. 03.89.44.19.68 Fax 03.89.64.19.42
68460 LUTTERBACH | 68560 HIRSINGUE
Cité de l'Habitat | 15 rue du Gal de Gaulle
Tél. 03.89.51.26.70 | Tél. 03.89.07.10.70

M. SANGOI Jérémy et son épouse née GIUNTA Mélinda

M. KESSLER JEAN-Paul

Mme KESSLER Jacqueline

COMMUNE DE SOULTZ

[Signature]

[Signature]

[Signature]

le Maire
Marcello ROTORO
[Signature]
VILLE DE SOULTZ
R.F.
68360

**CONVENTION
DE PROJET URBAIN PARTENARIAL
Lotissements Plein Sud à Soultz Haut Rhin**

AVENANT N°1

En application des dispositions des articles L.332-11-3 et 332-11-4 du code de l'urbanisme, la présente convention est conclue entre:

La Société SOVIA,

Société par action simplifiée, au capital de 400.000,- €,
Immatriculée au RCS de COLMAR sous le n°352 163 869
Ayant son siège social 10 Place du Capitaine Dreyfus – 68 000 COLMAR,
Représentée par son Gérant en exercice, M. Stéphan Georgenthum

Ci-après dénommée « **Le Lotisseur** »

ET

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) 1, rue des Malgré-
Nous – 68 500 GUEBWILLER

Représentée par son vice-président en exercice, Monsieur Francis Kleitz
Dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté du

ET

La Commune de SOULTZ

Place de la République 68360 SOULTZ

Représentée par son Maire en exercice, Monsieur Marcello ROTOLO

Dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du régulièrement transmise au
représentant de l'Etat dans le département du Haut-Rhin le

Ci-après dénommée « **La Commune** »

Le présent avenant a pour objet la prolongation du délai de réalisation de l'équipement public objet de la convention de Projet Urbain Partenarial.

En effet, la date initiale fixée au 01^{er} décembre 2023 ne peut être respectée en raison des difficultés rencontrées dans l'acquisition d'une parcelle, d'une part, et la contestation de cet aménagement par un riverain, lequel a présenté un recours gracieux devant le Sous-Préfet, d'autre part.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la convention de PUP signée le 19/05/2022, modification de l'article 3 :

Article 3 : Équipements publics dont la réalisation est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement **REDACTION INITIALE**

L'équipement public dont la réalisation par la Commune est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement définie à l'article 2 de la présente convention est la réfection de la voirie communale tel que représentée au plan joint aux présentes (cf annexe2 2) des rues Entzling et du Freundstein.

Cet équipement public devra être réalisé au plus tard le 1^{er} décembre 2023.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé par la Commune en tant que maître d'ouvrage à :

- 3.500 € (trois mille cinq cent euros) HT s'agissant du coût de la maîtrise d'œuvre
- 93 500 € quatre-vingt-treize mille cinq cents euros) HT s'agissant du coût des travaux de voirie à réaliser

Le montant réel sera réajusté en fonction des contrats de fournitures de travaux entre la Commune et les entreprises pour la réalisation de ces équipements publics et de leurs conditions d'exécution.

Il est convenu entre les parties que les équipements existants déjà entièrement financés ainsi que les équipements propres à l'opération d'aménagement définis à l'article L 332-15 du Code de l'Urbanisme ne sont pas inclus dans l'équipement public à financer au titre de la présente convention.

Article 3 : Équipements publics dont la réalisation est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement **REDACTION MODIFIEE**

L'équipement public dont la réalisation par la Commune est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement définie à l'article 2 de la présente convention est la réfection de la voirie communale tel que représentée au plan joint aux présentes (cf annexe2 2) des rues Entzling et du Freundstein.

Cet équipement public devra être réalisé au plus tard le 31 mai 2025.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé par la Commune en tant que maître d'ouvrage à :

- 3.500 € (trois mille cinq cent euros) HT s'agissant du coût de la maîtrise d'œuvre
- 93 500 € quatre-vingt-treize mille cinq cents euros) HT s'agissant du coût des travaux de voirie à réaliser

Le montant réel sera réajusté en fonction des contrats de fournitures de travaux entre la Commune et les entreprises pour la réalisation de ces équipements publics et de leurs conditions d'exécution.

Il est convenu entre les parties que les équipements existants déjà entièrement financés ainsi que les équipements propres à l'opération d'aménagement définis à l'article L 332-15 du Code de l'Urbanisme ne sont pas inclus dans l'équipement public à financer au titre de la présente convention.

Caractère exécutoire

Après sa signature par les deux parties, le présent avenant est exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait àen trois exemplaires originaux, le

SARL SOVIA

Le Gérant en exercice
M.Georgenthum Stephan

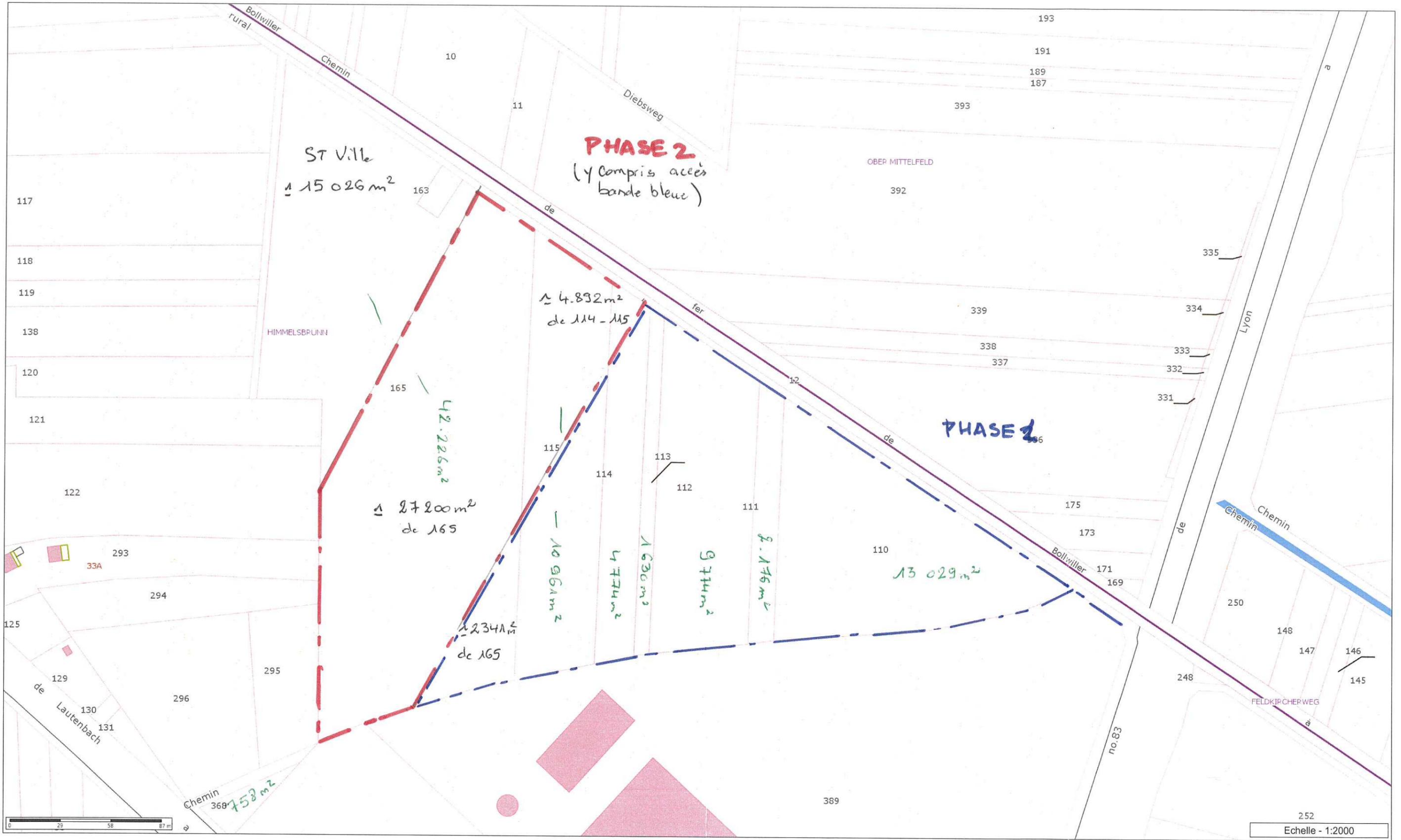
Communauté de Communes de la Région
de Guebwiller

Le vice-président :
Francis KLEITZ

Commune de SOULTZ

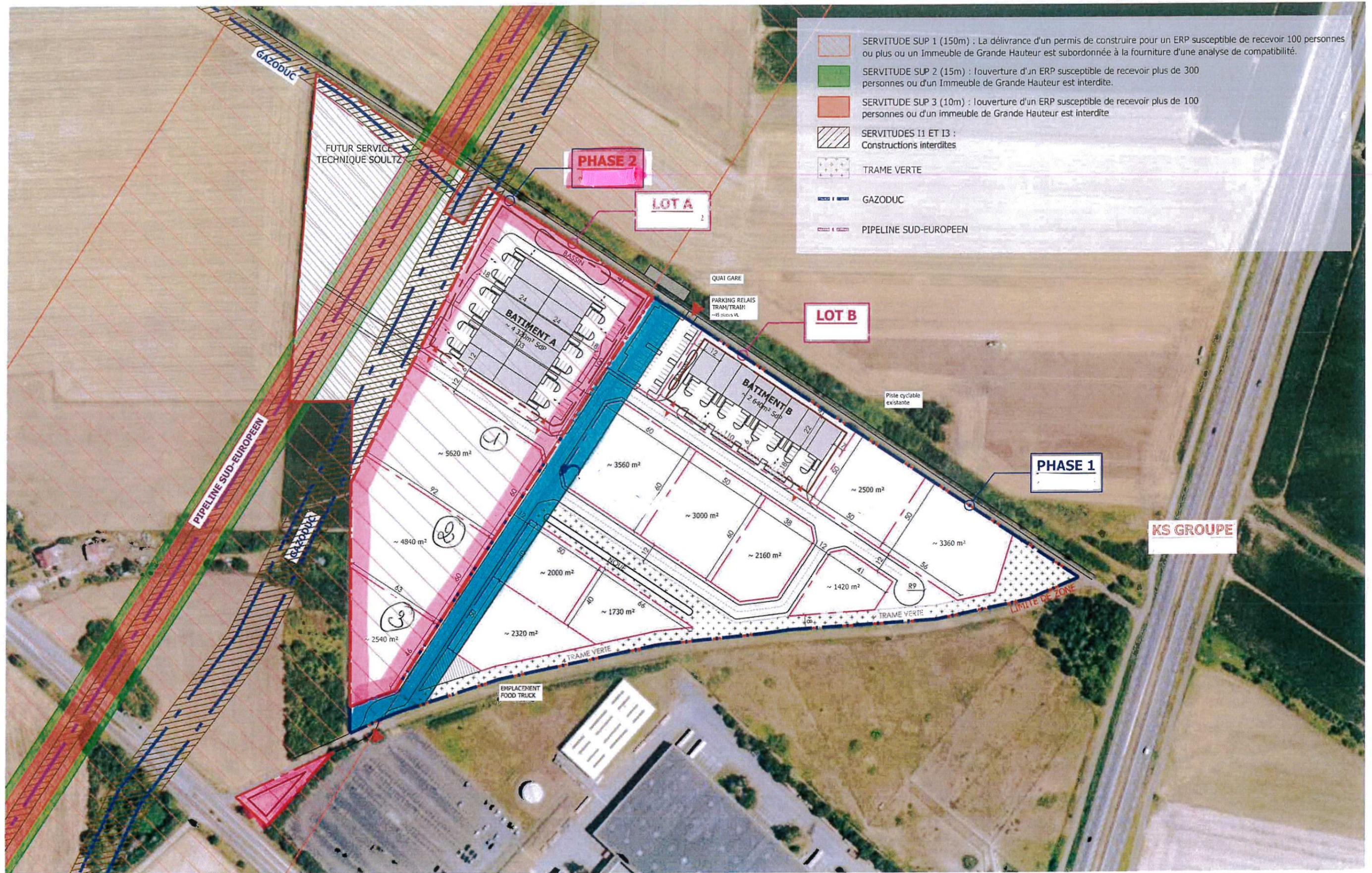
Le Maire :
Marcello ROTOLO

PROJET



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.





Maîtrise d'ouvrage :



Parc d'Activités à Soultz

ARCHITECTE :
ARCHITECTURA
Parc des Forges
21, rue Jacobi Norder
67003 STRASBOURG
Tel : 03.88.24.41.43

BUREAU D'INGENIERIE :
ARCHITECTURA

Plan masse Phase 1
projet multicellules

INDICE	DATE	DESCRIPTION	ETABLI PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR
06 / 08 / 2023					

Numero d'affaire	Phase	Origine	TITRE DE document	Corps technique	Numero de document	Indice
	ESQ		PLAN	ARCHI	02	
AO Taille : 1593,50 x 807,50			Echelle(s) : 1/400		Nombre de pages : 1	

Sur plan car la création de ARCHITECTURA ingénieur. Toute utilisation ou reproduction non autorisée, même partielle, sera poursuivie judiciairement.



Maîtrise d'ouvrage :



Parc d'Activités à Soultz

ARCHITECTE : ARCHITECTURA
 Parc des Forges
 21, rue Jacqui Netzer
 67200 STRASBOURG
 Tél. : 03.88.24.41.43

BUREAU D'INGENIERIE : ARCHITECTURA

Plan masse

INDICE	DATE	DESCRIPTION	ETABLI PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR
	06 / 08 / 2023		LB		

Numéro d'affaire	Phase	Origine	Type de document	Corps technique	Numéro de plan	Indice
AO Taille : 1593,50 x 807,50	- ESQ -		PLAN	ARCHI	01	
				Echelle(s) : 1/500	Nombre de pages : 1	

Ce plan est la création de ARCHITECTURA Ingénierie. Toute utilisation ou reproduction non autorisée, même partielle, sera poursuivie judiciairement.

- SERVITUDE SUP 1 (150m) : La délivrance d'un permis de construire pour un ERP susceptible de recevoir 100 personnes ou plus ou un Immeuble de Grande Hauteur est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité.
- SERVITUDE SUP 2 (15m) : l'ouverture d'un ERP susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un Immeuble de Grande Hauteur est interdite.
- SERVITUDE SUP 3 (10m) : l'ouverture d'un ERP susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de Grande Hauteur est interdite.
- SERVITUDES I1 ET I3 : Constructions interdites
- TRAME VERTE
- GAZODUC
- PIPELINE SUD-EUROPEEN





Rapport tirant le bilan de la concertation sur les Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables

Concertation publique du 25 octobre au 15 novembre 2023 organisée par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pour le compte de ses communes membres

1- Contexte de l'opération

Dans le cadre de la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, relative à la définition des Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) a été chargée de mettre en place, pour le compte de ses communes membres, une concertation publique.

La définition des zones d'accélération de développement des énergies renouvelables se décline en cinq catégories :

- Solaire/Photovoltaïque
- Biomasse (réseau de chaleur)
- Géothermie
- Hydroélectricité
- Méthanisation

Les zones proposées sont issues d'une réflexion entre les techniciens des 19 communes et ceux de la CCRG et les élus communautaires et municipaux du territoire. Ainsi, pour chaque commune des zones correspondantes à une ou plusieurs des cinq catégories précitées ont été délimitées sur des cartes. Le grand public peut, via cette concertation, donner son avis sur la définition de ces zones en consultant les cartes proposées.

La définition de ces zones ne conditionne pas la réalisation de projets d'énergies renouvelables. En effet, un projet d'EnR peut tout à fait voir le jour en dehors des espaces cartographiés. Néanmoins, un projet qui s'imposerait dans un des périmètres définis verrait sa réalisation facilitée (allègement des procédures administratives). Notons également que des projets de particuliers à titre d'autoconsommation par exemple ne seront pas concernés. La démarche vise avant tout à faire émerger des projets conséquents permettant une production électrique ou de chaleur couvrant des besoins importants.

L'arrêt des cartographies présentées dans le cadre de la concertation a été défini lors d'un débat au sein de conseil de communauté le 10 octobre 2023 et suivi d'un échange au sein des conseils municipaux.

Les modalités de la concertation ont été définies lors d'une délibération du conseil de communauté du 10 octobre 2023.

La concertation s'est déroulée du 25 octobre au 15 novembre 2023 inclus.

2- Objectifs et modalités de concertation

Cette concertation unique et commune a pour objectif d'étendre le débat local sur le gisement potentiel d'énergies renouvelables, afin de faciliter auprès du grand public l'acceptabilité de projets énergétiques pouvant engendrer des impacts sur leur cadre de vie.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Le dossier de recensement des Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables (délibérations et cartographies) sera tenu à la disposition du public sur le site Internet de la CCRG, à la rubrique Concertation (<https://www.cc-guebwiller.fr/concertations/>), du 25 octobre au 15 novembre 2023 inclus.
- Durant cette période de concertation, le public pourra consigner ses observations sur le formulaire numérique dédié sur le site Internet de la CCRG, à la rubrique Concertation (<https://www.cc-guebwiller.fr/concertations/>) ou les envoyer par écrit au siège de la CCRG, à l'attention de Monsieur le Président (1 rue des Malgré-Nous, BP 80114, 68502 Guebwiller Cedex) ou par voie électronique à l'adresse urbanisme@cc-guebwiller.fr.
- Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins quinze jours avant le début de la concertation par une mention dans les annonces légales des journaux L'Alsace et Les DNA diffusés dans le département.
- Elles feront également l'objet d'un affichage au siège de la CCRG et dans chaque Mairie, au moins huit jours avant le début de la concertation du public.
- Au terme de la concertation, la CCRG en dressera le bilan. Celui-ci sera transmis à chaque commune membre qui l'intégrera à sa délibération du Conseil Municipal.

3- Mise en œuvre de la concertation et participation

3.1 Publicité

Une publication dans les journaux L'Alsace et les DNA a été diffusée pour rappeler le cadre et les modalités de la concertation.



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

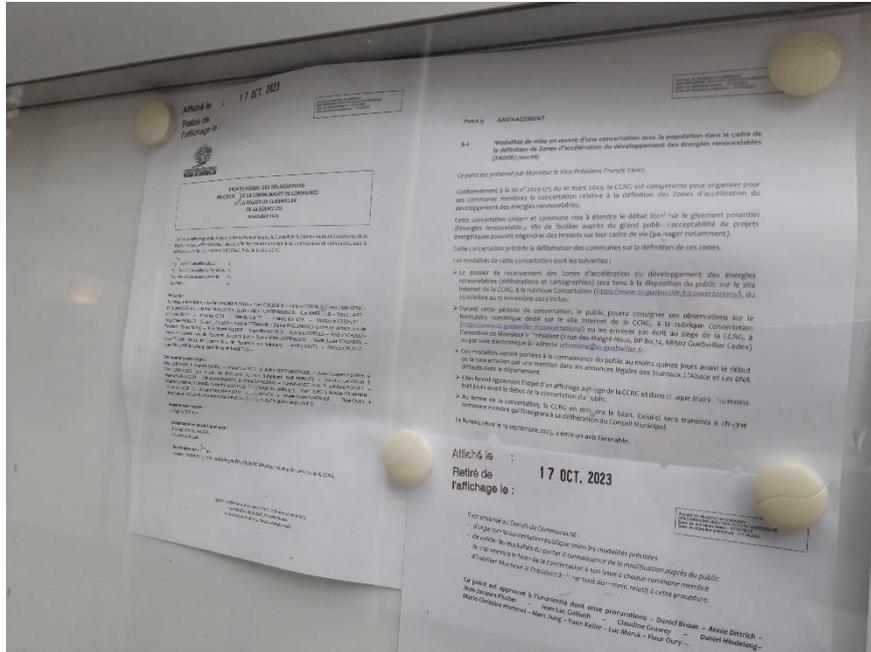
**Concertation dans le cadre de la définition
des Zones d'accélération du développement
des énergies renouvelables**

Conformément à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, la CCRG est compétente pour organiser pour ses communes membres la concertation relative à la définition des Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables.
Cette concertation unique et commune vise à élargir le débat local sur le gisement potentiel d'énergies renouvelables, afin de faciliter auprès du grand public l'acceptabilité de projets énergétiques pouvant engendrer des impacts sur leur cadre de vie.
Les modalités de la concertation ont été approuvées lors du Conseil de Communauté du 10 octobre 2023.
Cette délibération fait l'objet d'un affichage au siège de la CCRG (1 rue des Malgré-Nous, 68502 Guebwiller) et dans les dix-neuf communes membres de la CCRG au moins 8 jours avant le début de la concertation.
Des affichages seront maintenus jusqu'au 15 novembre 2023.
La délibération est également consultable sur le site Internet de la CCRG (<https://www.cc-guebwiller.fr/concertations/>).
Les pièces de la concertation seront mises à disposition du public du 25 octobre 2023 au 15 novembre 2023 inclus sur le site Internet de la Communauté de Communes (<https://www.cc-guebwiller.fr/concertations/>).
Pendant toute la concertation, soit jusqu'au 15 novembre 2023 inclus, le public pourra consigner ses observations sur le registre numérique (<https://www.cc-guebwiller.fr/concertations/>).
Ou les envoyer par écrit au siège de la Communauté de Communes, à l'attention de Monsieur le Président (1 rue des Malgré-Nous, BP 80114, 68502 Guebwiller Cedex) ou par courriel à l'adresse urbanisme@cc-guebwiller.fr.
À l'issue de la concertation, la CCRG en dressera le bilan qui sera transmis à chaque commune membre en vue d'une délibération.

37484990

3.2 Affichage

La délibération relative à la concertation a été affichée dans chaque commune et au siège de la CCRG.



3.3 Information sur le site de la CCRG

Une actualité a été publiée sur le site internet de la CCRG plusieurs jours avant le début de la concertation.

Actualités

NOVEMBRE POUR LES PARENTS 2023
LA FAMILLE DANS TOUS SES ETATS

PETITE ENFANCE
Novembre pour les parents
[Lire la suite](#)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
ENVIRONNEMENT, URBANISME
Concertation public sur les énergies renouvelables
[Lire la suite](#)

INSTITUTIONNEL
Conseil de Communauté du 7 décembre 2023
[Lire la suite](#)

[VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS](#)

3.4 Mise en place des outils de communication du Grand Public

La CCRG a proposé trois modes d'expression pour permettre au public de s'exprimer lors de la concertation :

- Une adresse courriel : urbanisme@cc-guebwiller.fr
- Une adresse postale : Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, 1rue des Malgré-Nous BP 80114, 68502 Guebwiller Cedex
- Un formulaire numérique : <https://forms.office.com/e/6C0XUiwLdq?origin=IprLink>

L'ensemble des documents consultables par le grand public a été mis à disposition sur le site internet de la CCRG à l'adresse suivante :

<https://www.cc-guebwiller.fr/concertations/>

4- Les avis

4.1 Sur l'adresse postale

Aucun courrier n'a été adressé

4.2 Sur l'adresse courriel

- **Remarque 1 - Le mardi 7 novembre 2023 de Christine Marciacq
Concerne les 19 communes**

Monsieur le Président,

Concertation : **Les zones d'accélération de développement des énergies renouvelables**

=> Quelles sont les assurances financières prévues pour développer des activités incertaines, et couvrir tous les dégâts chez les privés et collectivités ?

=> je trouve qu'il manque beaucoup d'informations pour pouvoir répondre de manière avisée

- **Solaire/Photovoltaïque :**
 - à faciliter avec des aides financières, et surtout moins de contraintes administratives,
 - peu accessible, et pourtant nécessaire partout, et aussi en vieilles villes
- **Biomasse (réseau de chaleur) :**
 - à encourager !
- **Géothermie**
 - il y a différents enjeux liés à la géothermie, serait-il possible d'être plus clairs et précis svp ?
 - le lithium est-il une cible ?
 - les différentes profondeurs de géothermie ont des conséquences différentes, à expliquer davantage, et attention de bien prendre en compte les risques énormes, svp merci d'avance
 - les contextes géologiques souterrains locaux complexes mal connus et IMPREVISIBLES du domaine de la CCRG sont dangereux pour nos BATIS, cf "accidents" historiques difficiles à dédommager

cf Faille majeure vosgienne et ses champs de fractures associés
cf séismes régulièrement ressentis sur Sultz et Guebwiller, au moins .

<https://www.franceseisme.fr/>



2023

Epicentres des séismes ayant généré une alerte au cours de 2023.

Séisme NNE de Sierentz (dép. 68, 01/06/2023 14h48 locale, ML : 3,1) selon BCSF-Rénass

Séisme 14 km au sud de Montbéliard (dép 25, 29/05/2023 21h16 locale, ML=4.0) selon CEA-Dase

(ressenti personnellement à Guebwiller)

Séisme SSO Grandfontaine (Suisse, le 22/03/2023 à 15h50 locale, M = 4,5) selon CEA-DASE



2022

etc ...

- **Hydroélectricité**
 - A adapter
- **Méthanisation**
 - à encourager, aide à gérer nos déchets nombreux !

Merci pour votre aide,
Cordialement
CMA
114
Soultz Haut Rhin

ps : j'ai répondu sur office qui prête à confusion !!!
il faudrait des cadres pour bien séparer les 2 concertations svp merci
Registre de concertation PLUi ComCom Guebwiller
Merci !
Merci pour votre participation à la concertation du PLUi de la CCRG.
https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=KUBKo583XkeFSe7 - mv1JNFT_S0AKx5MsNGuMAufw8NUQzgxMVBJS0NFNFBNRjRWR0ZCTzVXUjUzTC4u

- **Remarque 2 - Le samedi 11 novembre 2023 de Christine Marciacq
Concerne les 19 communes**

Bonjour Monsieur le Président

Est ce que la méthanisation pourrait fonctionner :
Sur les fermes animalières, zoos , centres et pensions équestres ?

Les quantités de déjections y sont importantes.

Merci

Cordialement

Cma
Soultz

- **Remarque 3 - Le lundi 13 novembre 2023 de Frédérique Bragard
Concerne les 19 communes avec focus sur Lautenbach, Buhl, Orschwihr et Soultz
Pièces en annexe 1, 2 et 3**

Bonjour,

Ne pouvant insérer des croquis dans le formulaire de consultation, vous trouverez ci-après mes remarques écrites et en pièces jointes les plans intégrant les demandes de modification.

Il est surprenant que toute la partie de ville de Guebwiller, qui est en périmètre ABF, soit identifiée comme ZAER, et que cela ne soit pas le cas pour l'ensemble des communes de la CCRG qui ont un potentiel de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque. En effet, certaines n'ont que de très petites zones, alors que les bâtiments se situant sur le ban possèdent des toitures permettant de produire, mais ne sont pas prises en compte. Ceci est bien regrettable et s'il ne faut s'en tenir qu'à des zones de territoires, voici mes remarques pour les communes de Lautenbach, Buhl, Orschwihr, Soultz.

Lautenbach : les sheds de l'usine Fives Celes ne sont pas intégrés dans la ZAER alors que le bâtiment à toit plat les jouxtant l'est. Ce type de toiture est pourtant intéressant pour la pose de panneaux photovoltaïques. D'ailleurs, dans des communes de la CCRG (Sultz par exemple), les sheds d'anciennes entreprises sont intégrés dans la ZAER. Je propose que la zone soit étendue pour intégrer ce bâtiment.

Buhl : proposition d'intégrer les sheds de l'ancienne usine la ZAER comportant l'usine Waterman France, et dans un souci de continuité de cohérence, proposition que la ZAER de l'entrée de Buhl en venant de Guebwiller soit élargie (Voir plan modifié)

Orschwihr : demande d'intégration dans la ZAER les bâtiments de viticulteurs qui ont un potentiel de production et extension de la ZAER existante (voir plan modifié)

Sultz : proposition d'inclure les logements collectifs de la route de Jungholtz (à l'instar de ceux rue de l'Espérance et Winkelmat) (Voir plan modifié).

Vous souhaitant bonne réception,
Bien cordialement,
Frédérique BRAGARD
68 rue du maréchal de Lattre de Tassigny
68360 SOULTZ

▪ **Remarque 4 - Le mercredi 15 novembre 2023 de Eric Hueber
Concerne Issenheim, Merxheim, Orschwihr et Sultz**

Bonsoir,

Le prétexte du développement des énergies renouvelables ne peut se substituer au maintien d'écosystèmes remarquables et irremplaçables. La loi ZAN vise justement à limiter l'artificialisation des terres et les centrales photovoltaïques (PV) au sol sont une aberration. Dans les communes d'Issenheim cela est flagrant avec l'énorme zone du DAWEID qui serait impactée, mais aussi - de manière plus modeste - à Sultz, Orschwihr et Merxheim.

Pour le DAWEID à Issenheim ça n'a pas de sens de créer des centrales de production aussi éloignées des consommateurs. Elles entraînent des coûts de raccordement, la création de routes, de clôtures, de poteaux d'ancrage et de transformateurs électriques supplémentaires, en plus d'engendrer des pertes d'électricité du fait du transport sur de longues distances.

En somme, nous avons suffisamment d'espaces sur les toitures et les friches. Certes les installations sont plus coûteuses (100€/MWh contre 80€/MWh), mais sur les sols naturels il faut ajouter au coût la perte de biodiversité, l'imperméabilisation et la compaction des sols, la pollution minérale et organique, la dégradation paysagère du patrimoine naturel, une disparition du stockage du CO2, une destruction du régulateur naturel des températures et la privation d'une manne importante de production alimentaire.

Dans un contexte de changement climatique, il serait plus judicieux de soutenir l'agroforesterie, c'est-à-dire l'association des cultures, arbres, animaux. En termes de résilience, les pratiques agroécologiques de couverture du sol, d'amortissement climatique avec des arbres, de diversification en réduisant la monoculture et la densité de plantation des fruitiers apportent plus de sursis que des panneaux. On est dans une société qui a le don de la contradiction et qui essaye de faire des panneaux dans les champs et de l'agriculture sur les toits.

Le 26 septembre dernier, plus de 200 organisations agricoles, associations écologistes locales, mais aussi des partis politiques et syndicats ont signé ensemble une tribune (<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/260923/photovoltaique-sur-des-terres-naturelles-agricoles-ou-forestieres-nous-ne-tomberons-pa>) appelant à une opposition massive à tous les projets en cours de développement « sur des terres agricoles, naturelles ou forestières ». Les signataires dénoncent une pratique relevant « du marketing et visant à légitimer un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan ».

Il y a concurrence entre deux activités : la production d'énergie et l'alimentation. Alors que la CCRG a une capacité de résilience alimentaire d'environ 25% (c'est-à-dire que 48h après la rupture des chaînes d'approvisionnement, 3/4 des gens n'auront plus à manger). Il faut d'urgence freiner le PV au sol tant que toutes les surfaces en toitures et déjà artificialisées qui peuvent l'être ne sont pas couvertes. Quand on en sera là, on rediscutera des besoins du PV au sol.

Bref, d'accord pour solariser notre électricité mais sans abîmer de nouveau la nature !

Eric Hueber

4.3 Sur le registre numérique

- **Remarque 1 - Le 25 octobre 2023 de Rogeon Hugues**
Concerne Orschwihr

Déterminer un protocole de réalisation en prenant soin de définir plusieurs entreprises avec les chiffres fixant toutes les données à cours terme et long terme.

Et s'il existe une entreprise ou plusieurs qui serai en mesure de réaliser une étude de faisabilité avec des chiffres qui seront déterminant dans les choix d'énergies.

- **Remarque 2 - Le 25 octobre 2023 de Pierre-Yves Chevalier**
Concerne Jungholtz

Bonjour

Cela veut-il dire que je ne peux pas prévoir d'installation si je ne suis pas dans ces zones ?

Merci

- **Remarque 3 - Le 27 octobre 2023 de Bastien Dieffenthaler**
Concerne Soultz

Bonjour,

prévoir le réseau biomasse jusqu'à mes parcelles constructibles (actuellement hors zone de déploiement).

Parcelles 869/259, 870/259, 871/259.

Cordialement

- **Remarque 4 - Le 27 octobre 2023 de Hervé Godlewski**
Concerne Issenheim

Le projet d'implantation d'une usine de méthanisation sur la commune d'Issenheim est un projet d'avenir et pertinent avec les enjeux écologiques et économiques actuels. Je suis totalement d'accord pour que cette usine voit le jour. Elle créera de l'emploi et sera attractive pour Issenheim et la vallée du Florival.

De plus, elle se trouve à plusieurs centaines de mètres des premières habitations donc les nuisances olfactives seront limitées (avec la RD83).

- **Remarque 5 - Le 27 octobre 2023 de Valentin Nicoloudis**
Concerne Issenheim

La création d'une usine de méthanisation est une bonne chose. Il faut penser aux énergies renouvelables. Je suis d'accord pour une future construction d'une usine de méthanisation à l'extérieur de la commune d'Issenheim.

- **Remarque 6 - Le 27 octobre 2023 de Martin Grzgorzy**
Concerne Issenheim

Je m'oppose fermement au projet de méthanisation de Issenheim qui n'apportera que des nuisances olfactives.

Si le projet a une réelle utilité faites une étude d'implantation en fonction des vents et non par facilité en ce qui concerne le choix final.

- **Remarque 7 - Le 27 octobre 2023 de Anonyme**
Concerne Issenheim

Des odeurs nauséabondes attendent les habitants d'Issenheim.

De plus c'est un sens écologique que de mettre une telle usine si proche des nappes phréatiques, le digestat pouvant fuir des cuves.

NB : Commentaire reversé dans le formulaire par l'administrateur suite à saisie de l'utilisateur dans le mauvais formulaire

- **Remarque 8 - Le 27 octobre 2023 de Maxime Foerster**
Concerne Issenheim

Une usine de méthane impacterait le village, et villages alentours de part les odeurs qui émanent du digestat, ou tout simplement des matières premières. Nombreux témoignages se trouvent sur Internet concernant ces horribles odeurs.

De plus quand est il du risque sanitaire si les cuves venaient à fuir dans le temps ? Pollution de l'eau au travers des nappes phréatiques par des bactéries, restant de médicaments, et j'en passe.

NB : Commentaire reversé dans le formulaire par l'administrateur suite à saisie de l'utilisateur dans le mauvais formulaire

▪ **Remarque 9 - Le 7 novembre 2023 de Olivier Costes**
Concerne les 19 communes

Concernant les ENR-i

Solaire :

1- Photovoltaïque :

- ne pas mettre en concurrence leurs installations avec des surfaces naturelles ou dédiées à l'alimentation qui doivent rester des zones : rétention d'eau, de biodiversité, puits de carbone, rafraichissants, souricières ...

- privilégier les surfaces nécessitant de l'ombrage comme les parkings et les zones déjà artificielles

- favoriser les fabricants () locaux, bannir les fabricants hors Europe*

**) fabricant de toute la chaîne (cellule, électronique, châssis ...)*

2- Thermique :

- pour les installations de chauffage et production d'eau chaude favoriser les panneaux solaires thermiques avec réserve isolée et couplée par vanne trois voies.

Éolien :

Non efficient dans notre région (taux de charge trop faible)

Concernant les ENR

3- Bois :

- hiérarchiser l'utilisation du bois pour en premier lieu stocker le CO2 par un usage de construction

- chauffage : utiliser uniquement les déchets et arbres morts

- adapter la composition de nos forêts au changement climatique

4- Biogaz :

- Ne confiez la production qu'à des professionnels soumis à des contrôles stricts pour éviter les fuites qui sont des Gaz à effet de serre bien plus puissant que le CO2

5- Géothermie :

- de surface : favoriser l'installation sous condition de surface disponible et d'un sol ne nécessitant pas une grande rentabilité de production

- eau/eau : À privilégier, car il présente le rendement le plus fort

- de profondeur : favoriser la recherche, les sondages, l'implantation par Électricité de Strasbourg.

Je me tiens à votre disposition pour développer les différents points et également pour expliquer les enjeux, origines, conséquences et solutions envisageables relatifs au changement climatique.

Cordialement,

Olivier COSTES

▪ **Remarque 10 - Le 7 novembre 2023 de Anonyme**
Concerne Soultz

Bonjour, ce mode communication ne permet pas de garder la trace du message

▪ **Remarque 11 - Le 7 novembre 2023 de Olivier Costes**
Concerne les 19 communes

Hydroélectricité : équiper de micro turbine les cours d'eau alimenté en continu en exploitant les retenue déjà existante, les anciens moulins et scieries.

▪ **Remarque 12 - Le 7 novembre 2023 de Christine Mrciacq Arroze**
Concerne les 19 communes

Bonjour,

*je trouve qu' il manque certains documents et informations pour la réflexion optimale des citoyens.
Quelles sont les assurances financières prévues en cas de dommages induits chez les privés, et tous ?*

- Pour la géothermie, il faudrait différencier les différents enjeux clairement. Notre territoire CCRG se trouve dans une zone géologique fracturée majeure en souterrain , avec des champs de fractures complexes, qui mettent en péril tous nos BATIS dans des limites non définissables car imprévisibles. => La géothermie serait à réglementer et restreindre pour éviter les catastrophes, au détriment des collectivités et des privés, dont des pertes de temps et d'argent (cf les terribles "accidents" historiques liés à des structures géologiques souterraines mal connues et mal maîtrisées de tous, et par les donneurs d'ordre et les opérateurs), => tenir compte du fait qu'aucune zone souterraine n'est semblable à une autre, que les risques et conséquences sont énormes à court et long terme .

- Solaire/Photovoltaïque, trop contraint actuellement pour les privés (ne doit pas être visible de la voie publique, contrainte Bâtiments de France, etc..), => il faudra élargir les tolérances des administrations et les aides pour pouvoir tous nous adapter et fonctionner correctement tous ensemble ,

- Biomasse (réseau de chaleur) : peu présenté , peu expliqué, à approfondir...

- Hydroélectricité : à adapter

- Méthanisation : sans doute possible avec tous nos déchets !!!

Merci, cordialement , CMA

NB : Commentaire reversé dans le registre par l'administrateur suite à saisie de l'utilisateur dans le mauvais formulaire

▪ **Remarque 13 - Le 10 novembre 2023 de Belenos (Alain Grappe)**
Concerne les 19 communes

*Nous souhaitons entrer dans cette démarche qui répond à notre ambition de développement des ENR
Nous sollicitons la CCRG pour pouvoir communiquer sur la démarche citoyenne BELENOS*

▪ **Remarque 14 - Le 10 novembre 2023 de Claudine Braun**
Concerne Merxheim

Il y a un peu de potentiel à Merxheim pour le solaire. Très rapidement peuvent être concernées les toitures des écoles et à plus long terme les sheds qui sont en cours de rénovation.

Est-ce que le clocher du 11^e siècle sera un obstacle ? Je pense que les choses doivent évoluer à ce niveau là et les élus peuvent se mobiliser pour obtenir gain de cause. C'est du bon sens si on veut avancer dans les énergies renouvelables.

Pour les problèmes de financement des installations solaires, il y a aujourd'hui une société coopérative à Orschwihr à laquelle on peut prêter les toits et qui se charge de les équiper. Il s'agit de Belenos. Pas de "profit" pour la commune, ni pour la société qui réinvestit les gains pour de nouveaux projets solaires. Le seul but c'est de produire davantage d'électricité issue des énergies renouvelables sur notre territoire.

Pour la biomasse, un projet est en cours, il serait bon que la population soit informée du fonctionnement et des effets de cette installation.

Des réunions d'information de la population seraient nécessaire aussi pour le solaire sur les maisons individuelles. La rentabilité des installations solaires en auto-consommation devient très intéressante. Nous en avons personnellement la preuve au quotidien !

▪ **Remarque 15 - Le mercredi 15 novembre 2023 de Eric Hueber
Concerne Issenheim, Merxheim, Orschwihr et Soultz**

Le prétexte du développement des énergies renouvelables ne peut se substituer au maintien d'écosystèmes remarquables et irremplaçables. La loi ZAN vise justement à limiter l'artificialisation des terres et les centrales photovoltaïques (PV) au sol sont une aberration. Dans les communes d'Issenheim cela est flagrant avec l'énorme zone du DAWEID qui serait impactée, mais aussi - de manière plus modeste - à Soultz, Orschwihr et Merxheim.

Pour le DAWEID à Issenheim ça n'a pas de sens de créer des centrales de production aussi éloignées des consommateurs. Elles entraînent des coûts de raccordement, la création de routes, de clôtures, de poteaux d'ancrage et de transformateurs électriques supplémentaires, en plus d'engendrer des pertes d'électricité du fait du transport sur de longues distances.

En somme, nous avons suffisamment d'espaces sur les toitures et les friches. Certes les installations sont plus coûteuses (100€/MWh contre 80€/MWh), mais sur les sols naturels il faut ajouter au coût la perte de biodiversité, l'imperméabilisation et la compaction des sols, la pollution minérale et organique, la dégradation paysagère du patrimoine naturel, une disparition du stockage du CO2, une destruction du régulateur naturel des températures et la privation d'une manne importante de production alimentaire.

Dans un contexte de changement climatique, il serait plus judicieux de soutenir l'agroforesterie, c'est-à-dire l'association des cultures, arbres, animaux. En termes de résilience, les pratiques agroécologiques de couverture du sol, d'amortissement climatique avec des arbres, de diversification en réduisant la monoculture et la densité de plantation des fruitiers apportent plus de sursis que des panneaux. On est dans une société qui a le don de la contradiction et qui essaye de faire des panneaux dans les champs et de l'agriculture sur les toits.

Le 26 septembre dernier, plus de 200 organisations agricoles, associations écologistes locales, mais aussi des partis politiques et syndicats ont signé ensemble une tribune (<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/260923/photovoltaïque-sur-des-terres-naturelles-agricoles-ou-forestières-nous-ne-tomberons-pa>) appelant à une opposition massive à tous les projets en cours de développement « sur des terres agricoles, naturelles ou forestières ». Les signataires dénoncent une pratique relevant « du marketing et visant à légitimer un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan ».

Il y a concurrence entre deux activités : la production d'énergie et l'alimentation. Alors que la CCRG a une capacité de résilience alimentaire d'environ 25% (c'est-à-dire que 48h après la rupture des chaînes d'approvisionnement, 3/4 des gens n'auront plus à manger). Il faut d'urgence freiner le PV au sol tant que toutes les surfaces en toitures et déjà artificialisées qui peuvent l'être ne sont pas couvertes. Quand on en sera là, on rediscutera des besoins du PV au sol.

Bref, d'accord pour solariser notre électricité mais sans abîmer de nouveau la nature !

5- Bilan de la concertation

La concertation a permis l'expression du public. Ainsi, la collectivité a relevé :

- 4 courriels adressés à l'adresse urbanisme@cc-guebwiller.fr de trois personnes différentes
- 15 remarques dans le formulaire numérique de quatorze personnes différentes

La concertation a été organisée à l'échelle des 19 communes membres. Le bilan qui suit sera scindé en trois parties.

La première vise à dresser un bilan général des réponses reçues.

La deuxième partie tentera de répondre de façon globale aux différentes questions d'ordre général des intervenants impliquant l'ensemble du territoire. Ces réponses sont à la fois techniques et reflètent les éléments du débat qui s'est tenu en conseil de communauté le 10 octobre 2023.

La dernière partie se rapporte aux communes plus spécifiquement. Ainsi, individuellement ou collectivement, les communes tirent le bilan des remarques qui les concernent.

5.1 – Le bilan global

Sur le fond, plusieurs remarques ne s'attachent pas à répondre à la concertation. Cette dernière demandait à se prononcer sur les périmètres retenus par les communes pour favoriser la réalisation de projets d'énergies renouvelables.

Or, l'on voit principalement des remarques qui s'orientent vers des demandes de changements de législation sur les EnR, des avis sur les technologies à déployer, des remarques personnelles sur telle ou telle énergie, des remarques sur les moyens à mettre en œuvre pour implanter des EnR.

Une série de remarques pointe directement le projet en cours d'usine de méthanisation sur Issenheim, qui relève plus d'une enquête publique d'opportunité liée à un projet local.

Une autre remarque s'appuie sur la concertation pour instruire un plaidoyer contre le projet de ZAC à Issenheim au motif que le territoire autoriserait la création de fermes solaires.

Finalement, les remarques qui portent véritablement sur la définition des périmètres sont au nombre de trois et concernent :

- Lautenbach
- Buhl
- Orschwhir
- Soultz
- Merxheim

5.2 – Les remarques générales

Dans un souci de transparence et de pédagogie, les communes de la CCRG ont souhaité répondre aux différents questionnements relevés lors de la concertation.

- Quelles sont les assurances financières prévues pour développer des activités incertaines, et couvrir tous les dégâts chez les privés et collectivités ? (remarque 1 par courriel)

A cela, il peut être répondu que les projets qui verraient le jour dans le cadre de la définition de ces zones d'accélération seront portés par des entités privées et/ou associatives et/ou publiques. La définition de ces zones n'implique pas qu'un projet se fera mais détermine les zones où des projets

pourraient être menés sans trop impacter le cadre de vie. Ainsi, les assurances financières seront liées aux business plans des porteurs projets qui seront en mesure de répondre aux enjeux financiers de tels projets. Et de facto aux banques qui devront analyser le retour sur investissement de prêts d'argent pour leur réalisation.

En ce qui concerne les dégâts chez les privés et collectivités, il convient de préciser qu'un projet sera soumis, comme n'importe quelle construction, à une étude d'impact. Cette dernière produira une analyse des risques. Et au regard de ceux engendrés, le projet sera réévalué.

- Les enjeux liés à la géothermie (remarque 1 par courriel, remarque 12 sur registre)

Les communes ont orienté le zonage de ce type d'énergie sur de la géothermie de surface et de moyenne profondeur. La géothermie profonde relève d'un autre champ de réglementation qui n'est pas concerné par ce zonage.

- Le lithium est-il une cible ? (remarque 1 par courriel)

Les travaux demandés par l'Etat dans le cadre de la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 portent uniquement sur le développement des énergies renouvelables. Il n'y est pas question d'extraction.

- Fonctionnement d'une méthanisation sur diverses activités (remarque 2 par courriel, remarque 12 sur registre)

La méthanisation peut fonctionner avec tout type d'apports organiques. Néanmoins, le potentiel méthanogène d'un déchet diffère de l'un à l'autre. Les méthaniseurs sont équipés pour absorber quelques types de déchets mais pas tous à la fois. Les process variant de l'un à l'autre, il faudrait multiplier les méthaniseurs pour couvrir tous les types de déchet.

En outre, le territoire de la CCRG n'est pas en mesure de produire assez de déchets pour le fonctionnement de plusieurs unités de méthanisation. Il faut un seuil de rentabilité pour amortir l'investissement et produire un gaz financièrement accessible.

Enfin, les matières organiques sont également sollicitées pour d'autres usages comme la production de compost, la fertilisation des champs... Priver ces filières de certains déchets conduirait à leur perte.

- L'association Bélénos (remarque 13 sur registre)

La démarche engagée avec cette Loi vise uniquement à proposer des périmètres où le déploiement des énergies renouvelables serait facilité. La démarche n'a pas pour objectif d'organiser la mise en œuvre de projet énergétique.

- L'énergie solaire et photovoltaïque (remarque 3 par courriel)

Le déploiement de panneaux solaires et photovoltaïques dans les zones urbanisées où se trouvent des périmètres des monuments historiques est assez complexe. En effet, bien que l'installation de ces équipements sur toitures soit possible, ils restent contraints au regard de l'architecture, du design, des surfaces et de la visibilité. Il s'agit, dans ces secteurs, principalement d'équipements disséminés relevant plutôt de l'autoconsommation et non d'un équipement global générant une grande production d'énergie. Aussi, pour certaines communes, les zones urbanisées des centres villes n'ont pas été retenues car elles ne présentent pas le potentiel requis pour le déploiement d'un grand projet solaire ou photovoltaïque.

Notons également que ces espaces, bien que non délimités sur les cartes, peuvent continuer à accueillir des panneaux solaires et photovoltaïques selon la réglementation en vigueur. La définition des périmètres des ZADER ne conditionne pas nécessairement la réalisation des projets mais les facilite

lorsque les contraintes sont faibles (absence de monuments, de zone Natura 2000, de forêts protégées...).

- Les centrales photovoltaïques (remarque 4 par courriel, remarque 15 sur registre)

Sur cette thématique, les communes de la CCRG ont unanimement rejeté le principe de centrale photovoltaïque (ou ferme solaire). Les terres agricoles ont vocation à accueillir la production de nourriture, les zones naturelles et forestières doivent être préservées. La production solaire est limitée aux bâtiments et parkings existants ainsi qu'aux projets urbains en cours de développement.

5.3 – Les remarques communales

La concertation a permis au public de s'exprimer.

La commune de Sultz relève deux remarques dont il convient de tenir compte et qui modifie le zonage initialement proposé :

- Inclure dans le zonage de l'énergie photovoltaïque les logements collectifs de la route de Jungholtz :
- Prévoir dans le réseau Biomasse les parcelles constructibles 869/259, 870/259, 871/259 situées entre la rue St Georges et la rue du Gaulacker

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Propriétaire vendeur	vendeur : résidant ou en location	nouveau propriétaire	Date de la décision
IA 068 315 23 B0059	09/05/2023	19B rue des Vosges	Mme ROTHENBURGER Nadine		M. PALOS Michaël	12/05/2023
		Section 01 n° 242, n° 291 et n° 292				
IA 068 315 23 B0060	09/05/2023	rue de la Marne	Sté ECKARDT	terrain nu	M. SALOMON Bernard	26/05/2023
		Section 13 n° 442				
IA 068 315 23 B0061	09/05/2023	rue de la Marne	Sté ECKARDT	terrain nu	SCI DU RAIL	26/05/2023
		Section 13 n° 443				
IA 068 315 23 B0062	15/05/2023	9 rue de l'Avenir	M. OUDOIR Patrick	sans occupant	Mme HEGE Sarah	26/05/2023
		Section 14 n° 492				
IA 068 315 23 B0063	17/05/2023	3 rue de la Synagogue	M. BIRR Paul et Mme ROTH Léontine	sans occupant	M. et Mme KAUFFMANN Lionel	20/06/2023
		Section 04 n° 141				
IA 068 315 23 B0064	16/05/2023	10 route d'Issenheim	Mme Marie DEBAR - Mme Christiane HILTENBRAND - M. Albert HILTENBRAND - Mme Christine JACQUEMIN - Mme Sylvie CARREL et M. Philippe HILTENBRAND	sans occupant	SAF DEVELOPPEMENT	02/06/2023
		Section 12 n° 89				
IA 068 315 23 B0065	26/05/2023	rue Cornely	Mme RINGENBACH née FREY Suzanne	terrain nu	Mme LERIDON Magalie et M. LITZLER Anthony	02/06/2023
		Section 18 n° 71 et n° 72				
IA 068 315 23 B0066	30/05/2023	25 route de Wuenheim	M. Noël BERNARD	sans occupant	Mme Fanny PRETOT et M. Maxime SOLER	09/06/2023
		Section 18 n° 370, n° 378 et 1/7 du chemin d'accès n° 376				
IA 068 315 23 B0067	31/05/2023	17 rue du Fossé	M. José GONZALEZ BARDANCA et Mme Maria ALVES DE OLIVEIRA	résidant	Mme Françoise ROMAIN	09/06/2023
		Section 04 n° 190 et n° 63				
IA 068 315 23 B0068	31/05/2023	18 rue Sensburg	M. Clemens ROMETSCH et Mme Agnès BOUVET	résidant	M. Pierre SIGRIST et Mme Béragère AUBRY	09/06/2023
		Section 17 n° 358 et n° 359				
IA 068 315 23 B0069	30/05/2023	rue du Wolfhaag	SAS KAMARLE	terrain nu	Mme Joanna HEYDEL et M. Adrien SCHMITT	09/06/2023
		Section 10 n° a/7 et n° 629				

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Propriétaire vendeur	vendeur : résident ou en location	nouveau propriétaire	Date de la décision
IA 068 315 23 B0070	09/06/2023	4 rue des Charrons	M. OBERRIEDER Hervé	résident	M. JUIN Mickaël	26/06/2023
		section 03 n°145				
IA 068 315 23 B0071	21/06/2023	6 avenue Charles de Gaulle	Mme BASS épouse RICHERT Marguerite	Résidante	M. Ekrem CIHAN	03/07/2023
		Section 01 n° 02				
IA 068 315 23 B0072	27/06/2023	32 rue du Freundstein	Mme BÉDÉ née BAUDOUIN Marie- Louise, Madame BÉDÉ Christine et M. BÉDÉ Marc	résidents	M. BEAUMONT Yvann et Mme CREUZOT Ophélie	03/07/2023
		section 16 n° 514/23				

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Propriétaire vendeur	vendeur : résidant ou en location	nouveau propriétaire	Date de la décision
IA 068 315 23 B0073	04/07/2023	26 promenade de la citadelle	SCI LA CITADELLE rep par M. et Mme SCHLURAFF	location	M. BARTHELME Yann	06/07/2023
		section 03 n° 04				
IA 068 315 23 B0074	10/07/2023	32B rue du Buhfeld	M. DUC Jérôme Mme BENTZ Perrine	résidant	SCI TPLS IMMO	10/07/2023
		section 13 n° 404, n° 409 et n° 410				
IA 068 315 23 B0075	12/07/2023	2 avenue Charles de Gaulle	CH TRANSACTIONS rep par M. Christophe HODAPP JLO INVEST rep par M. Joël LOBSTEIN	stationnements	M. COLLARD Léandre	21/07/2023
		Section 12 n° 330				
IA 068 315 23 B0076	13/07/2023	10 rue du Sudel	FREUDENREICH Georgette HECK Pascal HECK Maurice	sans occupant	M. et Mme Gino MAUCIERI	21/07/2023
		section 15 n° 29, n° 30 et n° 45				
IA 068 315 23 B0077	13/07/2023	9 rue du Stade	DOMIAL	sans occupant	M. PAAL Anthony	21/07/2023
		section 17 n° 417				
IA 068 315 23 B0078	13/07/2023	34E rue du Bulhfeld	M. BURGIO Jérémy Mme LAM Julie	sans occupant	Mme CONSTANT Clémence	04/08/2023
		section 13 n° 454, n° 455 et n° 427				
IA 068 315 23 B0079	13/07/2023	43A rue Saint Georges	Consorts JOHANN	sans occupant	Mme BARNY Noëlle	31/07/2023
		Section 14 n° 862, n°674, n°840 et n° 859				
IA 068 315 23 B0080	18/07/2023	1 rue des Ouvriers	Mme DEPRez-D'AMATO Silvana M. GOELER Hugo	en location	M. Mme KOLB Alexandre	04/08/2023
		section 02n° 138				
IA 068 315 23 B0081	26/07/2023	12 av Charles de Gaulle	M. HEDRICH Jérémy	sans occupant	M. CESARI Lionel	04/08/2023
		section 01 n° 174				

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Propriétaire vendeur	vendeur : résidant ou en location	nouveau propriétaire	Date de la décision
IA 068 315 23 B0084	07/08/2023	54 rue du Mal de Lattre de Tassigny	M. JEAN Jérôme	résidant	Mme BORDMANN Christel	30/08/2023
		section 04 n° 143				
IA 068 315 23 B0085	07/08/2023	5 rue du Temple	M. MAUCIERI Charlotte	résidant	M. HEAN Jérémie	30/08/2023
		section 02 n° 123, n° 124 et n° 125				
IA 068 315 23 B0086	08/08/2023	rue du château fort	AMENAGEMENT 3F	terrain nu	M. et Mme REICHENBACH Rémy	30/08/2023
		Section 05 n° 354, n° 359 et 1/5 du n° 356				
IA 068 315 23 B0087	10/08/2023	3 impasse Roland Garros	Mme CACHEUX Cécile	résidant	M. et Mme HASLAK Mehmet	30/08/2023
		Section 14 n° 807				
IA 068 315 23 B0088	21/08/2023	24 route de Guebwiller	M. Rémi GASSER Mme Michelle GALLIATH	résidant	M. Claude KUBLER Mme Manon CASTEL	30/08/2023
		Section 10 n° 88				
IA 068 315 23 B0089	22/08/2023	16 rue du Temple	M. Bruno VILLIER	sans occupant	M. et Mme Ramazan TEKIN	30/08/2023
		Section 02 n° 65				
IA 068 315 23 B0090	23/08/2023	27 rue des Pâquerettes	M. NOBEL Francis, M. NOBEL Frédéric et Mme STAMPFLER Marguerite	sans occupant	M. JEANVOINE Philippe et Mme PAGLIARA Pasqualina	30/08/2023
		Section 12 n° 96				
IA 068 315 23 B0091	23/08/2023	1 rue du Vieil Armand	Mme RINNERT Christelle, M. COLELLA Antoine et M. RINNERT Stéphane	sans occupant	M. KRUMB Killian et Mme CLAURE CHAMBI Leidy	30/08/2023
		Section 14 n° 338				
IA 068 315 23 B0092	24/08/2023	60 route de Guebwiller	M. KALTENBACH Marc et Mme KRIEGEL Véronique	résidant	M. et Mme BONDROIT Jérémy	07/09/2023
		section 09 n° 122 et n° 715				
IA 068 315 23 B0093	29/08/2023	1 rue du Kageneck	M. REINPRECHT Alfred	en location	M. Mme DELLA PIA Marc	07/09/2023
		Section 04 n° 99				

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Propriétaire vendeur	vendeur : résidant ou en location	nouveau propriétaire	Date de la décision
IA 068 315 23 B0094	04/09/2023	5 rue Louis Pasteur	M. ACKERMANN Michel	terrain nu	M. Mme KLEE Pascal	02/10/2023
		Section 03 n° 381				
IA 068 315 23 B0095	11/09/2023	5 rue des Jardins	M. REINHART Pierre et Mme FORASTE Brigitte	résidant	M. CHEVEUX Lucas	19/09/2023
		Section 15 n° 463 et n° 464				
IA 068 315 23 B0096	12/09/2023	19 B rue des Vosges	SCI VALE VIUISCERE	location	M. ROBERT Vincent	02/10/2023
		Section 01 n° 242, n°291 et n° 294				
IA 068 315 23 B0097	19/09/2023	7 rue des Francs-Tireurs	M. KOCH Jean-Paul, M. et Mme KROH Roland et Christine, M. KROH Roger	sans occupant	QAZZI M'Hammed et son épouse	10/10/2023
		Section 13 n° 238 et n° 245				
IA 068 315 23 B0098	26/09/2023	42 rue de la Marne	SMT ST MAURICE rep par M. COUASONN Laurent	local professionnel	Pharmacie rep par M. SCHAFFHAUSER Jean-Yves	02/10/2023
		Section 12 n° 350				

OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE AVENANT 2023-2026

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Ville de Guebwiller, Ville de Buhl, Ville d'Issenheim, Ville de Soultz



Avec le soutien de



AVENANT DE PROJET 2023-2026

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Ville de GUEBWILLER – Ville de BUHL – Ville de ISSENHEIM – Ville de SOULTZ
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

ENTRE

ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;

- La Ville de GUEBWILLER, représentée par son maire M. Francis KLEITZ,
- La Ville de BUHL, représentée par son maire M. Yves COQUELLE,
- La Ville de ISSENHEIM, représentée par son maire M. Marc JUNG,
- La Ville de SOULTZ, représentée par son maire M. Marcello ROTOLO,
- La Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, représentée par son président M. Marcello ROTOLO,

d'une part,

ET

ci-après, les « **Partenaires financeurs** » ;

- L'État représenté par M. le Préfet du Haut-Rhin, M. Thierry QUEFFELEC,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, représenté par sa Directrice Régionale, Mme Magali DEBATTE,
- Le groupe Action Logement représenté M. Philippe RHIM, Directeur régional Grand Est,
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée le délégué départemental dans le Haut-Rhin, M. Thierry QUEFFELEC,
- La Région GRAND EST, représentée par son Président, M. Franck LEROY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°24CP-79 de la Commission permanente du Conseil Régional Grand Est en date du 26 janvier 2024
- La Collectivité Européenne d'Alsace, représentée par son Président, M. Frédéric BIERRY,

d'autre part,

AINSI QUE

ci-après, les « **Autres partenaires locaux** » ;

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole délégation de Colmar, représentée par Mme Céline KERN Présidente,
- La Chambre de Métiers d'Alsace, représentée par M. Jean-Luc HOFFMANN, Président,
- Le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon, représenté par M. Francis KLEITZ, Président,
- Le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, représenté par M. Michel HABIG, Président

- L'Office Public de l'Habitat, Habitats de Haute-Alsace, représenté par M. Guillaume COUTURIER, Directeur général,
- L'établissement Public Foncier d'Alsace, représenté par M. Benoît GAUGLER, Directeur,
- ENEDIS, représenté par Mme Mathilde FLAUSS, Directrice Déléguée aux Affaires Territoriales à la Direction Régionale Alsace Franche Comté

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville – Opération de revitalisation du territoire pour les villes de Guebwiller, Buhl, Issenheim, Soultz et la communauté de communes de la Région de Guebwiller, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi en 2021, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement des villes de Guebwiller, Buhl, Issenheim, Soultz et de la communauté de communes de la Région de Guebwiller à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, **la Banque des Territoires** poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie, par l'apport de financements (prêts et investissements) et par leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre Caisse des Dépôts Cœur de Ville.

L'Établissement Public Foncier d'Alsace s'engage à accompagner les collectivités signataires dans leurs démarches d'acquisitions foncières et/ou immobilières qui leur permettraient de s'inscrire dans le cadre de cette convention.

Il collabore avec les élus pour la définition d'une stratégie foncière d'anticipation et agit pour la constitution de réserves foncières, notamment en vue des projets contribuant à la démarche Action Cœur de Ville.

Il négocie, acquiert et porte des biens pour le compte de la collectivité.

L'établissement s'engage également à pouvoir mobiliser ses dispositifs spécifiques d'intervention, notamment ceux permettant de favoriser la création de logements conventionnés ainsi que ceux favorisant la résorption des friches. A la demande de la collectivité, l'établissement peut effectuer - sous maîtrise d'ouvrage EPF d'Alsace - les études, diagnostics et travaux dits de proto-aménagement.

Cet accompagnement se traduit ainsi par un soutien à différents niveaux, tant sur les aspects d'ingénierie, juridiques, techniques ou financiers. Les acquisitions peuvent porter sur différentes typologies de biens (habitat, commerces, friches économiques ...) selon différents processus d'acquisition (amiable, préemption, OPAH, stratégie foncière, ...).

L'EPF s'engage à instruire les dossiers qui lui seront présentés, à les présenter à son Conseil d'Administration et à accompagner techniquement et financièrement ceux qu'il aura approuvés.

La Région Grand Est en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme. Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à mobiliser ses dispositifs de droit commun afin de soutenir les projets rejoignant ses priorités, en cohérence avec le SRADDET, et plus particulièrement les projets répondant aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les financements relatifs à chaque projet seront soumis au vote de son assemblée délibérante selon ses règlements d'intervention en vigueur, l'effet levier de son intervention et ses crédits disponibles, sur la base d'un dossier complet.

Par ailleurs, s'agissant plus particulièrement de Guebwiller la commune a été identifiée comme centralité dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire. A travers le dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines », la Région Grand Est a souhaité mettre en œuvre une stratégie de soutien visant à aider les communes urbaines à développer ou à rétablir leurs fonctions de centralité dans leur territoire et à améliorer la qualité de vie dans le cadre d'un projet global de redynamisation.

La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA), en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

La Collectivité Européenne d'Alsace s'engage à désigner dans ses services un.e ou des référent.e.s pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Collectivité Européenne d'Alsace s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Collectivité européenne d'Alsace, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial, notamment ceux liés à sa contractualisation avec les collectivités locales adoptée en séance plénière du 20 juin 2022.

En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets. L'expertise de services de la Collectivité européenne d'Alsace pourra également être mobilisée dans la construction des projets.

Sur les communes situées dans le périmètre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat.

La **Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole**, la **Chambre de Métiers d'Alsace** soutiendront les actions du projet en mettant à disposition leur ingénierie, ainsi qu'en mobilisant leur réseau.

L'avenant couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La Ville de Guebwiller et la CCRG s'engagent à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

RAPPEL DE LA GOUVERNANCE D'ACV 1 :

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des

différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Placé sous l'autorité du Maire, le projet est suivi par un directeur de projet positionné sous la hiérarchie de la directrice du développement du territoire de la Ville. Il coopérera avec le chef de projet OPAH-RU dont le poste est co-financé par l'ANAH.
- Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée composée par :
 - le Maire de GUEBWILLER
 - le Président de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER (CCRG)
 - le Premier adjoint au Maire de GUEBWILLER
 - le Conseiller municipal délégué à l'urbanisme et aux grands travaux
 - Le Vice-Président en charge de l'habitat de la CCRG
 - la Directrice Générale des Services de GUEBWILLER
 - le Directeur Général des Services de la CCRG
 - le Directeur des Finances de GUEBWILLER
 - la Directrice Générale Adjointe de la CCRG
 - la Directrice du Développement du territoire de GUEBWILLER
 - le Directeur des Services techniques de la CCRG
 - la Responsable du service Développement et Habitat de la CCRG et le chef de projet OPAH-RU.

- En fonction des différentes actions qui seront mises en place dans le cadre du plan Action cœur de ville, la Ville et l'intercommunalité définiront les modes de collaboration appropriés entre les services.
- Les actions menées reposeront sur la mutualisation de l'ingénierie des partenaires financiers et techniques qui soutiennent ou accompagnent la ville.
- Ce comité, présidé par le Maire de GUEBWILLER sera animé par le directeur de Projet. Il se réunira autant de fois que nécessaire pour assurer le bon déroulement du projet. Son objectif sera de suivre l'avancée des actions du Programme. Un compte-rendu de réunion sera systématiquement adressé aux membres du comité de projet et aux membres du comité de pilotage interne. Ce compte-rendu relatera l'avancée des travaux et adaptera les plannings au gré des avancements de leur avancement.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Le directeur de projet organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement, Région, CeA...). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact de la directrice de projet : Anne-Sophie Ricklin, DGS de Guebwiller, dans l'attente de la définition du contact.

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de Guebwiller s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Guebwiller réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'intervention pour la période 2023-2026 sont inchangés.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par les villes de Guebwiller, Buhl, Issenheim, Soultz et la communauté de communes de la Région de Guebwiller.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- Doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent ;
- Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiés de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Précisions sur l'articulation convention OPAH ou OPAH RU et convention d'ORT

- *Dans le cas où une convention d'OPAH ou d'OPAH-RU est en cours :*
Le contenu de la convention signée le 1^{er} septembre 2021 précise le volet habitat de l'ORT.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

Il est demandé d'inclure dans le plan d'action les initiatives privées concourant au projet de requalification du centre-ville, au-delà des actions portées directement par les collectivités territoriales et leurs opérateurs.

Le présent avenant vient confirmer les projets engagés depuis la signature de la convention Action Cœur de Ville et de l'Opération de revitalisation du territoire. Il réaffirme l'engagement du territoire dans le programme et la poursuite de la dynamique territoriale.

Lors de la signature de l'avenant ACV-ORT en février 2021, le montant total des actions s'élevait à 62 M€ d'investissements. Au 30.09.2023, 9M€ de projets ont été livrés.

La réactualisation des coûts liée à l'inflation ainsi que les 4 nouvelles fiches-action du présent avenant porte le montant total d'investissements des collectivités à 85M€, dont 60M€ hors habitat sont actuellement engagés.

6.1. Plan d'action global :

Budget Principal et Annexes Ville de	Axe 1 Habitat	Axe 2 Commerce	Axe 3 Mobilité	Axe 4 Cadre et vie et patrimoine	Axe 5 Equipement
OPAH (tout compris (Rénovation des façades))	960 000				
Réhabilitation Place de la Liberté				1 447 394	
Rue de la République le long de la Place Jeanne D'arc				100 000	
Extension zone de rencontre				25 703	
Sécurisation de l'hyper-centre (3 plots + video)				54 859	
Parcours de fresques				60 000	
Video surveillance				200 000	
Droit de préemption des commerces (Achat /remise en état)		150 000			
Acquisition immeuble rue gouraud	390 000				195 000
Réfection du Musée Deck					1 000 000
Hôtel de ville				89 712	
Ad'Ap et Rénovation Cave Dîmière				406 000	
Réhabilitation bains municipaux	800 000				
Réhabilitation logements Jules Grosjean	200 000				
Maison des associations				100 000	
Création d'un pôle multimodal d'accueil d'entrée de ville					
Mise en place de points bleus					
Valorisation et ouverture du parc de la Neuenbourg					
Finalisation Maison du Vélo			581 988		
Entretien des bâtiments					1 500 000
Rénovation de la Chapelle du Sehring				1 200 000	
Rénovation extérieure synagogue (Façade)				257 275	
Rénovation intérieure synagogue				665 520	
Réhabilitation et Sécurisation de l'église Notre Dame				10 750 462	
Remise en état des Fontaines				300 000	
Adaptation des équipements divers					
Achat Louvre aile Nord					
Achat Louvre (cadre général + bureaux+boxe+Tdt+volley-hors école)					
Achat du bâtiment dit "Louvre"	520 000				
remplacée par fiche 50					
Plan restructuration des pôles sportifs					3 000 000
Cimetières					768 812
Freyhof (accueil DGFIP)					6 000 000
Salle culturelle (Friches du Haut de la Ville)					
Rénovation de la Voirie			3 000 000		
Rue Deck			725 444		
Rénovation des Ponts dont Pont Lebourg			633 600		
Réparations divers mobiliers et voirie					
Etude déplacement + mise en place d'un plan vélo			15 000		
Développement de liaisons douces en coeur de ville			40 000		
Piste cyclable Bois fleuri / Buhl			397 465		
Piste cyclable Centre-ville / Promenade Déroulède			200 000		
Accompagnement de l'arrivée du Tram-Train (foncier)			50 000		
Remplacement de l'éclairage public reseau mat led				1 503 228	
Bornes de recharge pour véhicules électriques			100 000		
Plantation d'arbres				50 000	
Aménagements d'aire de jeux et de loisirs enfants				200 000	
Skate park					300 000
Rénovation de l'école Bucher et de l'école St-Exupéry et périsolaire					7 800 000
Ecole primaire (mat et élémentaire _ 22 classes) -> Ecole Maternelle LOUVRE					6 000 000
Maison des solidarités					1 176 922
Accompagnement du nouvel EHPAD					261 519
Besoin des services (200K€/an)					
rénovation energetique de la salle SG 1860					760 061
Renouvellement du parc des chaudières des batiments communaux					126 088
Rénovation energetique de la Mairie bat II					152 771
	2 870 000	150 000	5 743 497	17 410 152	29 041 172
BA - Réhabilitation de la friche Carto-Rhin de l'Hypercent				5 301 600	
BA - Friches du Haut de la Ville – Etude EUROPAN				130 000	
BA - Friches du Haut de la Ville - etudes préopérationnelle				184 800	
BA - Friches du Haut de la Ville - Démolition Bat 11 12 35				3 000 000	
BA - Friches du Haut de la Ville - AO Promoteur				48 000	
BA - Friches du haut de la Ville - Aménagement				7 000 000	
				70 879 222	

Budget Principal et Annexes Ville de	Axe 1 Habitat	Axe 2 Commerce	Axe 3 Mobilité	Axe 4 Cadre et vie et patrimoine	Axe 5 Equipement
CCRG					
Aménagement d'un pôle culturel et touristique : la Neuenbourg					
Neuenbourg : Chalet				334 000	
Neuenbourg (conciergerie, résidence d'artiste...)					
Boutiques tests		22 000			
Casiers automatiques de vente		10 000			
Plateforme numérique de vente		30 000			
Parcours numérique		16 000			
Mon centre-ville a un incroyable commerce (Guebwiller)		8 000			
Chèques cadeaux		35 000			
OPAH-RU Suivi Animation	588 595				
OPAH-RU subventions aux propriétaires	649 025				
Schéma directeur vélo (hors étude)			240 000		
Buhl					
OPAH-RU subventions aux propriétaires	33 675				
Réhabilitation du pont du cordonnier			216 666		
Démolition de deux maisons en CV				75 000	
Réaménagement du centre bourg			550 000		
Réhabilitation de l'ancienne école des garçons en centre administratif					1 000 000
Création d'un plateau sportif dédié - périscolaire et scolaire				57 128	
Issenheim					
OPAH-RU subventions aux propriétaires	133 875				
Construction de deux ouvrages de franchissement de la Lauch et création d'une nouve			1 624 082		
Extension / restructuration de l'école maternelle Sœur Fridoline					835 470
Reconstituer un cœur urbain			29 000		
Etude de préfaisabilité et de programmation en vue de la			8 400		
Extension du périscolaire					315 000
Soultz					
OPAH-RU subventions aux propriétaires	162 350				
Rénovation des rues secondaires et transversales au CV			553 300		
Sécurisation des voiries d'entrée de ville			1 850 000		
Rénovation des parkings du cœur de ville			150 000		
Etablir un plan de végétalisation du CV + place de l'eau en CV				34 000	
Théâtraliser et animer les espaces publics du centre-ville				67 000	
Proposer de nouveaux usages / dynamiser les espaces publics				1 130 000	
Extension des locaux du périscolaire					3 700 000
Valoriser et travailler la qualité de l'offre commerciale existante		21 000			
Encourager le développement d'une nouvelle offre commerciale		30 000			
Capter les consommateurs en centre-ville		6 000			
				TOTAL	14 514 566

6.2. Calendrier général du projet

Le plan d'action doit être détaillé par un calendrier par action.

Budget Principal et Annexes Ville de	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
OPAH (tout compris (Rénovation des façades))							
Réhabilitation Place de la Liberté				Livré			
Rue de la République le long de la Place Jeanne D'arc							
Extension zone de rencontre				Livré			
Sécurisation de l'hyper-centre (3 plots + video)			Livré				
Parcours de fresques							
Video surveillance							
Droit de préemption des commerces (Achat /remise en état)							
Acquisition immeuble rue gouraud							
Réfection du Musée Deck							
Hôtel de ville							
Ad'Ap et Rénovation Cave Dîmière							
Réhabilitation bains municipaux							
Réhabilitation logements Jules Grosjean							
Maison des associations							
Création d'un pôle multimodal d'accueil d'entrée de v	Livré						
Mise en place de points bleus	Livré						
Valorisation et ouverture du parc de la Neuenbourg	Livré						
Finalisation Maison du Vélo			Livré				
Entretien des bâtiments							
Rénovation de la Chapelle du Sehring							
Rénovation extérieure synagogue (Façade)				Livré			
Rénovation intérieure synagogue							
Réhabilitation et Sécurisation de l'église Notre Dame							
Remise en état des Fontaines							
Adaptation des équipements divers							
Achat Louvre aile Nord							
Achat Louvre (cadre général + bureaux+boxe+Tdt+volley-hors école)							
Achat du bâtiment dit "Louvre" remplacée par fiche 50				Livré			
Plan restructuration des pôles sportifs							
Cimetières							
Freyhof (accueil DGFIP)			Livré				
Salle culturelle (Fiches du Haut de la Ville)							
Rénovation de la Voirie							
Rue Deck			Livré				
Rénovation des Ponts dont Pont Lebouc			PL Livré				
Réparations divers mobiliers et voirie							
Etude déplacement + mise en place d'un plan vélo			Livré				
Développement de liaisons douces en coeur de ville							
Piste cyclable Bois fleuri / Buhl							
Piste cyclable Centre-ville / Promenade Déroulède							
Accompagnement de l'arrivée du Tram-Train (foncier)							
Remplacement de l'éclairage public reseau mat led							
Bornes de recharge pour véhicules électriques							
Plantation d'arbres							
Aménagements d'aire de jeux et de loisirs enfants				CR et ..			
Skate park				Livrés			
Rénovation de l'école Bucher et de l'école St-Exupéry et périsolaire							
Ecole primaire (mat et élémentaire _ 22 classes) -> Ecole Maternelle LOUVRE							
Maison des solidarités							
Accompagnement du nouvel EHPAD				Livré			
Besoin des services (200K€/an)							
rénovation energetique de la salle SG 1860							
Renouvellement du parc des chaudières des batiments communaux							
Rénovation energetique de la Mairie bat II							
							Total par axe
BA - Réhabilitation de la friche Carto-Rhin de l'Hypercentre							
BA - Fiches du Haut de la Ville – Etude EUROPAN							
BA - Fiches du Haut de la Ville - etudes préopérationnelles CITIVIA SPL				Livré			
BA - Fiches du Haut de la Ville - Démolition Bat 11 12 35 37							
BA - Fiches du Haut de la Ville - AO Promoteur							
BA - Fiches du haut de la Ville - Aménagement							

Budget Principal et Annexes Ville de	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CCRG							
Aménagement d'un pôle culturel et touristique : la Neuenbourg			Livré				
Neuenbourg : Chalet							
Neuenbourg (conciergerie, résidence d'artiste...)							
Boutiques tests							
Casiers automatiques de vente							
Plateforme numérique de vente		Livré					
Parcours numérique							
Mon centre-ville a un incroyable commerce (Guebwiller)							
Chèques cadeaux							
OPAH-RU Suivi Animation							
OPAH-RU subventions aux propriétaires							
Schéma directeur vélo (hors étude)							
Buhl							
OPAH-RU subventions aux propriétaires							
Réhabilitation du pont du cordonnier			Livré				
Démolition de deux maisons en CV							
Réaménagement du centre bourg							
Réhabilitation de l'ancienne école des garçons en centre administratif							
Création d'un plateau sportif dédié - périscolaire et scolaire			Livré				
Issenheim							
OPAH-RU subventions aux propriétaires							
Construction de deux ouvrages de franchissement de la Lauch et		Livré					
Extension / restructuration de l'école maternelle Sœur Fridoline			Livré				
Reconstituer un cœur urbain		Livré					
Etude de préféabilité et de programmation en vue de la recon		Livré					
Extension du périscolaire							
Soultz							
OPAH-RU subventions aux propriétaires							
Rénovation des rues secondaires et transversales au CV			Livré				
Sécurisation des voiries d'entrée de ville							
Rénovation des parkings du cœur de ville							
Etablir un plan de végétalisation du CV + place de l'eau en CV							
Théâtraliser et animer les espaces publics du centre-ville							
Proposer de nouveaux usages / dynamiser les espaces publics							
Extension des locaux du périscolaire							
Valoriser et travailler la qualité de l'offre commerciale existante							
Encourager le développement d'une nouvelle offre commerciale							
Capter les consommateurs en centre-ville							

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

Les modalités relatives à la conduite d'une démarche d'évaluation sont précisées dans le Guide du programme ACV 2.

7.1. Calendrier

Préciser le calendrier prévisionnel de la démarche d'évaluation.

La démarche d'évaluation sera entamée sur décision du Cotech un an avant la fin de l'avenant.

7.2. Méthode

Décrire la méthode d'évaluation envisagée par la collectivité

En fonction du choix retenu par le Cotech, la collectivité se réserve le choix de faire appel à un cabinet spécialisé en évaluation des politiques publiques ou en interne.

7.3. Objectifs et questions évaluatives

Indiquer les objectifs de l'évaluation et les questions évaluatives définies.

Critères d'évaluation axe 1 – Habitat :

- Résorption du nombre de logements insalubres / indignes
- Réduction du nombre de logements énergivores
- Réduction de la vacance
- Développement d'une offre diversifiée en centre-ville

Critères d'évaluation axe 2 – Commerce

- Une offre commerciale attractive, diversifiée et pérenne
- Réduction de la vacance des commerces
- Adaptation des commerces aux enjeux numériques

Critères d'évaluation axe 3 – Mobilités

- Modes de déplacement doux développés et facilités
- Requalification et amélioration des connexions

Critères d'évaluation axe 4 – Espace public et patrimoine

- Mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
- Création d'espaces de vie

Critères d'évaluation axe 5 – Accès aux équipements et services

- Création d'une meilleure offre d'équipements publics
- Création de services adaptés aux évolutions démographiques du centre-ville
- De nouveaux lieux culturels sont intégrés en centre-ville

7.4. Indicateurs retenus

Intégrer le tableau de bord avec la liste des indicateurs retenus et la source retenue. Ce tableau pourra être complété au fur et à mesure et n'a pas besoin d'être exhaustif à la signature de l'avenant.

Axe 1 : Habitat		
Indicateurs		Sources
Indicateurs de suivi	Nombre de logements	CCRG
	Nombre de logements vacants	Exploitation ZLV – CCRG
	Nombre de logements insalubres	CCRG
	Nombre de logements avec étiquette F,G	
Indicateurs de résultat	Nombre de logements réhabilités par Action Logement	Action Logement
	Nombre de logements subventionnés par l'ANAH	ANAH
	Nombre de copropriétés accompagnées	CCRG – Urbanis
Indicateurs d'impact	Taux et évolution de la vacance de logement	Exploitation ZLV – CCRG

Axe 2 : Commerce		
Indicateurs		Sources
Indicateurs de suivi	Nombre d'événements économiques	CCRG, Communes
	Installation de nouveaux commerçants	CCRG, Communes
Indicateurs de résultat	Nombre de commerces accompagnés sur la transition numérique	CCI, CMA, Communes
	Nombre de commerces participant à l'opération chèques cadeaux	CCRG
Indicateurs d'impact	Taux et évolution de la vacance commerciale	Communes, CCRG

Axe 3 : Mobilité		
Indicateurs		Sources
Indicateurs de suivi	Part modale de déplacements doux	CCRG, Communes
	Evolution du nombre de km de voies cyclables	
Indicateurs de résultat	Evolution du nombre de km de voies cyclables	PDU, communes
	Evolution du nombre de places de stationnement en centre-ville / périphérie	CCRG, communes
Indicateurs d'impact	Evolution de la part modale de la voiture individuelle	PDU

Axe 4 : Espace public et patrimoine		
Indicateurs		Sources
<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux</i>	<i>Communes</i>
	<i>Nombre et fréquence des animations patrimoniales réalisées</i>	<i>PAH – CCRG</i>
<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Nombre de chantiers en cours ou finalisés</i>	<i>Communes, CCRG</i>
	<i>Evolution du nombre d'espaces verts (végétalisation, parcs, jardins...)</i>	<i>Communes</i>
<i>Indicateurs d'impact</i>	<i>Evolution de la fréquentation touristique</i>	<i>OTI, PAH-CCRG</i>
	<i>Satisfaction des habitants</i>	<i>Sondage ACV</i>

Axe 5 : Accès aux équipements et services		
Indicateurs		Sources
<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Fréquentation des équipements culturels et sociaux</i>	<i>Communes</i>
	<i>Fréquence des animations</i>	<i>Communes</i>
<i>Indicateurs d'impact</i>	<i>Nombres d'installations de professionnels de santé</i>	<i>ARS, Communes</i>
	<i>Evolution du taux / nombre d'équipements publics implantés en centre-ville</i>	<i>CeA, CCRG, Communes</i>

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

Les villes de Guebwiller, Buhl, Issenheim et Soultz ainsi que l'EPCI s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A, le

Ville de Guebwiller	Communauté de communes de la Région de Guebwiller	Préfet du Haut-Rhin
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Francis KLEITZ</i> Maire	<i>Marcello ROTOLO</i> Président	<i>Thierry QUEFFELEC</i> Préfet
Ville de Buhl	Ville d'Issenheim	Ville de Sultz
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Yves COQUELLE</i> Maire	<i>Marc JUNG</i> Maire	<i>Marcello ROTOLO</i> Maire
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Magali DEBATTE</i> Directrice régionale	<i>Thierry QUEFFELEC</i> Préfet du Haut-Rhin	<i>Philippe RHIM</i> Directeur Régional Grand Est
Région Grand Est	Collectivité Européenne d'Alsace	CCI Alsace Eurométropole
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Franck LEROY</i> Président	<i>Frédéric BIERRY</i> Président	<i>Céline KERN</i> Présidente
Chambre des Métiers d'Alsace	PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon	SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Jean-Luc HOFFMANN</i> Président	<i>Francis KLEITZ</i> Président	<i>Michel HABIG</i> Président

Habitats de Haute-Alsace	Etablissement Public Foncier d'Alsace	ENEDIS
[Signature]	[Signature]	
<i>Guillaume COUTURIER</i> Directeur Général	<i>Benoît GAUGLER</i> Directeur	<i>Mathilde FLAUSS</i> Directrice déléguée aux affaires territoriales

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

La présente annexe comprend un bilan quantitatif et qualitatif du programme pour la période 2018-2022.

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

○ Actions livrées

Les actions livrées représentent un total de 9 373 440 € d'investissement au 30/09/2023.

○ Actions en cours

Les actions engagées en cours au 30/09/2023 représentent un montant de 60 192 160 € d'investissement.

○ Actions abandonnées

Si certaines actions ont été suspendues ou reportées à un calendrier plus lointain, les collectivités signataires n'ont pas abandonné d'actions inscrites à la convention.

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Dans cette partie de l'article, il est attendu des collectivités de mettre en perspective l'état d'avancement du plan d'action par rapport à la stratégie élaborée en phase d'initialisation du programme et d'apporter des éléments d'appréciation des résultats atteints par rapport aux diagnostics réalisés et aux objectifs fixés.

Pour ce faire, le bilan rappellera ou présentera les éléments suivants :

- Calendrier des différents projets ;
- Objectifs au lancement du programme et leur évolution, le cas échéant
- Eléments facilitants identifiés et/ou difficultés rencontrées au cours du déploiement du programme
- Principaux résultats d'ores et déjà visibles sur le territoire
- Principaux effets levier identifiés
- Projets emblématiques (présentation succincte d'un paragraphe)
- Impact du programme sur les investissements privés : hausse, ou retour ? facteurs d'explication.

Axe 1 – Développer une offre attractive de l’habitat en centre-ville

La Communauté de communes de la Région de Guebwiller comptabilise 38 999 habitants en 2020. Le pôle urbain concentre près de 25 000 habitants, soit un poids démographique de 65%.

Le lancement du programme Action Cœur de Ville et la prise de compétence Habitat par la CCRG en 2018 ont permis le lancement d’études sur l’habitat, qui ont relevé sur le pôle urbain les dynamiques suivantes :

- Un parc de logements diversifié avec 53.5% de propriétaires occupants et 46.5% de locataires contrairement aux autres secteurs du territoire où 80% des résidences principales sont occupées en propriété.
- Un parc de logements plus diversifié en petits logements.
- Une vacance en logements qui ne cesse d’augmenter, + 0.4 points entre 2010 et 2015 pour atteindre un taux de 8.4% (données INSEE 2015). Le fichier 1767 BisCom de 2019 montre une vacance de 11.3% à l’échelle du pôle urbain, soit une vacance de 13.2% à Guebwiller, 11.1% à Soultz, 9% à Buhl et 6.7% à Issenheim. Toutefois, ce taux est à nuancer avec le taux de vacance supérieure à 1 an qui est quant à lui de 5.5% sur le pôle urbain et les réalités de terrain.
- Entre 2013 et 2017, 55% de la construction neuve s’est réalisée dans le pôle urbain. Toutefois, en rapport au nombre de ménages, l’intensité de production neuve est plus forte dans les secteurs de plaine.
- 93% des logements sociaux sont localisés dans le pôle urbain, dont 61% sur la Guebwiller, avec une très faible rotation des ménages à noter.
- Une fragilisation des copropriétés.

A l’échelle du périmètre Action Cœur de Ville :

- On observe une surreprésentation de petits logements dans le parc privé locatif, et une vacance élevée (9,7%) (soit 54.1% des logements vacants à l’échelle de la ville) qui progresse.
- Le taux de renouvellement de la population est particulièrement élevé (38%) montrant l’incapacité de maintenir une population de proximité.
- Les logements construits avant 1945 sur le centre-ville de Guebwiller représentent 40.9% des logements. Ce taux traduit une urbanisation ancienne du cœur de ville. Il laisse ainsi supposer que le centre-ville concentre une part importante de logements médiocres sur le plan thermique qui ne correspond pas aux attentes des différents ménages justifiant ainsi un taux de vacances élevé.
- La faible part de logements de type maison en centre-ville est de 17% en 2015. Elle traduit une difficulté à attirer les familles sur le secteur recherchant en plus un extérieur. Des solutions alternatives doivent être pensées pour renforcer l’attractivité des logements auprès de ce type de ménage.

- La part des logements de taille intermédiaire (2 et 3 pièces) évaluée sur la ville de Guebwiller est de 48%. Un taux inférieur aux besoins estimés à 62 % si l'on tient compte de la structuration des ménages de la commune. Pourtant, il s'agit de biens qui permettent de répondre aux nouvelles étapes du parcours résidentiel.

Compte tenu des points de fragilité de l'habitat au niveau du pôle urbain et afin d'améliorer l'attractivité de ces communes, la CCRG, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, a porté une étude pré-opérationnelle OPAH-RU sur le pôle urbain (Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl) suivie de la mise en place d'une OPAH-RU à compter du 1^{er} septembre 2021. Un opérateur a été retenu pour assurer le suivi-animation, qui tient un jour de permanence par semaine toute l'année à la CCRG ainsi qu'à tour de rôle dans chacune des mairies.

Chiffres clés de l'OPAH-RU à l'échelle des quatre communes au 30.06.2023 :

<p>265 contacts dont</p> <ul style="list-style-type: none"> • 51,3% de propriétaires occupants • 45.7% de propriétaires bailleurs • 3% de syndicats des copropriétaires <p>40% des dossiers sont actifs (contacts en cours, visites, déposés, accordés, soldés)</p> <p>92 visites réalisées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 71% des projets maintenus après la visite • 39% de propriétaires occupants • 61% de propriétaires bailleurs <p>30 projets ont bénéficié de subventions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 projets de propriétaires occupants • 14 projets de propriétaires bailleurs <p>695 114 € de travaux engagés</p> <p>372 194 € de subventions allouées tous financeurs confondus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 61% de l'Anah • 28,5% des communes • 7,8% de la communauté de communes • 2,7% de la CeA
--

Les chiffres clés à l'échelle de Guebwiller

<p>107 contacts dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 43% de propriétaires occupants • 52.3% de propriétaires bailleurs • 4.7% de syndicats des copropriétaires <p>47% des dossiers sont actifs (contacts en cours, visites, déposés, accordés, soldés)</p> <p>40 visites réalisées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 80% des projets maintenus après la visite • 25% de propriétaires occupants • 75% de propriétaires bailleurs

20 projets ont bénéficié de subventions:

- 9 projets de propriétaires occupants
- 11 projets de propriétaires bailleurs.

Les principaux éléments qui ressortent des deux premières années d'OPAH sont les suivantes :

Trois enjeux pèsent aujourd'hui sur la rénovation de l'habitat :

- La crise sanitaire puis la crise énergétique et l'inflation ont notoirement modifié les équilibres. Les deux derniers sont actuellement un frein pour les ménages dans leur capacité à investir même si certains investissements notamment en matière de rénovation thermique génèrent des gains à moyen terme ;
- Le vieillissement de la population qui ne permet pas à tous les ménages de se projeter dans des travaux de réhabilitation, par frein psychologique et restriction d'accès au crédit ;
- La délicate articulation entre rénovation énergétique et préservation du patrimoine. Sans qu'il soit toujours question de rénovation lourde avec un volet patrimonial excédant de loin la valeur du bien, un travail de dentelle avec les Architectes des Bâtiments de France est rendu nécessaire.

En revanche, des opportunités ont été saisies :

- Ces deux premières années d'OPAH ont permis de confirmer la nécessité d'agir plus en profondeur sur les copropriétés, avec la mise en œuvre, au 1^{er} septembre 2023, d'un volet Copropriétés.
- La question de la vacance de logement a été traitée plus en profondeur avec une étude pré-opérationnelle Logements vacants menée en 2022 par la CCRG, qui cherche à étoffer les moyens d'action en moyens humains et d'appui aux collectivités ;
- Les efforts de renouvellement des espaces publics et l'attention portée aux formes urbaines devraient renforcer l'attractivité des centres-villes à court et moyen terme (Place de la Liberté à Guebwiller, Place de la République à Soultz, Pont du Cordonnier à Buhl et travaux d'ouvrages de franchissement à Issenheim qui donnent un regain de confort au centre-ville du fait de la baisse du trafic automobile...)
- Les actions incitatives mises en place dans le cadre de l'OPAH-RU peuvent toutefois être insuffisantes dès lors que les propriétaires et/ou copropriétaires sont dans l'incapacité financière ou peu enclins à la réalisation des travaux dont ils ont la responsabilité. En cas de non adhésion des propriétaires à ces dispositifs, il devient nécessaire de mettre en œuvre les procédures de police visant à traiter l'habitat indigne (arrêté de mise en sécurité, arrêté d'insalubrité...) et/ou de recourir à une opération d'aménagement telle que l'Opération de Restauration Immobilière (ORI), localisée dans le périmètre de l'OPAH-RU qui constitue le volet coercitif du dispositif. Par délibération du 26 juin 2023, la ville de Guebwiller a approuvé le lancement d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) pour deux immeubles situés rue de la République, rue principale du centre-ville de Guebwiller.

Également, **Action Logement** a accompagné sur la période 2018 – 2022 la construction de 2 opérations relevant du parc social pour un concours financier total de 4 269 000 € réparti en prêt à hauteur de 3 215 000 € et en subvention à hauteur de 1 054 000 €.

Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré

Le territoire de la CCRG regroupe 427 commerces et services de moins de 300 m² de surface commerciale. Les trois principales filières liées à la proximité : Café-Hôtel-Restaurant, Hygiène et Santé

et Alimentaire représentent un peu plus de la moitié des activités du territoire permettant ainsi de répondre aux besoins de la clientèle locale mais aussi touristique.

Les communes du pôle urbain Guebwiller, Buhl, Issenheim et Soultz regroupent 62.8% de l'offre commerciale du territoire intercommunal dont 43,3% à Guebwiller constituant ainsi le pôle commercial majeur du territoire.

L'étude « commerces » menée par le cabinet Lestoux avec l'accompagnement de la Banque des Territoires en 2019 mettait en avant les éléments de diagnostic suivants :

- Le centre-ville de Guebwiller profite de l'attractivité de 2 marchés hebdomadaires, implantés sur la place de l'hôtel de ville donc en position centrale de la ville. Néanmoins du fait de l'importante linéarité du cœur commerçant, l'attractivité des marchés hebdomadaires profitent moyennement à l'offre sédentaire implantée le long de la rue de la République. En effet, le cœur commerçant linéaire et continu s'étend sur la rue de la République sur une distance de plus de 800 mètres. Cette répartition spatiale du commerce ne permet pas de créer un effet de boucle marchande à l'échelle du centre-ville.
- Au vu de la faible densité en Grandes et Moyennes Surfaces (hors alimentaire), le consommateur ne peut réaliser l'ensemble de ses achats sur le territoire. On assiste à une évasion commerciale sur des pôles plus importants et plus particulièrement sur l'agglomération mulhousienne accessible en moins de 20 minutes en voiture, engendrant une perte de polarité sur le territoire.
- La vacance des commerces : On dénombrait une vingtaine de cellules vacantes à l'échelle de la centralité de Guebwiller. La vacance commerciale a tendance à se développer sur chaque extrémité du linéaire marchand, à savoir les entrées du centre-ville de part et d'autre de la rue de la République. Ceci impacte l'effet de vitrine et l'ambiance d'achat pour le reste de la centralité. Enfin il faut noter que les cellules commerciales vacantes ne sont pas pour autant toutes disponibles compte tenu de leur état de dégradation, des surfaces inadaptées des locaux ou encore des besoins des habitants. Ce constat était également fait sur la ville de Soultz qui fait face par ailleurs à une dégradation consécutive des façades des commerçants.

A nouveau, la crise sanitaire a bousculé les enjeux des commerçants et la manière d'acheter des consommateurs.

Une nouvelle offre commerciale à laquelle n'adhère pas le centre-ville

Lors du second confinement, à l'automne 2020, la CCRG a mis en œuvre une plateforme de click&collect pour les commerçants du territoire. Le calendrier de réalisation technique du site de vente en ligne et l'implication inégale des commerçants dans le dispositif ont rapidement rendu la plateforme caduque. Les commerçants déjà actifs numériquement ont poursuivi le développement de leurs propres sites ; la plateforme n'a pas su ou pas pu convaincre des commerçants qui n'en voient pas l'utilité. Le regain vers l'achat local au moment du confinement s'est arrêté net à la réouverture des commerces, qui ont également mobilisé leurs efforts vers cette réouverture.

Certains commerçants et producteurs se sont également emparés du sujet des casiers automatiques de vente. Initiative portée à l'origine par la collectivité, celle-ci s'est désengagée du sujet lorsque les acteurs économiques s'en sont emparés. Cependant, ces casiers automatiques ont tendance à être implantés en marge plus ou moins directe du centre-ville.

L'animation commerciale, une réussite de l'après-COVID

A Guebwiller, la Ville organise des animations toute l'année, parmi lesquelles « Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce », Les « Afterworks » et La JNCP, plus particulièrement destinés aux commerces.

Mon Centre-Ville a un Incroyable Commerce :

Dans le cadre de la Convention globale et pluriannuelle du programme « Action Coeur de Ville » (2018-2022), la Caisse des Dépôts et ses filiales interviennent en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales. Au sein du groupe CDC, la Banque des Territoires accompagne les projets de développement des collectivités territoriales avec différents dispositifs dont le dispositif d'accompagnement opérationnel « Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce ».

Les objectifs du programme de communication-action MCVAIC sont multiples : remédier à la vacance commerciale, attirer des porteurs de projets, soutenir la relance des activités en centre-ville, sensibiliser aux enjeux du numérique, ainsi que fédérer les acteurs du commerce local.

Le temps fort du dispositif est l'organisation d'un concours en centre-ville, pendant deux jours, permettant à une quinzaine d'équipes d'enrichir et de perfectionner leur projet d'activité. L'objectif est de réinterroger tous les aspects de l'activité, du concept initial à la viabilité économique. Proposé sous la forme d'un concours à la création d'entreprises, MCVAIC favorise la rencontre entre, des porteurs de projets amenés à tester et enrichir leur concept lors d'un marathon créatif de trente-six heures, les acteurs publics et privés de soutien ou d'accompagnement à la création d'entreprises du territoire (chambre consulaires, ...), les propriétaires de locaux vacants et les consommateurs.

Ce dispositif de 20 000 euros HT a été pris en charge pour 50 % par la Banque des Territoires et pour 50 % par la Ville de Guebwiller et a été mis en place de mai à septembre 2020.

Dans cadre, 2 projets de commerces ont été sélectionnés et accompagnés dans leurs installations dans des locaux vacants à Guebwiller : la boutique *Fabio Bougies* - artisan cirier, et la boutique *Qui l'eût cru* - Crèmerie-Fromagerie-Epicerie. L'outil de communication-action a donc été fructueux.

Les « Afterworks »

Faisant suite aux conclusions du cabinet Lestoux, la Ville de Guebwiller s'est emparée du sujet de l'animation de son centre-ville. Ainsi la ville organise-t-elle depuis 4 ans les « Afterworks », tous les vendredis soir d'été de 19h à 21h30 de fin juin à mi-août. Il s'agit d'une animation festive, estivale et musicale : artistes, humoristes, chanteurs, magiciens ... se succèdent. La rue principale de la Ville est à ce moment rendue piétonne. Les terrasses des bars et restaurants sont agrandies. La fréquentation de la Ville à ce moment à très nettement augmentée.

La « JNCP »

La Ville de Guebwiller participe à la Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP) depuis plusieurs années.

En 2021, la ville a obtenu un 5^e sourire au label « Commerce et Artisanat ».

Une tombola a été mise en place à cette occasion. La forte mobilisation a permis un record de participation des commerçants et usagers :

- ✓ 58 commerçants participants,
- ✓ 126 lots fournis par les commerçants à la tombola,
- ✓ 800 billets de tombola déposés dans l'urne.

En 2022, la Ville a mis en place pour la JNCP des animations: garderie et animations pour enfants, déambulation musicale, grand défilé de mode, ... et a obtenu le « Trophée des municipalités » décerné par l'Association Journée Nationale du Commerce de proximité, récompensant la Ville pour son action contribuant au développement du commerce de proximité.

A Soultz, la Ville organise un temps fort par saison : Marché de Noël, braderie en juin, JNCP à l'automne en lien avec les commerçants et pour faire venir des consommateurs en centre-ville. A titre d'exemple, lors de la JNCP en octobre, les animations organisées par la ville ont permis de rassembler près de 600 personnes au sein du centre-ville. Pour la braderie organisée en juin, près de la moitié des commerçants sont parties prenantes, l'un d'entre eux a organisé un défilé de mode au centre-ville et cette manifestation a mobilisé 500 personnes.

A Buhl, trois des principaux commerçants se sont associés pour proposer 2 à 3 animations par an (soirée dégustation, fête de la bière, carte commune pour les fêtes de fin d'année...) qui rayonnent sur l'ensemble du territoire.

À Issenheim, plusieurs commerces du centre-ville (FMR Cooking, Chrishomefood, New Rock'N'Roll Bar, Relais d'Issenheim, etc.) ont été associés à l'offre culturelle déployée par la commune à la sortie de la crise sanitaire de la Covid-19, permettant à ces derniers de renforcer leur notoriété et leur visibilité. Certains travaillent depuis en partenariat avec la commune à la mise en place d'animations récurrentes sur son ban (exemple : le Gugga musik du New Rock'N'Roll Bar).

La CCRG s'est concentrée sur le développement de chèques cadeaux, portés par l'association des commerçants Les vitrines de Guebwiller et en partenariat avec la nouvelle association de commerçants de Soultz, la Dynamique Soultzienne. Les deux premières opérations *Chèques Cadeaux*, organisées pour les fêtes de fin d'années 2021 et 2022, ont rencontré un vif succès auprès des CSE, amicales et communes du territoire.

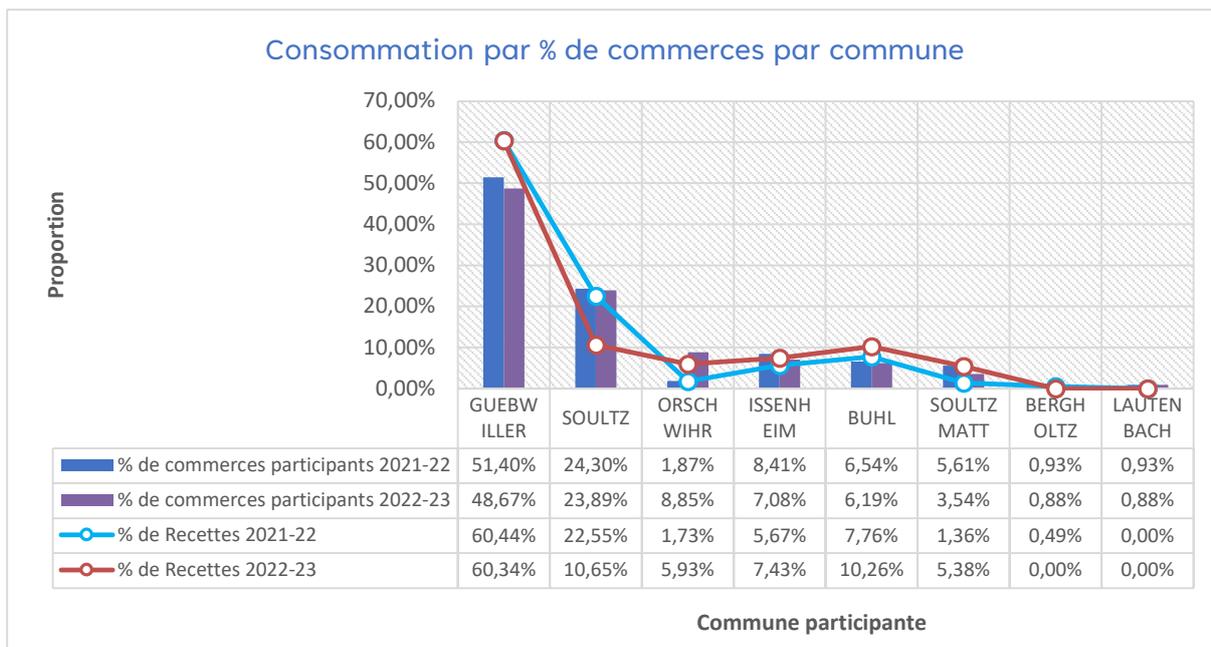
Le bilan et les statistiques de l'opération 2022-2023 témoignent d'une progression par rapport à l'édition précédente :

- + 17%, augmentation du nombre de chèques en circulation (2 112 chèques contre 1 800)
- + 11%, augmentation des recettes (45 075 € contre 40 575 €) dans les commerces de proximité

Les catégories de commerce principalement visées pour l'utilisation des chèques-cadeaux sont les suivantes :

- | | |
|---|------|
| • Alimentation-Boissons : | 41 % |
| • Prêt-à-porter-Chaussures-Maroquinerie : | 23 % |
| • Restauration : | 12 % |

Sur les 113 commerces participants (sur l'ensemble du territoire de la CCRG) en 2022-2023, 61% ont bénéficiés de clients porteurs de chèques-cadeaux. Le centre-ville de Guebwiller bénéficie à lui seul de 60% des recettes générées.



Source : CCRG, exploitation chiffres des Vitrines de Guebwiller, 2023

La vacance des cellules commerciales

Enfin, la question de la vacance des commerces a été réduite par deux tendances positives : une, mineure, de transformation d'usage dans les secteurs les moins vivants en matière de commerce (deux demandes en entrée basse du linéaire commerçant de Guebwiller) ; l'autre, celle de la reprise spontanée de plusieurs cellules dans les centres-villes de Guebwiller et de **Soultz** (4 restaurants et 5 boutiques ouvertes entre 2021 et 2023) notamment. La vacance commerciale est restée stable à **Buhl** et à **Issenheim**, où les commerces ont connu une certaine rotation tandis que les locaux vides n'ont pas été mobilisés malgré une certaine demande.

La rénovation des espaces publics est encore là aussi une belle perspective de déploiement de nouvelles activités. La mise en place de « boutiques test » telle que proposée dans l'étude Lestoux et envisagée par plusieurs collectivités a par conséquent été repoussée. A nouveau, la crise énergétique et l'inflation sont des défis pour la pérennité de ces nouvelles activités commerciales.

En parallèle, le service économie de la CCRG s'emploie à traiter les demandes d'immobilier économique dans le sens de la convention ORT avec une spatialisation qui oriente les commerces et les services vers les centres-villes et refuse, dans la mesure du possible, les déménagements dans les zones d'activités, tout en créant les conditions de développement d'entreprises dans ces zones afin de générer des emplois pour le territoire.

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

La Ville de Guebwiller ne bénéficiant pas, à ce jour, d'une offre de transport en commun satisfaisante se doit de développer une offre en stationnement suffisant. Pour cela, la Ville améliore sans cesse la cohérence d'ensemble de ses parkings en fonction de l'évolution des projets. Ainsi, manquant de

stationnement en entrée Sud de la ville, après la création du pôle multimodal, la ville a réhabilité un ancien immeuble marquant l'entrée de Ville, afin d'offrir un espace dédié avec un partenaire privé, à la remise en état et la vente de vélos : La maison du vélo.

Consciente de la nécessité d'une cohérence d'ensemble, la Ville de Guebwiller a missionné un bureau d'études afin de l'aider à définir un schéma directeur des circulations douces à Guebwiller en intégrant les conclusions des diagnostics établis lors de la phase d'initialisation du programme Action Cœur de Ville, avec notamment la prise en compte du partage de l'espace public, l'amélioration des liaisons piétonnes que ce soit entre espace de stationnement ou quartiers, permettant de rejoindre les zones commerciales. La Ville souhaite aboutir à un plan vélo accompagné d'un plan de communication prônant l'usage du vélo.

Le projet de requalification de la rue Deck a permis de corriger la rupture constituée par l'importante circulation issue de l'usage actuel de cette voie départementale. Les aménagements aux abords de l'EHPAD du Bois Fleuri ont été réalisés en 2023 ainsi que la matérialisation des liaisons cyclables dans le prolongement des rues Deck, République. La liaison jusqu'au collège de Buhl sera finalisée en 2024.

La Ville a reconstruit le pont Lebouc situé au Nord. Les travaux de rénovation du pont du 17 novembre sont en cours ; suivra le pont de la Gare. L'aménagement de la Place de la liberté en 2023 et du parking Freyhof 2024 participent également à cette amélioration.

La Ville de Sultz a entrepris les aménagements nécessaires des espaces publics de façon à désenclaver le centre-ville et à permettre le stationnement en proximité du centre-ville. Les actions de réfection de la voirie ont eu pour objet :

- La rénovation de rues secondaires et transversales, en particulier la rue du Fossé, rue typique de la vieille ville, qui a fait l'objet d'une rénovation complète, permettant ainsi une sécurisation des voiries d'entrée de ville et une meilleure accessibilité de centre-ville en privilégiant la matérialisation d'espaces piétons, une végétalisation ponctuelle, un éclairage doux
- La rénovation des parkings à proximité du centre-ville de façon à limiter psychologiquement les distances est en cours : les travaux relatifs au parking rue du Fossé seront finalisés fin 2023. Une étude est en cours pour la création d'un parking proche des remparts, rue de la Marne qui permettra un accès direct au centre-ville.
- Une signalétique urbaine à destination des automobilistes et des piétons a été mise en place et le centre-ville et notamment la place de la République sont passés en zone 20 km/h fin 2021.

Ville d'Issenheim : la construction des deux ouvrages de franchissement de la Lauch et la création d'une voie nouvelle (rue de Nevers) ont permis de délester le centre-ville d'une grande partie du trafic automobile. De nouveaux commerces se sont installés sur la zone rue de Nevers (hors périmètre : Picard en août 2023 et Basic Fit en cours) peu de temps après l'achèvement des travaux. La création d'une zone bleue rue de Guebwiller (entre le n°2 et le n°33) a permis de fluidifier le stationnement du centre-ville et de libérer des places pour les clients des commerces centraux durant les horaires d'ouverture.

Ville de Buhl : la transformation du cœur urbain avec l'inauguration du Pont du Cordonnier en octobre 2022, véritable lien en plein cœur urbain avec une circulation apaisée (sens unique, passage vélo), sera complétée à l'aune des préconisations de l'étude de l'ADAUHR.

La CCRG a voté un **schéma directeur cyclable** en février 2022. Celui-ci établit un réseau d'axes structurants, secondaires et de dessertes « internes » ou tertiaires, ainsi qu'une proposition de jalonnement de mise en œuvre de services.

Il planifie à quinze ans, le maillage à conforter, améliorer ou réaliser afin d'optimiser la pratique du vélo sur le territoire, dans le centre-ville ou pour s'y rendre et en établissant des préconisations sur la création de services associés.



La CCRG s'est impliquée auprès des communes en mettant en place un fonds de concours à destination des villes qui mettraient en œuvre des travaux sur les axes structurants et secondaires ainsi qu'une aide au jalonnement et à la mise en place de services.

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

La Ville de Guebwiller, dans une réflexion globale d'optimisation et d'apaisement de la circulation en entrée de ville, souhaite donner à l'entrée de ville une nouvelle forme urbaine, identifiée par un aménagement de qualité et attractif, rue de la République en revoyant l'aménagement sur le secteur de la place Jeanne d'Arc, en tenant compte des habitudes actuelles d'utilisation de l'espace public tout en privilégiant le développement de la mobilité en mode doux. Cet aménagement permettra également de mettre en valeur les atouts des bâtiments le structurant : l'Église Notre Dame, le Musée Deck et la Maison des Associations pourront alors offrir au public leurs qualités architecturales. La ville reste en attente du devenir du restaurant de la Place afin de poursuivre la réflexion.

La maison des associations est un lieu d'accueil pour les associations actives de la ville. Ce bâtiment nécessite aujourd'hui une remise aux normes notamment sur le système de sécurité incendie. Le projet prend également en compte de menus aménagements intérieurs favorisant le confort et la fonctionnalité du lieu. D'autre part, la façade, le porche et l'accès principal donnant directement sur la place Jeanne d'Arc, en face du Musée Deck et de l'église Notre Dame demande à être reprise par endroit tout en favorisant un ravalement complet.

La Salle de Société de Gymnastique 1860 est un bâtiment remarquable et emblématique de la ville de Guebwiller, construit en 1905, mais elle est également énergivore et doit être, énergétiquement, entièrement rénovée: Isolation, changement des menuiseries extérieures, changement des équipements de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, changement des appareillages et des luminaires.

Face aux nouveaux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, face à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement, d'une part et des objectifs fixés par le décret tertiaire d'autre part, la Ville de Guebwiller se doit de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement favorisant la transition énergétique de son patrimoine bâti, souvent doté d'un équipement vétuste. Aussi, l'urgence est le changement des chaudières de : la médiathèque, la Cave Dimière, le CRHF.

Le bâtiment II de la mairie a déjà fait l'objet de diverses rénovations : l'isolation des combles, changement de la chaudière en 2018, changement de la verrière en 2021, isolation des rampants et des pieds droits en 2023, vient parfaire une nouvelle fois cette volonté d'assurer le confort de travail des agents mais également de réduire les consommations énergétiques du bâtiment.

La cave Dimière est un espace incontournable pour la réalisation des animations et événements de la ville. Sa localisation au haut du centre-ville, à proximité des stationnements jouxtant l'Église Saint Léger, édifice protégé au titre des monuments historiques, rend sa fréquentation favorisée. Le projet de mise en accessibilité de la Cave Dimière a déjà fait l'objet d'une demande de subventions mais le projet a subi d'importantes modifications de façon à apporter plus de cohérence et également de respecter les contraintes physiques et techniques imposées par cette cave semi-enterrée et maçonnée entièrement en moellons et pierres de taille. Le projet est de rendre cet espace accessible aux personnes à mobilité réduite avec le déploiement d'un élévateur intérieur et d'un sanitaire équipé et adapté. Une nouvelle porte sera créée au niveau du parking favorisant une entrée réglementaire et un sanitaire adapté à l'étage du bas. La porte existante de l'entrée principale de la cave Dimière située en contre-bas sera changée pour une menuiserie fine et chanfreinée en acier tout en gardant un vitrage important amenant la lumière naturelle à l'intérieur. Côté cour, un escalier métallique de service a été mis en place en 2021. Ce projet initialement prévu uniquement pour sa mise en accessibilité a évolué avec l'ajout de la rénovation de la charpente, de la couverture et le changement des menuiseries extérieures devenus essentiels à la sauvegarde de ce bâtiment emblématique de la Ville. Démarrage des travaux en 2024.

La place de la Liberté située à proximité de la mairie et des sites culturels (musée, Dominicains, médiathèque, ...) accueillait un parking automobile, mal agencé, sans attrait. Celle-ci a été pacifiée et dispose aujourd'hui de places de stationnement, cheminements doux, végétalisation ponctuelle, éclairage doux. Un arbre remarquable a été ainsi préservé et mis en valeur ; la fontaine réhabilitée offrant un cadre agréable et attractif pour les riverains et le commerce de proximité.

la Ville a également renforcé la sécurisation des rues piétonnes de son centre-ville, par la limitation de passage de véhicules en implantant des bornes escamotables, et barrières amovibles sur les axes de circulation de l'hyper-centre de la ville.

A la fin 2023, des caméras de protection ont été installées dans un parc remarquable (Neuenbourg) et sur le parvis de la Mairie (avant et arrière), au Tribunal de proximité, à la Maison des associations. Est en cours l'équipement du Gymnase Facchin et ainsi que les abords du centre de secours.

L'édifice de l'église Notre Dame, construit après la révolution a subi de nombreux désordres structurels ces dernières décennies. Malgré des réparations, les désordres sont présents et non résorbables. Un programme de travaux a été établi par un Architecte du patrimoine et ne peut être tenu qu'avec l'aide des partenaires accompagnant la ville dans cette restauration lourde. La tranche ferme 1 a été réceptionnée.

La ville poursuit la restauration extérieure et intérieure de l'église Notre-Dame et sa mise en accessibilité : 2023 tour nord et beffroi, 2024, corps central, 2025, tour sud et accessibilité.

La chapelle du Sehring situé route de Colmar en entrée de ville, datée de 1618, est un monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1991. Située sur l'axe vers Issenheim, elle représente un des édifices religieux remarquables ponctuant une des entrées de la ville. Dans le but de sauvegarder et valoriser le patrimoine historique, le projet a pour objectif de sécuriser ce monument, en commençant par établir un diagnostic complet de la charpente et de la couverture et

les travaux qui en découleront. Un devis de Maîtrise d'œuvre a été établi. Le plan de financement reste à mettre en place en partenariat avec la Fabrique de l'Église.

Compte tenu de l'état de délabrement général de la synagogue, un partenariat Ville de Guebwiller – Consistoire Israélite du Haut-Rhin a permis à la ville d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux portant sur les zingeries, égouts et certains vitraux de la synagogue afin de la mettre hors d'eau, hors d'air. La Ville de Guebwiller et le consistoire souhaitent poursuivre la remise en état du bâtiment. Après la rénovation extérieure de la synagogue, la ville et le consistoire israélite du Haut-Rhin souhaitent poursuivre les travaux à l'intérieur de la synagogue. Ces travaux permettront de restaurer les peintures, boiseries et parquets, ainsi que de nettoyer les piliers en fonte, mettre aux normes l'électricité et installer des lustres chauffants. Une seule partie de ces travaux seront subventionnés par la DRAC mais la restauration prévue permettra de confirmer et renforcer le partenariat existant avec le consistoire pour permettre le développement de concerts au sein de l'édifice et en faire un lieu incontournable de la saison culturelle de la ville.

La Ville de Guebwiller possède également de nombreuses fontaines, dont certaines remarquables. Ces fontaines améliorent le cadre de vie, créent des lieux de rencontre et de jeux, elles adoucissent l'environnement urbain de la ville tout en favorisant la transition écologique par leur participation à la lutte contre les îlots de chaleur. Ainsi les fontaines rue des Malgré Nous et place de liberté ont été réhabilitées...suivront les fontaines de la Place Jeanne d'Arc et du Parc de la Marseillaise.

La création d'un parcours de Fresque visant à inciter riverains et touristes à parcourir la Ville de manière différente en centre-ville reste à l'étude.

Afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels, au bien-être de ses concitoyens et des générations futures, la Ville de Guebwiller a mis en place en 2019 un plan de renouvellement de son patrimoine arboré sur 3-4 ans, prévoyant la plantation de 115 arbres sur une dizaine de sites et de remplacer les arbres dépérissant. Ce projet de renouvellement du patrimoine arboré prévoit majoritairement la plantation d'arbres d'ornement (Chêne rouge, Cyprès, Hêtre pourpre, Liquidambar, Charme zelkova...). Seuls l'Érable champêtre, espèce locale caractéristique des collines sous-vosgiennes et les arbres fruitiers sont éligibles au titre de la subvention du GERPLAN.

La commune possède par ailleurs un parc d'éclairage de 1753 points lumineux répartis sur tout le territoire, dont plus de 50% vétustes. Le projet s'inscrit dans le cadre de la démarche globale environnementale de la Ville. Il a pour objectif de contrôler l'éclairage public de façon à réduire les consommations énergétiques que génère ce dernier. Le renouvellement entamé en 2023 se poursuivra en 2024.

La Ville de Soultz a entrepris des opérations de théâtralisation, d'animation et de redynamisation des espaces publics tout en veillant à la végétalisation et à la réintégration de la place de l'eau dans le centre-ville (redonner vie à la fontaine de la source salée).

En terme d'opération de théâtralisation et d'animation, la commune a développé une manifestation dite « Jeudis de Soultz » tous les jeudis de mai à juillet sur différents lieux patrimoniaux du centre-ville (parc du Bucheneck, église, temple).

La végétalisation des axes commerçants a été entreprise sur la rue Jean Jaurès et est en cours sur la rue de Lattre de Tassigny. La fontaine de la source salée a été remise en fonction en 2022.

Il s'agit de poursuivre la dynamique engagée au sein du centre-ville de rénovation des espaces publics afin de leur donner un nouvel usage qui corresponde aux besoins des habitants :

- nouveaux lieux de bien-vivre ensemble : nouveau cœur aire de jeux sur un terrain de la ZI, 2024 à 2025

- rénovation des lieux historiques représentatifs du patrimoine de la ville de Soultz : réfection de la place de l'Eglise qui clôt la rénovation des grands espaces du centre-ville et crée un continuum place de la République/nouveau pôle culturel, 2024 à 2025.

La Ville d'Issenheim a organisé plusieurs événements comme le « Marché des arts et des artisans d'art » début juillet et le festival d'arts urbains « Ça va bomber à Issenheim » en septembre 2022, en partenariat avec les associations locales et les commerces de bouche installés sur le site GAST (Table de Fred et Pizzeria Bella Ciao) afin de valoriser le site et permettre aux restaurateurs d'augmenter leur fréquentation. Une résidence d'artiste a également été mise en place dans un bâtiment communal de caractère réaménagé à cet effet situé à la périphérie du site pour accueillir un artiste résident : M. Philippe SAMMACICCIA, sculpteur de lumière, et des artistes de passage. L'objectif de la commune est de développer l'attractivité du site GAST à travers une offre culturelle et artistique variée et de qualité durant les prochaines années.

La Ville de Buhl a mené en 2022 une étude avec l'ADAUHR pour un réaménagement global de sa centralité avec pour objectifs principaux l'anticipation des flux liés aux futurs développements urbains et la mise en œuvre d'aménagements permettant de mettre en réseau les différents commerces et activités, en favorisant la mobilité douce.

Une première tranche de travaux est prévue en 2024, avec la démolition de deux maisons à proximité immédiate de la mairie, afin de redéfinir l'espace en centre-ville et permettre la réalisation d'aménagements favorisant les déplacements doux.

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

La ville de Guebwiller ambitionne de rénover le Musée Deck : la muséographie ne correspond plus aux attentes actuelles du public, ni sur le plan esthétique, ni sur le parcours de visite. Le musée nécessite un véritable projet muséographique qui sera élaboré à la suite du Projet Scientifique et Culturel du musée, en cours. Le bâtiment accueillant le musée demande quelques travaux d'entretien assez lourds qui découleront des diagnostics à effectuer de la charpente et de la toiture. De plus, son accessibilité requiert des travaux d'aménagement extérieur (rampe d'accès PMR), l'installation d'un système élévateur permettant de rejoindre l'espace d'exposition situé à l'entresol et aujourd'hui inaccessible ; et enfin la création de sanitaires adaptés au rez-de-chaussée, inexistants aujourd'hui. Ces travaux nécessiteront le déplacement des œuvres , La Phase d'étude et diagnostic avant travaux est prévue pour 2024.

Les trois bâtiments de l'hôtel de **ville de Guebwiller** sont aujourd'hui sous un projet de rénovation concernant différents objectifs : un réaménagement de certains locaux nécessaire suite à la réorganisation interne des services, une meilleure performance énergétique. Les portes d'accès principales de la mairie ont été changées en mai 2021 (mise en accessibilité mairie), le réaménagement des locaux a été réalisé avec la création de nouveaux bureaux dédiés à la direction « Aménagement et urbanisme », notamment. Suivra l'aménagement de l'espace d'accueil état civil, titres biométriques (espace classé au titre des monuments historiques), pour un meilleur confort des usagers et la sécurité des agents.

La cave Dîmière est un espace incontournable pour la réalisation des animations et évènements de la ville. Sa localisation au haut du centre-ville, à proximité des stationnements jouxtant l'Eglise Saint Léger, édifice protégé au titre des monuments historiques, rend sa fréquentation favorisée.

Le projet de mise en accessibilité de la Cave Dîmière a déjà fait l'objet d'une demande de subventions mais le projet a subi d'importantes modifications de façon à apporter plus de cohérence et également de respecter les contraintes physiques et techniques imposées par cette cave semi-enterrée et maçonnée entièrement en moellons et pierres de taille.

Le projet est de rendre cet espace accessible aux personnes à mobilité réduite avec le déploiement d'un élévateur intérieur et d'un sanitaire équipé et adapté. Une nouvelle porte sera créée au niveau du parking favorisant une entrée réglementaire et un sanitaire adapté à l'étage du bas. La porte existante de l'entrée principale de la cave Dîmière située en contre-bas sera changée pour une menuiserie fine et chanfreinée en acier tout en gardant un vitrage important amenant la lumière naturelle à l'intérieur.

Côté cour, un escalier métallique de service a été également mis en place en 2021. Le projet de la cave Dimière, initialement prévu uniquement pour sa mise en accessibilité a évolué avec l'ajout de la rénovation de la charpente, de la couverture et le changement des menuiseries extérieures devenus essentiels à la sauvegarde de ce bâtiment emblématique de la Ville. Les travaux débuteront en 2024.

La ville de Guebwiller souhaite implanter un équipement culturel dans les friches du Haut de la Ville. Il s'agit en effet d'un équipement essentiel pour une ville centre comme Guebwiller qui n'en dispose pas encore. Sa création n'a pas pour vocation de tenter de concurrencer les grands équipements régionaux mais de constituer en premier lieu une alternative pour la population de la zone de chalandise de Guebwiller.

Le projet porte sur la réhabilitation d'un bâtiment existant de 1800 m² en complexe multi-activités à dominante culturelle. Un concours a été lancé en 2023 pour une mission de MOE. Un jury de concours examinera les candidatures fin 2023.

Equipements sportifs

En Projet : la Construction d'une halle de tennis sur deux courts de tennis existants (dont la surface de jeu sera changée) avec la mise en place d'un récupérateur d'eau sur le site « Heissenstein », en attente de l'avant projet détaillé ; le remplacement du terrain de football stabilisé en terrain synthétique avec agrandissement de l'aire de jeu stade Throo.

Trouver un lieu plus grand que le gymnase Facchin afin de développer la pratique de la boxe et autres sports de combats et ainsi permettre d'accueillir plus de licenciés.

La Ville de Soultz, au vu des besoins de ses habitants, souhaite développer l'offre d'accueil de son service périscolaire en proposant la rénovation de sa friche industrielle pour ainsi en étendre les locaux et permettre le développement de son activité scolaire en centre-ville. La commune a sélectionné l'équipe de maîtrise d'œuvre par voie de concours en 2023 et l'avant-projet définitif sera élaboré pour la fin d'année ; concomitamment la commune a sollicité l'ensemble des financeurs pour mener à bien le projet.

Par ailleurs, suite au départ des services de la Trésorerie au centre-ville, la commune souhaite mettre à disposition les locaux devenus vacants pour y installer des médecins généralistes et de permettre le maintien concomitant de la seule pharmacie demeurant au centre-ville. Elle a engagé les études pour effectuer le changement de destination de ces locaux qui devrait être mis en service en 2024.

La Ville d'Issenheim a vu les travaux de sa nouvelle école maternelle Sœur Fridoline s'achever fin 2022. Ce nouvel équipement, moderne, écologiquement responsable et pratique permet d'accueillir les nouveaux élèves dans 4 classes équipées de TBI et d'ordinateurs portables flambants neufs. Les conditions de travail des ATSEM et du personnel enseignant ont été drastiquement améliorées et le rapprochement de la nouvelle école maternelle de l'élémentaire des Châtaigniers facilite grandement le travail de direction de l'Éducation Nationale. La cour de l'école a déjà fait l'objet d'aménagements extérieurs (traçage d'un circuit vélo et d'une rivière à truites dans le cadre du festival d'arts urbains « Ça va bomber à Issenheim » 2023 avec les enfants de l'école élémentaire). Des jardins potagers et des récupérateurs d'eau pluviale seront installés courant 2023. À noter la mise à disposition d'une salle de classe et d'une salle d'activités au Phare Illzach en faveur de l'intégration des déficients auditifs.

Par ailleurs, la commune s'interroge sur la création d'une extension pour son périscolaire rue de Rouffach dont la capacité d'accueil maximale est de 75 places et dont la fréquentation, midi et soir, a considérablement augmenté depuis la rentrée 22-23. Une solution transitoire a été trouvée mais les dépassements sont fréquents et la moyenne de fréquentation sur les temps de midi se situent à 92 enfants actuellement.

La Ville de Buhl est parvenue à attirer de nouveaux professionnels de santé avec l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste au 1^{er} janvier 2022 dans le cabinet médical existant ; deux nouveaux dentistes se sont implantés hors périmètre du centre-ville, confirmant l'attractivité de la commune pour les professions médicales.

La réhabilitation de l'école des garçons de la ville de Buhl en centre administratif sera certainement reportée sur le prochain mandat.

La CCRG a adopté son premier Contrat Local de Santé fin 2022. Quatre grands axes structurent les 17 actions du CLS :

- Organisation de l'offre de soins sur le territoire
- Visibilité de l'offre et accès aux soins
- Prévention et promotion de la santé
- Environnement et cadre de vie.

Les initiatives en faveur du renfort de la démographie médicale sur le territoire ainsi que l'aide à la mise en œuvre d'exercices coordonnés ont débuté dès mars 2021. Cette action a engagé la CCRG, l'Union Régionale des Professionnels de Santé branche Médecin Libéraux (URPS ML) et Infirmiers ainsi que la CPAM, l'ARS Grand Est et la Maison de Santé du Florival afin de renforcer l'interconnaissance des professionnels de santé du territoire mais également de les informer sur les dispositifs d'aide à la création de structures d'exercice coordonné. De ces présentations ont découlé des discussions cruciales entre professionnels autour d'un projet territorial de santé partagé ainsi que de la possible constitution d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Axe Projets Transversaux – Carto-Rhin , Fiches NSC

Le réaménagement de la friche Carto-Rhin :

En 2021, suite à l'achat d'un nouvel immeuble situé 11 rue Jules Grosjean, le périmètre de la concession gérée par CITIVIA SPL est modifié suite à la demande de la Ville et le projet adapté. Concernant les promoteurs, la Ville a demandé à CITIVIA SPL d'organiser un Appel à Projet afin d'obtenir un projet de construction intéressant en terme d'insertion. L'équipe de maîtrise d'œuvre VRD est par ailleurs modifiée afin d'intégrer des solutions innovantes plus respectueuses de l'environnement. La mise au point des espaces extérieurs est donc revue intégralement. Malgré la qualité du projet, celui-ci fait l'objet depuis 2022 d'un recours gracieux, puis un recours contentieux

de la part d'un riverain. Malgré tout, en 2022, La Ville a procédé en 2022 aux travaux de la tranche 2. En 2023, la Ville a procédé au déclassement des emprises nécessaires aux constructions.



Carto-Rhin : Le nouveau permis d'aménager 2022

Le réaménagement de la friche NSC :

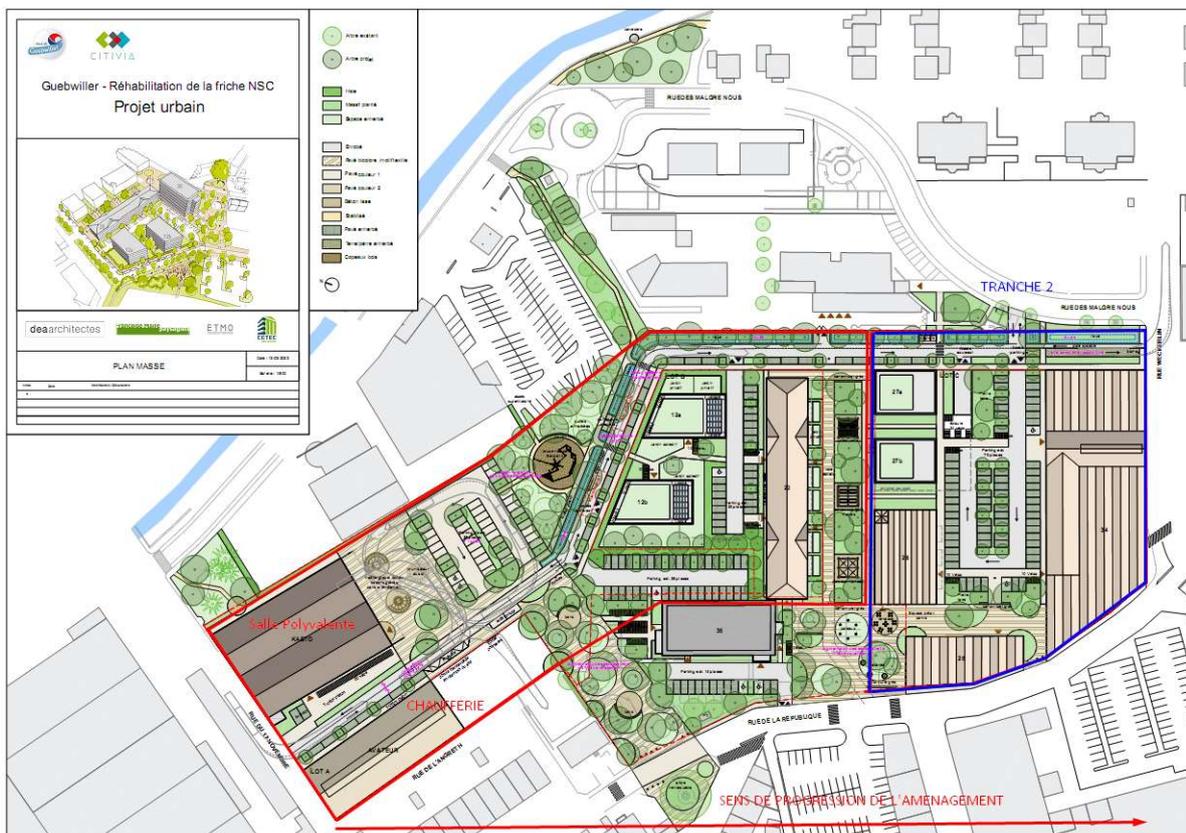
En avril 2022, après une période de négociations la ville de Guebwiller signe avec NSC, un protocole d'accord transactionnel comprenant 4 sites : L'usine principale, le Louvre, l'ancien centre d'apprentissage et un terrain en face du Bois fleuri. La Ville a demandé à l'EPF d'Alsace d'assurer le portage foncier. S'agissant pour les sites de l'usine principale et du Louvre d'un site ICPE, La DREAL a émis les PV de recollement de mise en sécurité sur l'usine et le Louvre. Ainsi l'acte de vente entre NSC et l'EPF d'Alsace sera signé en novembre 2022 et l'acte de rétrocession anticipée des bâtiments Kasto

et bâtiment 34 (concernés par le Fonds Friches) entre l'EPF d'Alsace et la ville de Guebwiller sera signé en décembre 2022.

En parallèle, en 2022, la Ville de Guebwiller missionne CITIVIA SPL :

- pour l'usine principale afin de définir un plan d'aménagement opérationnel partant du plan directeur issu du concours European 14
- pour le Louvre, afin de définir les modes opératoires possibles en cas de programme public-privé.

En 2023, suite à l'effondrement de sheds et la mise au point du plan d'aménagement opérationnel, la ville de Guebwiller négocie avec l'Etat de modifier les bâtiments concernés par le Fonds Friches : le projet Kasto est maintenu et démolition des bâtiments 11,12, 35 et 37 en lieu et place du bâtiment 34.. Un avenant à la Convention Fonds Friches est établi. La Ville de Guebwiller répond également à l'Appel à projet de la Région Grands Est pour l'étude d'une dépollution exemplaire à l'échelle du site. Enfin, un appel à projet promoteur a été lancé par la Ville pour tester une solution d'aménagement-construction privée.



Plan d'aménagement CITIVIA SPL 2023 et nouveau phasage Fonds Friches

Dans le cadre du développement durable, la commune s'engage à déployer des bornes de recharges électrique. Compte tenu du nombre croissant de véhicules électriques en circulation, la Ville de Guebwiller se doit de développer son propre parc de bornes de recharge électrique. L'objectif, tant environnemental qu'écologique, est de réduire l'effet de serre dans la ville pour devenir une ville propre, en proposant ce service aux usagers utilisant des véhicules électriques ou hybrides

rechargeables. La ville possède ainsi 4 points de recharge Parking de la Mairie, 4 sur le parking multimodal et 2 sur le parking de la place de la Liberté.

La ville de Guebwiller possède et gère également plusieurs sites d'aires de jeux. La création de ces aires de jeux est un vecteur de relations sociales, de valeurs conviviales, familiales et le bien être au cœur de la ville de Guebwiller en tenant compte du besoin des citoyens. En 2023 , 2 aires de jeux ont été livrés : Aire de jeux Jean Jaurès et Carto-Rhin dans le cadre de l'opération d'aménagement Carto-Rhin. Une nouvelle aire de Jeux Parc de la Marseillaise est en projet.

Afin de compléter son offre d'équipement sportif, la ville de Guebwiller a le projet de réaliser un nouveau skate park en en élargissant le public.

Le projet sera soumis à l'approbation des architectes des bâtiments de France pour garantir son intégration dans le périmètre urbain derrière le collège Grunewald à proximité du lycée Joseph Storck et directement relié par une piste cyclo sécurisée.

L'école Saint Exupéry est une école maternelle, l'école Jeanne Bucher est une école élémentaire. les 2 écoles ont fusionné en un groupe primaire unique. Les deux structures sont physiquement proches et nécessitent toutes deux une rénovation énergétique qui permettra d'en changer les menuiseries extérieures, de les isoler par l'extérieur et de refaire les façades. La rénovation intérieure sera plus douce, la décoration sera revue mais les espaces conserveront leur volume. Conformément au schéma directeur adopté en 2015, la rénovation s'accompagnera de la construction d'un périscolaire.

Les études de faisabilité ont été réalisées, le programme technique a été établi.

La première phase de travaux, permettant de réaliser les travaux en régie a été finalisée en 2023. L'Appel d offres pour la maîtrise d'œuvre sera lancée en 2024.

Des demandes de subventions ont été faites auprès de la CeA (panneaux photovoltaïques : 37500€ périscolaires : 140160€), mais ont été perdues suite au retard pris par le projet.

Parallèlement la ville souhaite construire une nouvelle école qui regroupera des écoles maternelles dispersées sur le ban communal.

La nouvelle structure, souhaitée au plus près des nouvelles et futures zones d'habitation comprendra également un périscolaire aujourd'hui absent des structures actuelles.

Le site à l'étude aujourd'hui est le RDC du bâtiment dit "Louvre" dans les friches NSC.

Le projet de cette école est intégré à la consultation globale pour l'aménagement du site qui a été lancée en 2023.

La Ville de Guebwiller prévoit également de réaliser une opération de réhabilitation et transformation de l'ancien site de la DGFIP en « Maison des solidarités ».

Ce bâtiment accueillera le Centre communal d'action sociale (CCAS), un espace d'animation intergénérationnel, des permanences d'accès aux droits et une borne d'accès au numérique. Ce bâtiment se trouvera à côté d'un bâtiment de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) qui regroupera également, dans la même philosophie, les services de la CeA.

Le Centre communal d'action sociale intégrera les locaux et assurera la coordination des différents acteurs qui interviendront dans le bâtiment. Le CCAS assurera certains aménagements.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été conclue entre le CCAS et la Ville de Guebwiller, qui sera maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

La consultation des entreprises aura lieu fin 2023 pour des travaux en 2024.

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Le modèle de fiche action est à retrouver en annexe du guide pratique du programme ACV.

Les financements sollicités auprès d'Action Logement sont inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage

Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et qui règlemente ALS en sa qualité de société de financement agréée.

Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

Note :

Aucun projet issu des précédentes contractualisations n'est abandonné.

Cependant, les fiches-actions dont la reprogrammation est reportée au-delà de 2026 ne sont pas reproduites ; si le calendrier venait à être modifié, un avenant serait alors proposé.

Titre du projet	Démolition de deux maisons rue Florival
Type de projet	Action
Axe de rattachement	4-Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Février 2021
Description générale	<p>La commune a acquis les maisons contiguës à la mairie dans les années 1990. Elles sont depuis inoccupées.</p> <p>Une réhabilitation en logement paraît peu appropriée au vu de leur emplacement (en bordure immédiate de chaussée, pas de terrain, « arche » sous laquelle passe une voie d'accès relativement fréquentée).</p> <p>La démolition de ces deux maisons à faible potentiel permettrait d'ouvrir le cœur urbain et amplifiera les efforts de réhabilitation des logements alentour.</p>
Objectifs	<p>« Aérer » l'espace urbain du cœur de ville</p> <p>Créer une place urbaine au pied de la mairie</p> <p>Créer de l'espace et optimiser le stationnement au pied des commerces et services</p>
Maitre d'ouvrage	Commune de Buhl
Partenaires locaux	Région Grand Est
Coût total	75 000 € HT
Financements prévisionnels	Fonds propres
Date de lancement	Consultation diagnostics préalables amiante et plomb en cours
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Délivrance du permis de démolir
Indicateurs de résultat	Démolition

Titre du projet	Réaménagement du centre bourg
Type de projet	Action
Axe de rattachement	4-Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine 3- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	Février 2021
Description générale	Sous l'effet conjugué des réhabilitations et démolitions prévues dans les autres actions portées par la commune, et des interventions sur l'habitat dans le cadre de l'OPAH, l'aménagement urbain du cœur de bourg a vocation à évoluer vers un espace public davantage partagé. Il est prévu de revoir le plan de circulation, les aménagements piétons, de créer une place, d'optimiser le stationnement.
Objectifs	Accessibilité des services publics, des commerces Mise en sécurité des circulations Création d'un cœur de bourg et d'une place
Maitre d'ouvrage	Commune de Buhl
Partenaires locaux	Région Grand Est CeA : en attente du projet de la commune
Coût total	550 000 € HT (5 tranches)
Financements prévisionnels	A définir
Date de lancement	Etude ADAUHR réalisée en 2022 1 ^{ère} tranche prévue courant 2024 dans la continuité de la démolition des deux maisons rue Florival.
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	Extension du périscolaire « La Récré » à Issenheim
Type de projet	Action
Axe de rattachement	5-Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Avenant ACV2
Description générale	<p>La commune met à disposition de l'association « la Récré » un bâtiment sis 2 Rue Robert Hasenfratz à Issenheim. Le bâtiment permet actuellement d'accueillir un ACM de 75 enfants. L'association « la Récré » y assure des missions de garderie le matin et le soir, de restauration périscolaire, durant la période scolaire et d'ALSH durant les périodes de vacances scolaires.</p> <p>Depuis la rentrée scolaire 2022/23, le nombre d'inscrits à la restauration scolaire a considérablement augmenté, nécessitant la mise à disposition d'une salle à manger pour 15 enfants et d'une cuisine dans un bâtiment communal limitrophe (situé 25 rue de Rouffach à Issenheim). Ce nouvel équipement a nécessité la création d'un ACM complémentaire de 15 enfants, agréé par la CAF68, pour les temps de midi et du soir en période scolaire.</p> <p>Le dépassement quotidien des capacités d'accueil du périscolaire mis à disposition de « la Récré » ayant été confirmés lors de la rentrée scolaire 2023/24, la commune souhaite doter l'association d'une extension qui sera située sur le terrain de l'actuel bâtiment du périscolaire, d'une surface environnant les 112 mètres carrés (une salle à manger de 80 mètres carrés, des sanitaires de 12 mètres carrés et une cuisine de 20 mètres carrés) afin de faire face à l'augmentation des effectifs, mais aussi pour préparer l'avenir, la commune ayant dépassé le seuil des 3 500 hab récemment.</p>
Objectifs	Améliorer la capacité d'accueil de l'ACM d'Issenheim afin de faire face à l'augmentation de la fréquentation
Maitre d'ouvrage	Commune d'Issenheim
Partenaires locaux	Association « la Récré », utilisateur de l'équipement actuel
Coût total	315 000 € HT
Financements prévisionnels	Fonds propres, État (DETR), CAF CeA : Potentiellement éligible au FAA
Date de lancement	2025
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Lancement des études en 2024
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	Valoriser et travailler la qualité de l'offre commerciale existante
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Février 2021
Description générale	Accompagner les commerçants à la rénovation de leur façade commerciale : Aide financière directe de la commune à hauteur de 2 000 € Mise en place d'un covering des vitrines vides du centre-ville : mise en valeur avec des images du patrimoine urbain de la ville (monuments, paysages...)
Objectifs	Initial : 5 façades par an sur 3 ans (2021 à 2023) Ajusté : 5 façades par an sur les 3 dernières années (2023 à 2026)
Maitre d'ouvrage	Commune de Soultz
Partenaires locaux	CCRG
Coût total	Budget non consommé
Financements prévisionnels	2 000 € par façade Budget annuel covering 6 000 €
Date de lancement	La rénovation des façades des commerces fait l'objet d'une aide spécifique de la commune (2 000 €) et de la CCRG (2 000 €) dans le cadre de l'OPAH-RU, volet mise en valeur du patrimoine qui a été lancée en septembre 2021. Concernant le covering des vitrines vides, en raison du faible taux de vacance des commerce, cette action n'a pas encore été engagée pour l'instant.
Date de livraison	2026 - Action à poursuivre d'ici 2026 selon la demande
Indicateurs d'avancement	Nombre de façades rénovées : à ce jour aucune demande n'a été effectuée Nombre de covering réalisés : aucune à ce jour (09/2023).
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	Encourager le développement d'une nouvelle offre commerciale
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Février 2021
Description générale	Permettre l'installation de commerces éphémères locaux Favoriser l'installation de nouveaux commerces et limiter la vacance des locaux commerciaux
Objectifs	Initial : Versement d'une aide financière directe de 2 000 € par local à raison de l'occupation de 5 locaux par an sur 3 ans (2021 à 2023) Ajusté : Versement d'une aide financière directe de 2 000 € par local à raison de l'occupation de 5 locaux par an les 3 dernières années du programme (2023 à 2026)
Maitre d'ouvrage	Commune de Soultz
Partenaires locaux	-*
Coût total	Budget non consommé
Financements prévisionnels	2 000 € à raison de l'occupation de 5 locaux par an sur 3 ans
Date de lancement	L'action d'aide à l'installation n'a pas encore été menée car il y a eu jusque-là suffisamment d'ouvertures spontanées (une dizaine de commerce). L'action est en revanche maintenue en fonction de l'évolution du contexte économique fragilisé depuis un an par l'inflation, et en particulier la crise énergétique.
Date de livraison	2026 - Action à poursuivre d'ici 2026 selon la demande
Indicateurs d'avancement	Nombre de commerces éphémères sur la durée Nombre de commerces installées
Indicateurs de résultat	Durée d'installation des nouveaux commerces

Titre du projet	Capter les consommateurs en centre-ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Février 2021
Description générale	Encourager des ouvertures évènementielles du commerce par la mise en place d'animations par la ville (budget de 500 € par évènement), soit au total un budget annuel de 6 000 € Mettre en place des chèques cadeau ville de Soultz
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un marché du terroir hebdomadaire le vendredi soir à compter d'avril 2021 ▪ Nocturne 1^{er} vendredi du mois ▪ Brocante le 2^{ème} samedi du mois 100 chèques de 20 € par an ou 200 chèques de 10 € par an
Maitre d'ouvrage	Commune de Soultz
Partenaires locaux	CCRG
Coût total	Budget non consommé pour les animations Achat de 200 chèques cadeaux de 25 € chacun, soit une dépense de 5 000 € par an.
Financements prévisionnels	8000 € par an répartis entre 6000 € d'animations et 2000 € chèques-cadeaux.
Date de lancement	2021 La nocturne des commerçants début 2023 faute de fréquentation ne se tient plus La brocante (une vingtaine d'exposant) a fonctionné entre 2021 et début 2023, le porteur de projet ne souhaite plus la reconduire compte tenu des contraintes d'organisation alors qu'elle recueillait une bonne fréquentation. Dans la mesure où la CCRG a mis en place des chèques cadeaux valables sur l'ensemble du territoire intercommunal, la ville n'a pas mené cette action qui aurait été surabondante. La ville s'engage en revanche tous les ans a acheté auprès de la CCRG une centaine de chèques cadeaux pour le personnel de la ville et soutient de cette manière le commerce local.
Date de livraison	2026 pour la mise en place d'un marché du terroir hebdomadaire le vendredi soir : en cours de recherche de commerçants pour y participer Actions nocturne et brocante abandonnées – poursuite de l'action chèques cadeaux via la CCRG
Indicateurs d'avancement	Depuis 2021 : achat de 200 chèques cadeaux de 25 € chacun par an Brocante : 2021-2023 Nocturne ; 2021-2023
Indicateurs de résultat	L'impact sur le CA des commerçants est difficile à mesurer. En revanche, la dynamique de créations des commerces sur la ville (une dizaine depuis 2020), en tenant compte des quelques fermetures, dans un contexte économique difficile, démontre l'importance des animations collectives et impulsées par la commune.

Titre du projet	Sécurisation des voiries d'entrée de ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	Février 2021
Description générale	Il s'agit de sécuriser, d'embellir et de rendre attractif les entrées de la ville vers le centre-ville qui aujourd'hui sont dans un mauvais état et ne permet pas le développement de modes de déplacement doux en toute sécurité. Sont concernés les axes suivants : route de Bollwiller / route de Wuenheim / route de Guebwiller
Objectifs	Hors travaux CCRG <ul style="list-style-type: none"> - Réfection de la route de Bollwiller (section Joseph Vogt) en deux tronçons (2022/2023 : 100 000 €) et 2026 : 250 000 € - Route de Wuenheim : 2021/2022 : 100 000 € - Route de Guebwiller : 2024-2026, 1,4 M€
Maitre d'ouvrage	Ville de Soultz S'agissant de voies départementales, Commune/CeA CCRG
Partenaires locaux	CeA/CCRG
Coût total	Route de Wuenheim : part communale : 111 100 € TTC (hors subvention) Route de Guebwiller : part communale (9 000 € marquage sol) :
Financements prévisionnels	Hors travaux CCRG / Cea 2021 :100 000 € 2022/2023 : 100 000 € 2024-2026 :1,65 M€
Date de lancement	Les travaux relatifs à la route de Wuenheim ont été réalisés. Un tronçon de la route de Guebwiller a été rénové par la CeA et a permis l'élargissement de la voie et de la bande cyclable. La commune a pris en charge le marquage au sol.
Date de livraison	Action achevée pour partie et à poursuivre partiellement Route de Wuenheim : 2023 Route de Bollwiller : 2024-2025 Route de Guebwiller : 2023 pour un tronçon / reporté au-delà de 2026.
Indicateurs d'avancement	Réalisation des travaux route de Wuenheim qui a permis de rénover cette entrée de ville et d'améliorer l'accès à la cave vinicole du Vieil Armand en particulier pour les clients qu'ils soient en voiture ou en vélo.
Indicateurs de résultat	Les études pour la rédaction d'un avant-projet pour la route de Bollwiller ont été engagées en 2023. L'objectif pour la collectivité est de disposer de l'ensemble du dossier technique demandé par l'appel à projets lancé par l'Etat en juin 2023 pour l'aménagement des pistes cyclables et de réfection de la chaussée pour solliciter la Cea dans ce sens au titre du STA. Pour la route de Guebwiller ; la réfection des autres tronçons et l'aménagement de pistes cyclables suppose un accord préalable de la CeA qui n'est pas encore

	acquis. Des discussions sont en cours, notamment sur le phasage des travaux, la CeA ne pouvant procéder, en raison de ses capacités financières uniquement par tronçon et la ville souhaitant mener le chantier en une seule fois pour des raisons de régulation des flux (artère principal d'accès à sud de Guebwiller).
--	---

Titre du projet	Rénovation des parkings du cœur de ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	Février 2021
Description générale	Afin de faciliter l'accès du centre-ville, la visite de ses points d'intérêt et de traiter les distances psychologiques avec le cœur commerçant, les parkings doivent faire l'objet de travaux de réfection de la chaussée, de végétalisation et des éclairages. Il s'agit également de permettre l'installation de stationnements périphériques au centre-ville pour développer les cheminements doux (vélo et piéton) au sein du centre-ville et y développer la flânerie
Objectifs	Sont visés : le Parking des Vosges, le parking de stationnement rue De Lattre, le parking rue de la Marne à créer
Maitre d'ouvrage	Ville de Soultz
Partenaires locaux	-
Coût total	Aménagement parking Vosges/ rue De Lattre : 47 400 € Achat du parking rue du Fossé : 55 000 €
Financements prévisionnels	2021 : 50 000 € 2024 à 2025 : 100 000 €
Date de lancement	2021 : aménagement parking rue des Vosges/rue De Lattre 2022 : achat terrain 55 000 € pour la réalisation du parking rue du Fossé et lancement négociation achat terrain parking rue de la Marne
Date de livraison	Actions achevées : 2021 : Aménagement parking Vosges/ rue De Lattre 2023 : aménagement parkings rue du Fossé Action à finaliser Création parking rue de la Marne 2022 : négociation avec le propriétaire 2023/2024 : acte d'achat à finaliser (montant budgété 80 000 €) –études pour la définition de l'avant-projet 2024/2025 : travaux réalisés pour le parking rue de la Marne
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	Théâtraliser et animer les espaces publics de centre-ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Février 2021
Description générale	Il s'agit de mettre en scène de différentes manières le centre-ville : <ul style="list-style-type: none"> - Par l'éclairage de la ville à Noël - Par l'éclairage des bâtiments remarquables du centre-ville : - Par l'usage de nouveaux arts et de détournements de décoration : <ul style="list-style-type: none"> ✓ en 2021 : street art ✓ Suspensions à mettre en place dans les artères commerçantes et la place de la République (exemple des parapluies), 2021 à 2023, budget annuel de 2 000 €
Objectifs	Développer le street art Illumination Noël Illumination de la mairie Mise en valeur des artères commerçantes de façon détournée à l'instar des rues décorées avec des parapluies multicolores (ex de St Amarin qui a importé l'idée du Portugal)
Maitre d'ouvrage	Ville de Sultz
Partenaires locaux	CCRG – Association La Focale – les commerçants
Coût total	2020-2021 : illumination Noël -5 000 € 2022 : illumination Noël, décorations centre-ville : 23 000 € 2023 : illumination de la mairie : 11 300 € / déambulation photographique mettant en valeur les commerçants : 3 000 €
Financements prévisionnels	2020 : 8 000 €, illumination Noël, 20 000 €, nouvelle illumination de la mairie 2021 : 8 000 €, Street Art, 8000 €, illumination Noël, décorations centre-ville, 5 000 € 2022 : 8 000 €, illumination Noël, décorations centre-ville, 5 000 € 2023 : décorations centre-ville, 5 000 €
Date de lancement	2020 pour le renouvellement jusqu'en 2022 des illuminations de Noël
Date de livraison	2021 : street art 2023 : illumination de la mairie – déambulation photographique, nouveau projet en partenariat avec l'association La Focale 2025 : mise en valeur des artères commerçantes de façon détournée
Indicateurs d'avancement	Pour les actions qui restent à mener , démarchage en cours des prestataires pour opérer la mise en valeur des artères commerçantes, nécessité de réévaluer le budget à la hausse (10 000 € au lieu de 5 000 €)
Indicateurs de résultat	Réalisées : 2021 : opération street art avec la CCRG (cloches à verre) 2023 : renouvellement des illuminations de Noël et décorations centre-ville, illumination mairie – déambulation photographique mettant en valeur les commerçants

Titre du projet	Proposer de nouveaux usages / redynamiser des espaces publics
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Février 2021
Description générale	<p>La ville a engagé depuis 2018 une réfection des voiries et des espaces publics. Pour certains, il s'agissait de réaliser leur entretien et de permettre leur rénovation, pour d'autres, comme pour la Place de la République et les travaux du pôle culturel, de redynamiser le centre-ville en lui donnant de nouveaux usages et de mise en valeur de ses points d'intérêt.</p> <p>Dans la poursuite de cette perspective et d'adapter le centre-ville aux nouveaux usages des habitants, la ville souhaite engager d'autres travaux.</p>
Objectifs	<p>Les travaux portent sur :</p> <p>-Les parcs du Bucheneck et le Forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bucheneck : mise en lumière/mobiliers de jardin colorés-palettes/4 petits jeux d'enfants ✓ Le Forestier : mise en lumière/mobiliers de jardin colorés-palettes, 2022, budget <p>-Nouveaux espaces publics : nouveau parc et aire de jeux sur un terrain de la ZI</p> <p>-Réfection de la place de l'Eglise qui clôt la rénovation des grands espaces du centre-ville et crée un continuum place de la République/nouveau pôle culturel</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Soultz/CCRG
Partenaires locaux	CCRG (ZI) ; Région Grand Est
Coût total	<p>2021-2022 : parc du Bucheneck : réalisation de mobiliers récupérés en régie – mise en place de bacs pour la création d'un jardin des senteurs au sein du parc Le Forestier dans le cadre de la journée citoyenne 2021, 300 €</p> <p>2023 : achat de mobiliers parc Bucheneck suite à des actes de vandalisme, 2 000 € - mise en lumière, parc Bucheneck 3 000 €</p>
Financements prévisionnels	<p>2021 : 10 000 €, Bucheneck</p> <p>2022 : 20 000 €, Le Forestier</p> <p>2024 à 2025 : nouveau parc, 300 000 €, place de l'Eglise, 800 000€</p>
Date de lancement	2022 - 2023 : aménagements mobilier Parc Le Forestier et Bucheneck réalisés, mise en lumière Parc du Bucheneck à finaliser
Date de livraison	<p>2024 : lancement étude avant projet place de l'Eglise / mise en lumière</p> <p>2025 : lancement étude nouveau parc / achat terrain / constitution nouvelle ZI</p>
Indicateurs d'avancement	Pour les actions qui restent à mener :
Indicateurs de résultat	<p>Mise en lumière Parc Le Forestier</p> <p>Place de l'Eglise : démarrage des fouilles - lancement étude place de l'Eglise</p> <p>Lancement étude nouveau parc / achat terrain / constitution nouvelle ZI</p> <p>Réalisées :</p> <p>Aménagements mobiliers parc Bucheneck et Le Forestier</p> <p>Mise en lumière parc du Bucheneck</p>

Titre du projet	Etablir un plan de végétalisation du centre-ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Février 2021
Description générale	Végétalisation des artères commerçantes mise en lumière et nouveau mobilier urbain
Objectifs	Sont concernées les rues Jean Jaurès et De Lattre de Tassigny
Maitre d'ouvrage	Commune de Soultz
Partenaires locaux	
Coût total	2021 : Aménagement paysager giratoire du 17/11 et rue Jean Jaurès : 22 200€
Financements prévisionnels	2020 : 10 000 € 2021 : 20 000 €
Date de lancement	2021 : rue Jean Jaurès et giratoire du 17/11 achevés
Date de livraison	2023 : rue de Lattre à finaliser
Indicateurs d'avancement	Action finalisée en 2023
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	Réintégrer la place de l'eau dans le centre-ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Février 2021
Description générale	Redonner vie à la fontaine de la source salée, source originelle/historique de la ville
Objectifs	Réparation de la fontaine et réfection du mur
Maitre d'ouvrage	Ville de Sultz
Partenaires locaux	
Coût total	300 €
Financements prévisionnels	4 000 €
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Action réalisée
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	Extension des locaux du périscolaire
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Février 2021
Description générale	Afin de faire face à la demande des parents d'élèves en constante augmentation, le projet vise à la rénovation d'une friche industrielle proche de l'école élémentaire et du centre-ville. Il s'agit de créer des salles supplémentaires de restauration afin de permettre l'accueil d'enfants supplémentaires sur la pause méridienne.
Objectifs	Améliorer les services de garde d'enfants sur le temps périscolaire de la pause méridienne et des fins de journée et améliorer la conciliation de la vie familiale et professionnelle des habitants de la ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Soultz
Partenaires locaux	Etat – Région Grand Est – FEDER- CeA - CAF
Coût total	
Financements prévisionnels	Budget travaux réévalué de 1,8 M€ HT à 2,6 M€ HT en raison de l'inflation et des travaux de dépollution à mener. Coût total de l'opération évaluée à 3,7 M€ HT CeA : potentiellement éligible au FAA
Date de lancement	2021 -2022 : lancement de l'élaboration du programme et des études préalables
Date de livraison	2023 : 1 ^{er} semestre : concours et choix du lauréat pour la maîtrise d'œuvre du projet Octobre 2023 : avant-projet sommaire Novembre 2023 : avant-projet définitif 2024 : lancement de la consultation des marchés de travaux et réalisation des travaux 2025 : livraison des travaux
Indicateurs d'avancement	Action en cours de réalisation
Indicateurs de résultat	

Nom de l'Action	Réhabilitation de la place de la Liberté		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Conjointement à l'OPAH-RU, la Ville de Guebwiller souhaite revoir l'aménagement de la Place de la Liberté.</p> <p>La place de la liberté située à proximité de la mairie et des sites culturels (musée, Dominicains, médiathèque, ...) accueille actuellement un parking automobile, mal agencé, sans attrait.</p> <p>L'extension de la zone de rencontre à l'ensemble du centre-ville intègre cette place. Celle-ci sera donc pacifiée et intégrera quelques places de stationnement pour les riverains et commerces de proximité afin d'évoluer pour améliorer le cadre de vie des habitants proches de cette place et d'offrir aux visiteurs et clients des commerces un cadre attractif.</p> <p>L'aménagement prévoit les aménagements complémentaires nécessaires à la pérennisation des nouveaux commerces devant venir remplacer les locaux vacants .</p> <p>FIN TRAVAUX : DEBUT JUIN 2023</p>		
Objectif	<p>Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTIONS ATTRIBUEES	
	DSIL 2022	89 868,00 €	
	REGION	173 639,00 €	
	CeA	30 000,00 €	
	TOTAL	293 507,00 €	
Budget global		montant HT	montant TTC
		1 166 666,67 € HT MOE : 39 494 €HT	
	TOTAL	1 206 161,67 €	1 447 394 €
Modalité de financement		montant HT	% du total
	Etat		
	ETAT DSIL	89 868,00 €	7 %
	Région	173 639,00 €	14 %
	CeA	30 000,00 €	2,49 %
Ville de Guebwiller *	912 655 €	76 %	
Calendrier	TRAVAUX REALISES		

Nom de l'Action	Entrée de la Rue de la république et la place Jeanne d'Arc		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>La Ville de Guebwiller, dans une réflexion globale d'optimisation et d'apaisement de la circulation en entrée de ville, souhaite donner à l'entrée de ville une nouvelle forme urbaine, identifiée par un aménagement de qualité et attractif, rue de la République en revoyant l'aménagement sur le secteur de la place Jeanne d'Arc, en tenant compte des habitudes actuelles d'utilisation de l'espace public tout en privilégiant le développement de la mobilité en mode doux.</p> <p>Cet aménagement permettra également de mettre en valeur les atouts des bâtiments le structurant : l'Église Notre Dame, le Musée Deck et la Maison des Associations pourront alors offrir au public leurs qualités architecturales.</p> <p>En attente du devenir du restaurant de la Place</p>		
Objectif	<p>Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	Soutien aux centralités rurales et urbaines sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Banque des Territoires	à définir	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		83 333 €	100 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	83 333 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	<p>Bilan accidentogène des voies de circulation Réappropriation de l'espace par les piétons et mode doux</p>		
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Extension zone de rencontre		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>La Ville de Guebwiller, dans sa démarche de promotion des aménagements des espaces publics, a initié en 2016 la première zone de rencontre rue de la République.</p> <p>Cette réussite a encouragé la ville à étendre son périmètre au-delà de la rue principale, en redessinant les contours de l'extension de cette zone de rencontre autour du centre-ville.</p> <p>ACTION REALISEE</p>		
Objectif	<p>Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTIONS ATTRIBUEE	
	ETAT-DSIL	67 018,00 €	
	REGION	En attente de pièces complémentaires	
Budget global		montant HT	montant TTC
		22 756 €	25 703 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	ETAT-DSIL 2021	67 018 €	
	Ville de Guebwiller *	?	?
COMMENTAIRES	<p>Cette action avait initialement été budgétisée à 416 667 €HT. Son coût réel est de 22756€HT (étude comprise). La subvention sera proratisée en fonction du cout réel du projet</p>		
Calendrier	ACTION REALISEE		

Nom de l'Action	Sécurisation de l'hypercentre		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Dans le cadre de manifestations évenementielles et autres organisées rue de la République, la Ville veut renforcer la sécurisation des rues piétonnes de son centre-ville, par la limitation de passage de véhicules en implantant des bornes escamotables, et barrières amovibles sur les axes de circulation de l'hyper-centre de la ville.</p> <p>La Ville de Guebwiller, très concernée par la sécurité de ses habitants, a le devoir de garantir l'ordre et la sécurité publique.</p> <p>ACTION REALISEE</p>		
Objectif	<p>Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTION ATTRIBUEE	
	ETAT- DETR	13 714,76 €	
Cout de l'action		montant HT	montant TTC
		45 716 €	54 859 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	ETAT DETR	13 715 €	30 %
	Ville de Guebwiller *	32 001 €	70 %
Indicateur de résultat	<p>Bilan accidentogène des voies de circulation Taux de satisfaction des usagers utilisateurs du déplacement en mode doux Augmentation du nombre de touristes</p>		
Calendrier	ACTION REALISEE		

Nom de l'Action	Parcours de fresques		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>La Ville de Guebwiller souhaite mettre en place un parcours de fresques pour développer l'attractivité culturelle et touristique de la Ville. La création d'un parcours vise à inciter riverains et touristes à parcourir la Ville de manière différente en centre-ville</p> <p>En effet, après la création d'une fresque contemporaine de l'artiste Peeta sur un bâtiment appartenant à Habitats de Haute-Alsace, Résidence du Centre à Guebwiller (angle rue Schlumberger / rue du 8 mai) et celle de l'artiste Salamech rue de la Gare, le développement de la démarche a été décidé.</p>		
Objectif	<p>Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ligne concernée		
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		50 000 €	60 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	50 000 €	100 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	<p>Appropriation par les habitants Augmentation du nombre de visiteurs</p>		
Calendrier	2020-2022		

Nom de l'Action	Vidéo protection		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Il existe 2 cadres majeurs pour la vidéo-protection: surveillance générale permettant de retracer les événements (voies de passage) et la surveillance d'un site particulier (cf. bâtiment public sensible) ou des désordres déjà rencontrés.</p> <p>Le 1er cadre (parti entrées-sorties) a été chiffré en 2014 à près de 400K€ et le 2nd a fait l'objet de 3 projets lors du mandat précédent : parkings de l'HdV-Carto-Rhin, médiathèque et Neuenbourg pour un montant total de 51 K€ (hors maintenance).</p> <p>A fin 2023, des caméras de protection ont été notamment installées dans un parc remarquable (Neuenbourg) et sur le parvis de la Mairie (avant et arrière), au Tribunal, à la Maison des associations. Est en cours l'équipement du Gymnase Fachin et du SDIS.</p> <p>La réussite de ce dispositif, plébiscité par les habitants, pousse la commune à étendre la surveillance des lieux stratégiques dans le respect d'un encadrement juridique spécifique. ACTION EN COURS</p> <p>L'équipement des entrées de Ville est à l'étude, avec un dispositif de lecture de plaques.</p>		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTIONS ATTRIBUEES	
	ETAT DETR		59 972,40 €
	REGION		12 425,58 €
	CEA		30 000,00 €
	TOTAL		102 397,98 €
Budget global		montant HT	montant TTC
		166 667 €	200 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat DETR 2021	59 972 €	36 %
	REGION	12 426 €	7 %
	CEA	30 000 €	18 %
	Ville de Guebwiller *	64 269 €	39 %
Commentaires			
Calendrier	2020-2026		

Nom de l'Action	Droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds commerciaux et les baux commerciaux		
Axe de rattachement	Axe 2 - Commerces		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Le droit de préemption sur les fonds de commerces et baux commerciaux fait partie du "package" ouvert aux communes bénéficiant du dispositif Action Coeur de ville.</p> <p>La ville avait déjà souhaité instituer cette possibilité avant même la signature du contrat eu égard à la situation des commerces en centre-ville. La délibération correspondante n'a toutefois été prise qu'en novembre 2019.</p> <p>Il s'agit maintenant de doter la ville des moyens nécessaires à l'exercice de cette compétence. L'estimation repose sur une action de ce type par an mais, afin de bénéficier d'un éventuel effet multiplicateur, la ville sollicitera le portage de ces actions par l'EPF d'Alsace.</p>		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage			
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	EPF Alsace	
Budget global		montant HT	montant TTC
		125 000 €	150 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	125 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Nombre de commerces vacants en diminution		
Calendrier	2020-2026		

Nom de l'Action	Acquisition immeuble rue Gouraud -								
Axe de rattachement	Axe 5 - Equipements								
Axe(s) secondaire(s)	Axe 1 - Habitat								
Description générale	<p>Regrouper l'ensemble des intervenants auprès des aînés (cf. pôle gérontologique, CCAS, association APA, etc.) au sein d'un seul bâtiment qui leur serait dédié, est un projet déjà ancien de la ville.</p> <p>Des préaccords ont déjà été formulés par plusieurs partenaires pour une installation dans l'ancienne école Freyhof.</p> <p>Depuis et afin de répondre aux demandes de la DGFIP de trouver de nouveaux locaux, le projet se réoriente sur les locaux que la DGFIP s'apprêterait à quitter (cf. fiche 33).</p> <p>ACTION REALISEE</p>								
Objectif	<p>Augmenter l'attractivité commerciale du centre-ville</p> <p>Attractivité globale de la commune</p> <p>Maintien des personnes âgées à domicile</p>								
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER								
Partenaires	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:50%;"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">ACTION NON SUBVENTIONNABLE</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">AUCUN PARTENAIRE</td> </tr> </table>				ACTION NON SUBVENTIONNABLE			AUCUN PARTENAIRE	
	ACTION NON SUBVENTIONNABLE								
	AUCUN PARTENAIRE								
Budget global		montant HT	montant TTC						
		390 000 €	390 000 €						
		montant HT	% du total						
COMMENTAIRES	CEA associé au projet de création de ce pôle social - achat d'une partie de l'immeuble envisagée pour implantation de nos services.								
Calendrier	ACTION REALISEE								

Nom de l'Action	Réfection du musée Deck		
Axe de rattachement	Axe 5 - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>La muséographie ne correspond plus aux attentes actuelles du public, ni sur le plan esthétique, ni sur le parcours de visite. Le musée nécessite un véritable projet muséographique qui sera élaboré à la suite du Projet Scientifique et Culturel du musée.</p> <p>Le bâtiment accueillant le musée demande quelques travaux d'entretien assez lourds qui découleront des diagnostics à effectuer de la charpente et de la toiture notamment. De plus, son accessibilité requiert des travaux d'aménagement extérieur (rampe d'accès PMR), l'installation d'un système élévateur permettant de rejoindre l'espace d'exposition situé à l'entresol et aujourd'hui inaccessible ; et enfin la création de sanitaires adaptés au rez-de-chaussée, inexsistants aujourd'hui.</p> <p>Enfin et comme souligné par le diagnostic sécurité, la reprise du système de protection contre le vol et de contrôle d'accès doivent être revus.</p> <p>ACTION GLOBALE DE RENOVATION A ORGANISER ET A BUDGETER . TRAVAUX DE TOITURE A PRIVILEGIER</p>		
Objectif	Augmenter l'attractivité commerciale du centre-ville		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR - DSIL / 40% de 50K€ accessibilité	
	DRAC	40% de 783K €	
	Région	soutien à l'aménagement des musées ou d'équipements muséographiques sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Banque des Territoires	à définir	
Autres	/		
Budget global		montant HT	montant TTC
		833 333 €	1 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	50 000 €	6 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Banque des Territoires	A définir	#VALEUR!
Ville de Guebwiller *	783 333 €	94 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de visiteurs		
Calendrier	2020-2026		

Nom de l'Action	Hôtel de ville		
Axe de rattachement	Axe 5 - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Les trois bâtiments de l'hôtel de ville sont aujourd'hui sous un projet de rénovation concernant différents objectifs : un réaménagement de certains locaux nécessaire suite à la réorganisation interne des services, l'aménagement d'un local informatique permettant la bonne marche des serveurs de la commune, et le changement des portes d'accès principales dans le cadre de la mise en accessibilité et une meilleur performance thermique.</p> <p>Les portes ont déjà été présentées et ont fait l'objet d'une subvention DSIL en 2018, prorogée jusqu'en 2020.</p> <p>ACTION ENGAGEE.</p> <p>Les portes d'accès principales de la mairie ont été changées en mai 2021 (mise en accessibilité mairie)</p> <p>Le réaménagement des locaux a été réalisé avec la création de nouveaux bureaux dédiés à la direction « Aménagement et urbanisme »</p>		
Objectif	<p>Meilleur accueil du public Amélioration des conditions de travail</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée – Mise en accessibilité- changement de 4 portes	
	ETAT – DETR		37 380,00 €
Budget global		montant HT	montant TTC
		74 760 €	89 712 €
Modalité de financement		montant HT	% du total
	ETAT DETR	37 380 €	50 %
	Ville de Guebwiller *	37 380 €	50 %
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de visiteurs		
Calendrier	2020-2024		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action	Accessibilité cave Dimière		
Axe de rattachement	Axe 5 - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>La cave Dimière est un espace incontournable pour la réalisation des animations et évènements de la ville. Sa localisation au haut du centre-ville, à proximité des stationnements jouxtant l'Eglise Saint Léger, édifice protégé au titre des monuments historiques, rend sa fréquentation favorisée.</p> <p>Le projet de mise en accessibilité de la Cave Dimière a déjà fait l'objet d'une demande de subventions mais le projet a subi d'importantes modifications de façon à apporter plus de cohérence et également de respecter les contraintes physiques et techniques imposées par cette cave semie-enterrée et maçonnée entièrement en moellon et pierres de tailles.</p> <p>Le projet, est de rendre cet espace accessible aux personnes à mobilité réduite avec le déploiement d'un élévateur intérieur et d'un sanitaire équipé et adapté. Une nouvelle porte sera créée au niveau du parking favorisant une entrée réglementaire et un sanitaire adapté à l'étage du bas. La porte existante de l'entrée principale de la cave Dimière située en contre-bas sera changée pour une menuiserie fine et chanfreinée en acier tout en gardant un vitrage important amenant la lumière naturelle à l'intérieur.</p> <p>Côté cour, un escalier métallique de service a été également mis en place en 2021</p> <p>Le projet de la cave Dimière, initialement prévu uniquement pour sa mise en accessibilité a évolué avec l'ajout de la rénovation de la charpente, de la couverture et le changement des menuiseries extérieures devenus essentiels à la sauvegarde de ce bâtiment emblématique de la Ville.</p> <p>ACTION EN COURS - TRAVAUX PREVUS EN 2024</p>		
Objectif	<p>Assurer un meilleur accueil du public à mobilité réduite</p> <p>Sécurisation des sorties d'issue de secours</p> <p>Mettre en accessibilité ce lieu incontournable des évènements et animations de la ville de Guebwiller et de ses associations.</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	SUBVENTIONS ATTRIBUEES		
	DETR 2018		5 967,77 €
	CeA		30 000,00 €
Budget global prévisionnel	montant HT	montant TTC	
	338 333 €	406 000 €	
Modalité de financement prévisionnel	montant HT	% du total	
	DETR 2018	5 967 €	2 %
	CeA	30 000 €	9 %
	Ville de Guebwiller *	302 366 €	89 %
COMMENTAIRES			
Calendrier	démarrage des travaux : janvier 2024		

Nom de l'Action	Réhabilitation bains municipaux		
Axe de rattachement	Axe 1 - Habitat		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 5 - Equipements		
Description générale	<p>Le bâtiment ayant accueilli les bains municipaux est un bâtiment emblématique de la ville conservant des portions Art Déco qu'il convient de conserver.</p> <p>Propriété de la ville, il accueille, depuis le départ du multi-accueil, des praticiens médicaux et continue d'héberger des locataires d'appartements et des associations.</p> <p>Pour autant, ce bâtiment n'a fait l'objet de que de très faibles investissements. Il est énergivore et les réseaux secs comme humides doivent être entièrement repris.</p> <p>Autant par sa situation que par son histoire, le bâtiment mérite d'être conservé et réhabilité. Le projet consiste à prendre les réseaux et procéder à une isolation par l'extérieur.</p> <p>Le bâtiment des anciens bains municipaux accueillent aujourd'hui deux cabinets médicaux et un logement et les services de l'ONF. Ceux-ci, en recherche de nouveaux locaux qui répondaient mieux à leurs besoins se sont tournés vers la ville qui a alors démarré des travaux pour changer la destination d'un logement vacant de 70m2 et les anciennes douches publiques au rez de chaussée de 70m² en bureaux de façon à pouvoir les accueillir. Ces travaux ont également permis d'amorcer la rénovation de ce bâtiment emblématique de la ville.</p> <p>Fin des travaux mi octobre 2023.</p> <p>La poursuite du projet tiendrait en la rénovation énergétique, celle des réseaux secs et humides, et la mise en accessibilité globale du bâtiment, ainsi que l'aménagement de la partie des médecins et la partie centrale, dans l'optique de créer un projet de maison de santé.</p>		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	Projet non subventionnable		
Budget global prévisionnel	montant HT	montant TTC	
		640 000 €	800 000 €
Modalité de financement prévisionnel	montant HT	% du total	
	Ville de Guebwiller *	640 000 €	100 %
Indicateur de résultat			
Calendrier	Fin des travaux mi-octobre 2023		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action		Réhabilitation logements rue Jules Grosjean	
Axe de rattachement	Axe 1 - Habitat		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Les logements Jules Grosjean situés au centre ville, à proximité des écoles, des commerces, des pôles santé et sociaux sont au nombre de deux. L'un d'entre eux a été rafraîchi (Remise en peinture intégrale, quelques reprises sanitaires et chauffage, remise aux normes de l'électricité, choix, achat et mise en place du mobilier, conception et pose de la cuisine) et complètement meublé en 2022 a vocation d'accueillir des médecins stagiaires.</p> <p>La réhabilitation du 2ème logement devrait permettre d'accueillir des artistes en résidence ou intervenant dans le cadre des manifestations Ville, ou logement de secours en complément du logement Route de Colmar</p>		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ACTION NON SUBVENTIONNABLE		
Budget global	montant HT	montant TTC	
		160 000 €	200 000 €
Calendrier	2022		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action	Maison des associations		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 5 - Equipements		
Description générale	<p>La maison des associations est un lieu d'accueil pour les associations actives de la ville. Ce bâtiment nécessite aujourd'hui une remise aux normes notamment sur le système de sécurité incendie.</p> <p>Le projet prend également en compte de menus aménagements intérieurs favorisant le confort et la fonctionnalité du lieu.</p> <p>D'autre part, la façade, le porche et l'accès principal donnant directement sur la place Jeanne d'Arc, en face du Musée Deck et de l'église Notre Dame demande à être reprise par endroit tout en favorisant un ravalement complet.</p>		
Objectif	<p>Fournir un meilleur accueil aux associations qui animent la ville de Guebwiller</p> <p>Donner à l'espace public la qualité architecturale du bâtiment</p> <p>Contribuer à la valorisation de l'entrée de la rue de la République et de la place Jeanne d'Arc</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ligne concernée		
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Dispositifs soutien aux centralités rurales et urbaines + Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global	montant HT	80 000 €	montant TTC 100 000 €
Modalité de financement prévisionnel	montant HT		% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	80 000 €	100 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	à déterminer		

Nom de l'Action		Finalisation de la maison du vélo	
Axe de rattachement	Axe 5 - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Dans le cadre du développement du déplacement en mode doux sur le territoire de Guebwiller, la commune a investi dans l'acquisition d'une maison d'habitation qui sera transformée en maison du vélo.</p> <p>Sa localisation a été retenue à cet endroit parce que marquant une entrée de centre-ville, parce que disposant d'une liaison directe avec le pôle multimodal ainsi qu'un accès direct à une voie de circulation douce</p> <p>Ce chantier a démarré en avril 2019. Il consiste en la transformation et la réhabilitation lourde d'une ancienne maison d'habitation en un commerce et atelier dédié au vélo. Aujourd'hui, le chantier est en cours pour une livraison en 2021.</p> <p>ACTION REALISEE</p>		
Objectif	<p>Améliorer et développer le déplacement en mode doux sur la commune</p> <p>Développer le cycle sur le territoire de Guebwiller</p> <p>Assurer la maintenance des cycles des usagers</p> <p>Contribuer au développement commercial orienté vers la transition écologique</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ACTION NON SUBVENTIONNABLE		
Budget global	montant HT	montant TTC	
		484 990 €	581 988 €
Modalité de financement prévisionnel	montant HT	% du total	
	Ville de Guebwiller	484 990 €	100 %
Commentaire			
Calendrier	2021		
Ville de Guebwiller *			

Nom de l'Action	La chapelle du Sehring		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>La chapelle du Sehring situé route de Colmar en entrée de ville, datée de 1618, est un monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1991.</p> <p>Située sur l'axe vers Issenheim, elle représente un des édifices religieux remarquables ponctuant une des entrées de la ville. Dans le but de sauvegarder et valoriser le patrimoine historique, le projet a pour objectif de sécuriser ce monument, en commençant par établir un diagnostic complet de la charpente et de la couverture et les travaux qui en découleront.</p> <p>Ce travail sera certainement étendu à la façade en favorisant l'importance de sécuriser les pierres de taille en l'ornement. Les ouvertures, constituées d'oculus et fenêtres seront également à prendre en compte de façon à garantir l'étanchéité complète du bâtiment.</p>		
Objectif	<p>Réaliser la première partie du projet : un diagnostic complet et la sécurisation minimale de la chapelle avant d'engager sa restauration complète</p> <p>Améliorer l'attractivité culturelle et touristique</p> <p>Préserver et valoriser le patrimoine remarquable</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ligne concernée		
	Etat	/	
	DRAC	40 %	
	Région	/	
	Département	Travaux et études de diagnostic éligibles au PPEA	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global	montant HT	1 000 000 €	montant TTC 1 200 000 €
	montant HT		% du total
Modalité de financement prévisionnel	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	DRAC		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	1 000 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
	Augmentation du nombre de touristes		
Indicateur de résultat			
Calendrier	Travaux à programmer 2025-2026		

Nom de l'Action	Rénovation extérieure Synagogue		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Compte tenu de l'état de délabrement général de la synagogue, un partenariat Ville de Guebwiller – Consistoire Israélite du Haut-Rhin a permis à la ville d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux portant sur les zingueries, égouts et certains vitraux de la synagogue afin de la mettre hors d'eau, hors d'air.</p> <p>La Ville de Guebwiller et le consistoire souhaitent poursuivre la remise en état du bâtiment.</p> <p>TRAVAUX REALISES</p>		
Objectif	<p>Réaliser la première partie du projet : un diagnostic complet et la sécurisation minimale de la chapelle avant d'engager sa restauration complète</p> <p>Améliorer l'attractivité culturelle et touristique</p> <p>Préserver et valoriser le patrimoine remarquable</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ligne concernée		
	Etat	/	
	DRAC	40 %	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Consistoire israélite	20 %	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global	montant HT	214 396 €	montant TTC
			257 275 €
Modalité de financement prévisionnel	montant HT		% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Consistoire israélite	42 879 €	20 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	171 517 €	80 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	janvier 2021 - novembre 2021		

Nom de l'Action	Rénovation intérieure Synagogue		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Après la rénovation extérieure de la synagogue (voir fiche infra), la ville et le consistoire israélite du Haut-Rhin souhaitent poursuivre les travaux à l'intérieur de la synagogue.</p> <p>Ces travaux permettront de restaurer les peintures, boiseries et parquets, ainsi que de nettoyer les piliers en fonte, mettre aux normes l'électricité et installer des lustres chauffants.</p> <p>TRAVAUX A PROGRAMMER</p> <p>Une seule partie de ces travaux seront subventionnés par la DRAC mais la restauration prévue permettra de confirmer et renforcer le partenariat existant avec le consistoire pour permettre le développement de concerts au sein de l'édifice et en faire un lieu incontournable de la saison culturelle de la ville.</p>		
Objectif	<p>Restaurer un monument historique</p> <p>Le faire vivre au quotidien en l'intégrant comme un lieu d'expression de la saison culturelle Guebwilleroise</p>		
Maitrise d'ouvrage	Consistoire israélite et Ville de Guebwiller		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	20 %	
	Région	/	
	Département	Projet éligible au PPEA pour les travaux de restauration et de mise aux normes électriques	
	Consistoire israélite	20 %	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		554 600 €	665 520 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Consistoire israélite	A définir	#VALEUR!
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	554 600 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	2025-2026		

Nom de l'Action		Réhabilitation et sécurisation Eglise Notre Dame	
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>L'édifice de l'église Notre Dame, construit après la révolution a subi de nombreux désordres structurels ces dernières décennies. Malgré des réparations, les désordres sont présents et non résorbables. Un programme de travaux a été établi par un Architecte des patrimoines et ne peut être tenu qu'avec l'aide des partenaires accompagnant la ville dans cette restauration lourde La tranche ferme 1 a été réceptionnée : Coût définitif : 2 345 992 € HT</p> <p>Poursuite de la restauration extérieure et intérieure de l'église Notre-Dame et de sa mise en accessibilité 2023 : TF : tour nord et beffroi Coût prévisionnel : 1 166 681 € HT 2024 : TO1 : corps central Coût prévisionnel : 881 912 € HT 2025 : TO2 : tour sud et accessibilité Coût prévisionnel : 853 760 € HT Suivront jusqu'à la TO6 Coût prévisionnel total de l'opération : 8 958 718 € HT (TF + TO1 + TO2)</p>		
Objectif	Restaurer globalement l'extérieur et l'intérieur de l'édifice sur plusieurs années. Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville Préserver et valoriser le patrimoine bâti et classé au titre des monuments historiques		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires			SUBVENTIONS
	ETAT DSIL TF TO1 TO2	136 908,00 €	
	DRAC TF TO1	816 583,90 €	
	REGION TF TO1	211 875€ + aide complémentaire en attente de confirmation	
	CeA TF TO1 TO2	400 000€ versés en 2021 pour T2	
Budget global prévisionnel	montant HT		montant TTC
	TF TO1 TO2	8 958 718 €	10 750 462 €
Modalité de financement prévisionnel	montant HT		% du total
	ETAT DSIL	7 166 974 €	80 %
	Région		
	CeA		
	DRAC		
Ville de Guebwiller *	1 791 744 €	20 %	
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	2020-2026		

Nom de l'Action	Remise en état des fontaines		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>La Ville de Guebwiller possède de nombreuses fontaines, dont certaines remarquables. Un grand nombre d'entre elles ne fonctionnent plus depuis quelques années.</p> <p>Ces fontaines améliorent le cadre de vie, créent des lieux de rencontre et de jeux, elles adoucissent l'environnement urbain de la ville tout en favorisant la transition écologique par leur participation à la lutte contre les îlots de chaleur.</p> <p>L'objectif est de remettre en service ces fontaines pour valoriser ce patrimoine non classé mais remarquable et acteur incontournable de l'espace public de Guebwiller.</p> <p>A noter que 2 de ces fontaines sont situées sur 2 places de l'hyper-centre qui font l'objet de projets de requalification.</p> <p>ACTION ENGAGÉE</p> <p>Fontaine rue des Malgré-Nous réalisée Fontaine Place de la Liberté réalisée Fontaine Place Jeanne d'Arc en étude</p> <p>A l'issue de cette phase, une deuxième phase de rénovation de fontaines devra être engagée.</p>		
Objectif	<p>Amélioration du cadre de vie Attractivité touristique Mettre en valeur le patrimoine de mobilier urbain Participer à la transition écologique</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTION ALLOUEE	
	ETAT-DSIL 2021	91 000,00 €	
	FNADT	69 187,00 €	
	Banque des Territoires	à définir	
	CeA	39 813,00 €	
Budget global		montant HT	montant TTC
		250 000 €	300 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	ETAT – DSIL	91 000 €	36 %
	CeA	39 813,00 €	16 %
	FNADT	69 187 €	28 %
	Ville de Guebwiller	50 000 €	20 %
COMMENTAIRES	<p>CEA/Service Patrimoine: Aide en ingénierie possible + projet éligible au PPEA; Banque des Territoires : à définir</p>		
Calendrier	2021-2026		

Nom de l'Action	Achat du batiment dit "Louvre"		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Dans le cadre du rachat des friches NSC, la Ville de Guebwiller a eu la possibilité de racheter une partie du bâtiment dit Louvre afin de créer une école maternelle de 10 classes en RDC. Les étages seront revendus à un promoteur pour y réaliser des logements.</p> <p>ACTION REALISEE</p>		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		520 000 €	520 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL		0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	520 000 €	100 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	2022		

Nom de l'Action	Achat Louvre -> Ecole maternelle de 10 classes en RDC		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	cf Ecole maternelle 10 classes avec périscolaire		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		833 333 €	1 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	833 333 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	janvier 2023 - novembre 2024		

Nom de l'Action		Plan restructuration des pôles sportifs	
Axe de rattachement	Axe 5 - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Projet « tennis » sur le site « Heissensten » Construction d'une halle de tennis sur deux courts de tennis existants (dont la surface de jeu sera changée) + mise en place d'un récupérateur d'eau. Coût estimé : 1 000 000 HT</p> <p>Projet « football » sur le site stade Throo Remplacement du terrain de football stabilisé en terrain synthétique avec agrandissement de l'aire de jeu. Coût estimé : 1 100 000,00 € / H.T.</p> <p>Projet « boxe » Le club de boxe occupe actuellement le gymnase Facchin. L'objectif étant de trouver un lieu plus grand pour développer la pratique et ainsi permettre d'accueillir plus de licenciés. Plusieurs pistes sont envisageables : - réhabiliter une friche en salle multi-fonctions - racheter un bâtiment privé - aménager la halle de tennis qui se trouve au stade Throo</p> <p>Coût estimé : 500 000 € / H.T.</p> <p>TRAVAUX A PROGRAMMER</p>		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Selon projet soutien aux équipements sportifs ou soutien aux centralités rurales et urbaines	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		2 400 000 €	3 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	#VALEUR!
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	2 400 000 €	100 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	2024-2026		

Nom de l'Action	Freyhof (accueil DGFIIP)		
Axe de rattachement	Axe 5 - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>L'ancienne école primaire Freyhof avait initialement été conservée afin d'accueillir la maison des aînés c'est-à-dire un équipement centralisant différents services aujourd'hui dispersés dans la ville, devenant un point d'entrée unique d'information et d'activités pour cette population.</p> <p>Depuis, la ville a été sollicitée par les services fiscaux afin de les aider à localiser le nouveau service comptable aux collectivités issu de la dernière réorganisation des services, en lieu et place du bâtiment actuellement occupé par ces services (beaucoup trop grand). Le bâtiment d'une capacité d'environ 600 m² répondant parfaitement aux besoins exprimés tout autant que le bâtiment susceptible d'être libéré répondant mieux que l'ancienne école aux besoins d'une maison des aînés, le changement de programme a été acté et un accord de principe donné aux services fiscaux.</p> <p>ACTION REALISEE</p>		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ACTION NON SUBVENTIONNABLE		
Budget global	montant HT		montant TTC
		640 677 €	768 812,00 €
Modalité de financement	montant HT		% du total
	Ville de Guebwiller *	640 677 €	100 %
Indicateur de résultat			
Calendrier	2022-2023		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action	Salle culturelle		
Axe de rattachement	Axe 5 - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Sur l'ancien site industriel, la ville de Guebwiller souhaite implanter un équipement culturel dans les friches du Haut de la Ville.</p> <p>Il s'agit en effet d'un équipement essentiel pour une ville centre comme Guebwiller qui n'en dispose pas encore. Sa création n'a pas pour vocation de tenter de concurrencer les grands équipements régionaux mais de constituer en premier lieu une alternative pour la population de la zone de chalandise de Guebwiller.</p> <p>Le projet porte sur la réhabilitation d'un bâtiment existant de 1800 m² en complexe multi-activités à dominante culturelle</p> <p>Un concours a été lancé en 2023 pour une mission de MOE. Un jury de concours examinera les candidatures fin 2023.</p>		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	Fonds Friches /DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	Climaxion + soutien à la résorption des friches sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
Fondation du patrimoine	/		
Autres	/		
Budget global		montant HT	montant TTC
		5 000 000 €	6 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat Fonds friches	100 000 €	2 %
	ETAT DSIL	A définir	#VALEUR!
	Région	A définir	A définir
	Département	100 000 €	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	4 800 000 €	96 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Fréquentation de la saison culturelle		
Calendrier	janvier 2023 - janvier 2028		

Nom de l'Action	Rénovation de la voirie		
Axe de rattachement	Axe 3 - Mobilité		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	<p>La ville de Guebwiller gère 52 km de voirie sur son territoire. Aussi bien des voies communales que rurales et des voies de circulations départementales traversant la commune.</p> <p>Le programme de rénovation de la voirie et de l'aménagement de l'espace public, va privilégier la réhabilitation des axes de circulation piétons, cyclistes et automobiles. Ces travaux ont pour objectifs de participer à la transition écologique, d'améliorer le cadre de vie, la propreté de la ville et d'intégrer des circulations adaptées aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>L'aménagement va conduire à une réorganisation profonde de l'espace urbain, de façon, notamment, à garantir la sécurisation de l'espace public.</p> <p>ACTIONS TERMINEES :</p> <p>Rénovation rue de l'Altrott : 2022 336433,33HT Campagne de blow patcher : 2022 16 080€HT Accessibilité de la voirie : 10 000€HT Réfection de la rue du Gal de Gaulle (marquage au sol) 11 995, 20€TTC</p> <p>ACTIONS PREVUES:</p> <p>Rénovation de la rue Wilt Rénovation de la rue du Vieil Armand.</p>		
Objectif	Améliorer la voirie existante Augmenter la capacité des voies de circulation Améliorer la mobilité au sein du territoire Améliorer la sécurité des usagers de l'espace public Améliorer la prise en compte le déplacement en mode doux dans l'aménagement urbain des piétons et pour les cyclistes Favoriser la transition écologique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ACTION NON SUBVENTIONNABLE		
Budget global	montant HT	montant TTC	
	2 500 000 €	3 000 000 €	
Modalité de financement prévisionnel	montant HT	% du total	
	Ville de Guebwiller *	2 500 000 €	100 %
Indicateur de résultat	Bilan accidentogènes des voies de circulation Taux de satisfaction des usagers utilisateurs du déplacement en mode doux		
Calendrier	2020-2026		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action	Requalification de la rue Deck		
Axe de rattachement	Axe 3 - Mobilité		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	<p>La rue Théodore Deck est aujourd'hui une voie départementale à forte circulation.</p> <p>Sa requalification a été identifiée comme stratégique pour le développement des transports modes doux, améliorer ainsi l'attractivité du centre-ville et améliorer la perméabilité avec tous les quartiers situés de l'autre côté de la rue.</p> <p>Les travaux consistant en l'installation de réseaux séparatif par la construction de réseaux pluviales est prévue pour le second trimestre en 2021, suivi de la requalification de la voirie, en intégrant le déplacement en mode doux.</p> <p>La pré-étude de voirie de requalification vient de débiter.</p> <p>ACTION REALISEE</p>		
Objectif	<p>Améliorer la voirie existante</p> <p>Améliorer la sécurité des usagers de l'espace public</p> <p>Améliorer la prise en compte le déplacement en mode doux dans l'aménagement urbain des piétons et pour les cyclistes</p> <p>Favoriser la transition écologique</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTIONS ATTRIBUEES	
	CeA	149 207,82 €	
Budget global		montant HT	montant TTC
		604 537 €	725 444 €
Modalité de financement		montant HT	% du total
	CeA	149 208 €	25,00 %
	Ville de Guebwiller	455 329 €	75 %

COMMENTAIRES

Calendrier	2021-2022
-------------------	-----------

Nom de l'Action	Rénovation des ponts et reconstruction du pont Lebouc		
Axe de rattachement	Axe 3 - Mobilité		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	<p>Le pont Lebouc situé rue Wekerlin dans le haut de la commune, marque l'entrée de la ville depuis l'avenue du Général de Gaulle, départementale qui dessert la vallée du Florival.</p> <p>Le pont permettra la desserte du nouveau quartier issue de la reconquête des friches du Haut de la Ville à son Nord et le centre-ville de Guebwiller à son Sud</p> <p>La Ville de Guebwiller propriétaire des 7 ponts routiers enjambant la rivière « Lauch » a engagé en 2019 un audit de ceux-ci. Cet audit a identifié deux ponts présentant des désordres avancés, les cinq autres présentant également des désordres, mais dans une moindre mesure.</p> <p>La commune a donc lancé une campagne de rénovation de l'ensemble des ponts de façon à favoriser la fluidité de la mobilité sur le territoire grâce au lien physique de ces ponts avec notamment les voies départementales traversant la commune. Le pont Lebouc sera donc, à terme, intégralement reconstruit.</p> <p>Ces travaux doivent permettre d'intégrer un maillage de circulations douces et un meilleur repérage des entrées du centre-ville.</p> <p>ACTION ENGAGEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pont Lebouc : travaux réalisés - Pont du 17 novembre : démarrage travaux octobre 2023 <p>Restera le Pont de la Gare</p>		
Objectif	<p>Sécurisation des ponts</p> <p>Réaménagement de la voirie des ponts</p> <p>Sécurisation du déplacement en doux sur les ponts des piétons et cyclistes</p> <p>Amélioration de l'éclairage des ponts</p> <p>Favoriser la transition écologique</p> <p>Améliorer la mobilité dans le territoire</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	ETAT DSIL 2021	184 800,00 €	
Budget global		montant HT	montant TTC
		528 000,00 €	633 600 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	ETAT DSIL	184 800 €	35 %
	Ville de Guebwiller *	343 200 €	65 %
Indicateur de résultat	<p>Bilan accidentogènes du pont</p> <p>Taux d'utilisation de circulation sur le pont</p> <p>Fluidité de circulation entre voies communales et voies départementales</p>		
Calendrier	novembre 2020 - novembre 2025		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action		Etude déplacement + mise en place d'un plan vélo	
Axe de rattachement	Axe 3 - Mobilité		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	<p>Consciente de la nécessité d'une cohérence d'ensemble, la Ville de Guebwiller a missionné un bureau d'étude afin de l'aider à définir un schéma directeur des circulations douces à Guebwiller en intégrant les conclusions des diagnostics établis lors de la phase d'initialisation du programme Action Coeur de Ville, avec notamment la prise en compte du partage de l'espace public, l'amélioration des liaisons piétonnes que ce soit entre espace de stationnement ou quartiers, permettant de rejoindre les zones commerciales.</p> <p>ACTION REALISEE</p> <p>La Ville souhaite aboutir à un plan vélo accompagné d'un plan de communication prônant l'usage du vélo.</p> <p>Le stationnement sécurisé vélo sera également développé.</p> <p>3 étapes : réalisation du diagnostic (3 mois, mission confiée au BE Alinghari), propositions de scenarii, plans d'actions et fiches actions (2 mois), programmation pluriannuelle (1 mois)</p>		
Objectif	<p>Sécurisation du déplacement en doux sur les ponts des piétons et cyclistes</p> <p>Favoriser la transition écologique</p> <p>Améliorer la mobilité dans le territoire</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ligne concernée		
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global	montant HT	12 500 €	montant TTC
			15 000 €
Modalité de financement prévisionnel	montant HT		% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	12 500 €	100 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Accroissement des déplacements vélos		
Calendrier	janvier 2021 - juin 2021		

Nom de l'Action	Développement de liaisons douces en coeur de ville		
Axe de rattachement	Axe 3 - Mobilité		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	<p>Consciente de la nécessité d'une cohérence d'ensemble, la Ville de Guebwiller a missionné un bureau d'étude afin de l'aider à définir un schéma directeur des circulations douces à Guebwiller en intégrant les conclusions des diagnostics établis lors de la phase d'initialisation du programme Action Coeur de Ville, avec notamment la prise en compte du partage de l'espace public, l'amélioration des liaisons piétonnes notamment entre espaces de stationnement ou quartiers, permettant de rejoindre les zones commerciales.</p> <p>La Ville souhaite aboutir à un plan vélo accompagné d'un plan de communication prônant l'usage du vélo. Le stationnement sécurisé vélo sera également développé comme il l'a déjà été par l'installation d'un premier box sécurisé en liaison directe avec le pôle multimodal inclu dans le premier contrat ACV.</p>		
Objectif	<p>Sécurisation du déplacement en doux sur les ponts des piétons et cyclistes</p> <p>Favoriser la transition écologique</p> <p>Améliorer la mobilité dans le territoire</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ligne concernée		
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Banque des Territoires	à définir	
Autres	/		
Budget global	montant HT	33 333 €	montant TTC 40 000 €
	montant HT		% du total
Modalité de financement prévisionnel	Etat	13 333 €	40 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	20 000 €	60 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Accroissement des déplacements vélos		
Calendrier	juillet 2021 - novembre 2024		

Nom de l'Action	Piste cyclable Bois Fleuri / Buhl		
Axe de rattachement	Axe 3 - Mobilité		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	<p>Une liaison cyclable est nécessaire pour rejoindre Buhl en toute sécurité notamment pour les collégiens qui pourront rejoindre le collège situé sur la commune de Buhl. Cette piste s'adressera également aux usagers du multi-accueil et de la déchetterie également présents près du collège</p> <p>Le schéma directeur des circulations douces permettra de préciser le futur tracé de la nouvelle liaison cyclable.</p> <p>ACTION ENGAGEE</p> <p>Phase 2 : ETE 2024</p>		
Objectif	<p>Réduire l'usage des véhicules polluants</p> <p>Favoriser le développement de l'autonomie chez l'adolescent</p> <p>Encourager dès que possible l'usage de mode de déplacements alternatifs</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTIONS DEMANDEES	
	Etat	DETR / DSIL	
	Etat	Fonds de mobilités actives	
	CeA	Potentiellement éligible au FAA ; SR Mulhouse : une partie est déjà réalisée. La suite vers Buhl est prévue en 2024.	
	CCRG	Fonds de concours mobilité – Axe 1 : aménagements de réseaux structurants et secondaires	
Budget global	montant HT		montant TTC
		331 221 €	397 465 €
Modalité de financement prévisionnel	montant HT		% du total
	Etat – Fonds de mobilités actives	120 000 €	36 %
	ETAT DSIL	à définir	#VALEUR!
	CeA	33 129 €	10 %
	CCRG	20 000 €	6,04 %
	Ville de Guebwiller *	66 244 €	20 %
Indicateur de résultat	Accroissement des déplacements vélos		
Calendrier	2021-2024		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action	Piste cyclable centre-ville / promenade Déroulède		
Axe de rattachement	Axe 3 - Mobilité		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	<p>Dans la continuité du développement des liaisons douces, le traitement de la promenade Déroulède s'impose à plusieurs titres :</p> <p>c'est une liaison entre la ville et la forêt c'est le point de développement d'une nouvelle offre d'hébergement temporaire (gîtes et chambres d'hôtes) c'est également un parcours mémoriel (cf. cimetière militaire) c'est le tracé qui mène au lycée Kastler</p>		
Objectif	Réduire l'usage des véhicules polluants Favoriser le développement de l'autonomie chez l'adolescent et le jeune adulte Encourager dès que possible l'usage de mode de déplacements alternatifs		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ligne concernée		
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	Dispositif vélo du quotidien si schéma directeur cyclable à l'échelle de la CC	
	Département	Potentiellement éligible au FAA	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Banque des Territoires	à définir	
Autres	/		
Budget global	montant HT		montant TTC
	166 667 €		200 000 €
Modalité de financement prévisionnel	montant HT		% du total
	Etat	66 667 €	40 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Banque des Territoires	à définir	
Autres		0 %	
Ville de Guebwiller *	100 000 €	60 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Accroissement des déplacements vélos		
Calendrier	2024-2026		

Nom de l'Action	Accompagnement du tram-train		
Axe de rattachement	Axe 3 - Mobilité		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	Accès des points d'arrêt, stationnement, parking-relais, etc. A adapter en fonction du projet de desserte.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	CPER	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Banque des Territoires	à définir	
Autres			
Budget global		montant HT	montant TTC
		41 667 €	50 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	41 667 €	100 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	2024-2026		

Nom de l'Action	Remplacement éclairage public réseau		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>La commune possède un parc d'éclairage de 1753 points lumineux répartis sur tout le territoire, dont plus de 50% vétustes.</p> <p>Le projet s'inscrit dans le cadre de la démarche globale environnementale de la Ville.</p> <p>Il a pour objectif de contrôler l'éclairage public de façon à réduire les consommations énergétiques que génère ce dernier.</p> <p>ACTION ENGAGÉE</p> <p>Phase 1 : mars 2023 – novembre 2023, subventions demandées Phase 2 : janvier 2024 – avril 2024, demande de subvention à faire début 2024</p>		
Objectif	<p>Améliorer le cadre de vie de vie des habitants de Guebwiller Augmenter le taux de sécurisation des voiries communales Réduire les sites accidentogènes Réduction de la pollution lumineuse Réduction de la consommation énergétique</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ligne concernée		
	Etat	Fonds vert	
	Territoire Energie Alsace		
		montant HT	montant TTC
		1 252 690 €	1 503 228 €
		montant HT	% du total
	ETAT – Fonds vert	301 284,00 €	24 %
	TEA	25 000 €	2 %
Budget global Tranche 1	Ville de Guebwiller *	614 908 €	49 %
	Amélioration de la visibilité routière de la voirie		
Modalité de financement prévisionnel			
Indicateur de résultat			
Calendrier	<p>Phase 1 : mars 2023 – novembre 2023 Phase 2 : janvier 2024 – avril 2024</p>		

Nom de l'Action	Bornes de recharge pour véhicules électriques		
Axe de rattachement	Axe 3 - Mobilité		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	<p>Dans le cadre du développement durable, la commune s'engage à déployer des bornes de recharges électrique. Compte tenu du nombre croissant de véhicules électriques en circulation, la Ville de Guebwiller se doit de développer son propre parc de bornes de recharge électrique.</p> <p>L'objectif, tant environnemental qu'écologique, est de réduire l'effet de serre dans la ville pour devenir une ville propre, en proposant ce service aux usagers utilisant des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.</p> <p>La ville a déjà installé en 2017, deux bornes de rechargement sur le parking de la mairie, et souhaite agrandir son parc, pour capter un nouveau mode d'utilisation de transport propre.</p> <p>ACTION ENGAGÉE</p>		
Objectif	<p>Améliorer le cadre de vie de vie des habitants de Guebwiller</p> <p>Réduire la pollution en ville issue des véhicules thermique</p> <p>Faciliter la venue de touristes équipés de véhicule électrique</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	Région	moment du dépôt du dossier complet	
Budget global		montant HT	montant TTC
		80 000 €	100 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	ETAT DETR	9 080 €	11 %
	Région	15 400 €	19 %
	Ville de Guebwiller *	55 520 €	69 %
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes "écologiques"		
Calendrier	2022-2026		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action	Plantation d'arbres		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels, au bien-être de ses concitoyens et des générations futures, la Ville de Guebwiller a mis en place en 2019 un plan de renouvellement de son patrimoine arboré sur 3-4 ans, prévoyant la plantation de 115 arbres sur une dizaine de sites et de remplacer les arbres dépérissant.</p> <p>Ce projet de renouvellement du patrimoine arboré prévoit majoritairement la plantation d'arbres d'ornement (Chêne rouge, Cyprès, Hêtre pourpre, Liquidambar, Charme zelkova...).</p> <p>Seuls l'Érable champêtre, espèce locale caractéristique des collines sous-vosgiennes et les arbres fruitiers sont éligibles au titre de la subvention du GERPLAN.</p> <p>ACTION ENGAGÉE</p>		
Objectif	Amélioration du cadre de vie des habitants de Guebwiller Réduire les îlots de chaleur au centre ville		
Réalisations	Années	montant HT	montant TTC
	2021	5 725,00 €	6 297,50 €
	2022	9 223,26 €	10 145,59 €
	2023		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	Autres	GERPLAN	
Budget global		montant HT	montant TTC
		41 667 €	50 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	ETAT DSIL	16 000 €	38 %
	Autres GERPLAN	1 103 €	3 %
	Ville de Guebwiller *	24 564 €	59 %
Indicateur de résultat	Mesure de température		
Commentaire	CeA : projet instruit en 2022 dans le cadre du Gerplan, montant final subvention à 928 €		
Calendrier	2021-2026		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action	Aménagement d'aires de jeux et de loisirs		
Axe de rattachement	Axe 5 - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	<p>La ville de Guebwiller possède et gère plusieurs sites d'aires de jeux.</p> <p>Les aires de jeux font parties intégrantes des structures de mobilier urbain indispensables au cadre de vie des habitants de Guebwiller afin d'attirer les familles au centre-ville.</p> <p>La création de ces aires de jeux est un vecteur de relations sociales, de valeurs conviviales, familiales et le bien être au coeur de la ville de Guebwiller en tenant compte du besoin des citoyens.</p> <p>En 2023 , 2 aires de jeux ont été livrés : Aire de jeux Jean Jaures et Carto-Rhin dans le cadre de l'opération d'aménagement Carto-Rhin.</p> <p>ACTION ENGAGEE</p> <p>Une aire de Jeux Parc de la Marseillaise est en projet</p>		
Objectif	<p>Amélioration du cadre de vie des habitants de Guebwiller</p> <p>Développer le vecteur social et familial autour des aires de jeux</p> <p>Favoriser la vie citoyenne</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	CeA		
	Région	modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
Budget global		montant HT	montant TTC
		166 667 €	200 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	CeA	23 333 €	14,00 %
	Région	à définir	#VALEUR!
	Ville de Guebwiller *	143 334 €	86 %
Indicateur de résultat	Taux d'occupation des aires de jeux		
Calendrier	2021-2026		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action	Skate Park		
Axe de rattachement	Axe 5 - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	<p>Afin de compléter son offre d'équipement sportif, la ville de Guebwiller a le projet de réaliser un nouveau skate park en en élargissant le public. La commune souhaite bénéficier d'un projet s'intégrant parfaitement dans son environnement, à l'aide d'un équipement appelé le « bowl ».</p> <p>L'ensemble de cet équipement nécessitera également une réflexion sur les matériaux employés, comme l'utilisation d'un béton spécifique, qui en plus de permettre une réalisation durable, possède également la capacité d'imposer une réduction du niveau sonore. Le projet sera soumis à l'approbation des architectes des bâtiments de France pour garantir son intégration dans le périmètre urbain derrière le collège Grunewald à proximité du lycée Joseph Storck et directement relié par une piste cyclo sécurisée.</p> <p>TRAVAUX A PROGRAMMER</p>		
Objectif	<p>Développer la pratique des sports sur roulettes (Skate-board, roller, BMX,...)</p> <p>Améliorer le cadre de vie des usagers et des lieux d'expression sportif</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ligne concernée		
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Soutien aux centralités rurales et urbaines sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	CAF	
Budget global	montant HT	montant TTC	
	250 000 €	300 000 €	
Modalité de financement prévisionnel	montant HT	% du total	
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	250 000 €	100 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	taux de fréquentation du skate park		
Calendrier	2025-2026		

Nom de l'Action		Rénovation de l'école primaire Jeanne Bucher et périscolaire	
Axe de rattachement	Axe 5 - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	<p>L'école Saint Exupéry est une école maternelle, l'école Jeanne Bucher est une école élémentaire. les 2 écoles ont fusionné en un groupe primaire unique.</p> <p>Les deux structures sont physiquement proches et nécessitent toutes deux une rénovation énergétique qui permettra d'en changer les menuiseries extérieures, de les isoler par l'extérieur et de refaire les façades. La rénovation intérieure sera plus douce, la décoration sera revue mais les espaces conserveront leur volume.</p> <p>Conformément au schéma directeur adopté en 2015, la rénovation s'accompagnera de la construction d'un périscolaire. Profitant de leur proximité, le bâtiment accueillant le périscolaire sera commun aux deux entités et constitue un projet de construction neuve que la ville souhaite économe en énergie.</p> <p>Les études de faisabilité ont été réalisées, le programme technique a été établi.</p> <p>ACTION ENGAGÉE – démarrage juillet 2023</p> <p>Premier bloc en travaux, réalisés en régie . Appel d offre maîtrise d'oeuvre en cours.</p> <p>Des demandes de subventions ont été faites auprès de la CeA (panneaux photovoltaïques : 37500€ périscolaires : 140160€), mais ont été perdues suite au retard pris par le projet.</p> <p>Sub caf pour le périscolaire : 216 000€ (jusqu'au 31/12/2025)</p>		
Objectif	Améliorer la qualité de vie scolaire des élèves de maternelle et d'élémentaire		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	Etat	DSIL	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Banque des Territoires		
	Autres	CAF	
Budget global		montant HT	montant TTC
		6 500 000 €	7 800 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	666 667 €	10 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	0 %
	Département	A définir	0 %
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Banque des Territoires	A définir	
	Autres	166 667 €	3 %
Ville de Guebwiller *	5 666 666 €	50 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Satisfaction des enfants et des familles concernés ainsi que des équipes enseignantes		
Calendrier	2021-2026		

Nom de l'Action	Ecole primaire (maternelle et élémentaire - 22 classes) → Mise à jour : Ecole maternelle 10 classes + périscolaire au LOUVRE		
Axe de rattachement	Axe 5 - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	<p>Dans le cadre du schéma directeur des écoles défini en 2015, la ville souhaite construire une nouvelle école qui regroupera 3 écoles actuellement dispersées sur le ban communal.</p> <p>La nouvelle structure, souhaitée au plus près des nouvelles et futures zones d'habitation comprendra également un périscolaire aujourd'hui absent des structures actuelles. Le site à l'étude aujourd'hui est le RDV du bâtiment dit "Louvre" dans les friches NSC.</p> <p>Le projet de cette école est intégré à la consultation globale pour l'aménagement du site qui a été lancée en 2023.</p> <p>ACTION EN COURS</p>		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	CAF	
Budget global		montant HT	montant TTC
		5 000 000 €	6 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	1 000 000 €	20 %
	ETAT DSIL	A définir	#VALEUR!
	Région	à définir	#VALEUR!
	Département	100 000 €	2 %
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Banque des Territoires	à définir	#VALEUR!
	Ville de Guebwiller *	3 900 000 €	78 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Satisfaction des enfants et des familles concernés ainsi que des équipes enseignantes		
Calendrier	2023-2027		

Nom de l'Action	Maison des solidarités		
Axe de rattachement	Axe 5 - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Description générale	<p>La Ville de Guebwiller prévoit de réaliser une opération de réhabilitation et transformation de l'ancien site de la DGFIP en « Maison des solidarités ».</p> <p>Ce bâtiment accueillera le Centre communal d'action sociale (CCAS) , un espace d'animation intergénérationnel, des permanences d'accès aux droits et une borne d'accès au numérique. Ce bâtiment se trouvera à côté d'un bâtiment de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) qui regroupera également, dans la même philosophie, les services de la CeA.</p> <p>Le Centre communal d'action sociale intégrera les locaux et assurera la coordination des différents acteurs qui interviendront dans le bâtiment. Le CCAS assurera certains aménagements spécifiques liés à l'accueil d'activités sociales détaillés en annexe.</p> <p>Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été conclue entre le CCAS et la Ville de Guebwiller, qui sera maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.</p> <p>La consultation des entreprises aura lieu fin 2023 pour des travaux en 2024</p>		
Objectif	<p>Créer un lieu d'information, d'échange et d'entraide unique</p> <p>Aider les ainés dans les démarches d'information, d'orientation</p> <p>Aider les acteurs dans leur accompagnement et de leur prise en charge</p> <p>Aider les personnes âgées en situation de fragilité et/ou de vulnérabilité</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ligne concernée		
	Etat	DETR ou DSIL - 60% de 150K€	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	10% de 150 K€ prévisionnel	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global	montant HT	1 176 922 €	montant TTC
			1 176 922 €
Modalité de financement prévisionnel	montant HT		% du total
	Etat – fds vert	50 000 €	4 %
	ETAT DSIL	212 514 €	18 %
	Région – climaxion	à définir	A définir
	Département – FAA	297 329 €	A définir
	Massif des Vosges	A définir	#VALEUR!
	Europe	A définir	#VALEUR!
	Banque des territoires	à définir	
	Autres CEE + CCAS	343 719 €	29 %
Ville de Guebwiller *	235 374 €	20 %	
Indicateur d'avancement	Action matures 2021		
Indicateur de résultat	Taux de dossiers gérés Nombre de dossiers aboutis		
Calendrier	janvier 2021- décembre 2024		

Nom de l'Action	Accompagnement du nouvel EHPAD		
Axe de rattachement	Axe 3 - Mobilité		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	<p>Dans le cadre de la construction d'un nouvel EHPAD à Guebwiller, des aménagements urbains et de voirie seront intégrés dans le projet même de l' EHPAD.</p> <p>Une requalification du carrefour au niveau de la rue Théodore Deck et la rue de la République permettra de sécuriser, notamment pour les cycles et les piétons, la circulation de cette portion de voie après l'ouverture de cet établissement, et d'assurer également un accès aux services des pompiers.</p> <p>ACTION REALISEE</p>		
Objectif	<p>Améliorer la voirie existante Augmenter de la capacité des voies de circulation Améliorer la sécurité des usagers et de l'espace public Améliorer la prise en compte de déplacement doux dans l'aménagement urbain Favoriser la transition écologique</p>		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	CeA		
Budget global		montant HT	montant TTC
		217 932 €	261 519 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	CeA	78 139 €	36 %
	Ville de Guebwiller *	139 793 €	64 %
Indicateur d'avancement	Action matures 2021		
Indicateur de résultat	<p>Bilan accidentogènes des voies de circulation Taux de satisfaction des usagers utilisateurs du déplacement en mode doux</p>		
Calendrier	janvier 2021- décembre 2022		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action	BA - Réhabilitation de la friche Carto-Rhin de l'Hypercentre		
Axe de rattachement	5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)	/		
Description générale	<p>La reconversion de la friche Carto-Rhin, qui se réalise dans le cadre d'une concession confiée à CITIVIA SPL, est emblématique de la reconquête du centre-ville et donc de la revitalisation du territoire : mêlant requalification de l'espace public, construction de nouveaux logements, de nouveaux espaces commerciaux ou de services et une nouvelle offre de stationnement. Dans le cadre de la commercialisation des lots, un promoteur a étudié le lot 03 pour la réalisation d'une quinzaine de logements et des locaux commerciaux au RDC. La Ville de Guebwiller a demandé à CITIVIA d'étudier la faisabilité de la réalisation d'un parking en superstructure.</p> <p>En 2019 et 2020 les démolitions (6 bâtiments) se sont poursuivies pour libérer le foncier et permettre ainsi l'aménagement futur. Des fouilles phase diagnostic archéologique ont également eu lieu.</p> <p>En 2021, l'intégration du 11 rue Jules Grosjean dans la concession d'aménagement a permis d'améliorer le projet : concernant la traversée piétonne entre la rue Jules Grosjean et la rue de la République et l'ajout de stationnement souterrain pour les futurs programmes immobiliers. Les espaces publics ont été également réétudiés afin de traiter la qualité environnementale du projet (infiltration des eaux pluviales, traitement des îlots de chaleur par végétalisation). Citivia SPL a également procédé à un Appel à projets auprès de promoteurs. Cette consultation a désigné Pierres et Territoires (Architecte Oslo) lauréat.</p> <p>En 2020, une première tranche de travaux correspondant au parking situé derrière la Mairie a été réalisée. En 2022 – 2023, la seconde phase des travaux a été engagée avec l'aménagement des abords de la synagogue et sa rénovation extérieure, la création d'un espace de jeux et l'aménagement d'un cheminement piétons qui permettra à terme de relier la rue Théodore Deck</p> <p>En 2023, un bâtiment situé 11 rue Jules Grosjean, sera démolé afin de libérer du foncier pour un des bâtiment à construire.</p> <p>La phase 3 dédiée à la construction de logements, locaux commerciaux et stationnement en super structure démarra en 2024.</p>		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires	ligne concernée		
	Etat	DSIL 2016 - 2019	
	Etat	DSIL ACV 2021 et 2022 projet structurant	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
Autres	/		
Budget global	montant HT	montant TTC	
	4 418 000 €	5 301 600 €	
Modalité de financement prévisionnel	montant HT	% du total	
	Etat DSIL 2016 et 2019	269 864 €	6 %
	Etat DSIL 2022	128 188 €	11 %
	Région 2018	374 954 €	8 %
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	3 644 994 €	74 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée		
Indicateur de résultat	meilleure attractivité du centre-ville		
Calendrier	2021-2027		

Nom de l'Action	BA - Friches du Haut de la Ville - etudes Europan - relevés géomètre		
Axe de rattachement	5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)	/		
Description générale	En 2020, la Ville de Guebwiller dans la continuité du concours Europan 14 a confié l'étude d'un Plan Directeur d'Aménagement à l'équipe Bering équipe mentionnée Europan 14. Le programme confié à l'équipe comprenait de nouvelles formes d'habitat à proposer, l'introduction d'un équipement culturel, d'une école primaire de 10 classes et l'introduction d'activités économiques dans le cadre d'un écoquartier. Le projet a été rendu en février 2020.		
Objectif	Définir un plan directeur d'aménagement des friches		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département		
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Banque des Territoires	ACV	
Budget global		montant HT	montant TTC
		130 000 €	156 000 €
Modalité de financement		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	12 %
	Région 2019	35 847 €	28 %
	Département		0 %
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Europan	15 000 €	12 %
Ville de Guebwiller *	79 153 €	48 %	
Indicateur d'avancement	Terminé en 2020		
Indicateur de résultat	meilleure attractivité du centre-ville		
Calendrier	janvier 2021- juin 2026		

Nom de l'Action	BA - Friches du Haut de la Ville - études préopérationnelles		
Axe de rattachement	5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)	/		
Description générale	<p>En 2020, la Ville de Guebwiller dans la continuité du concours European 14 a confié l'étude d'un Plan Directeur d'Aménagement à l'équipe Bering équipe mentionnée European 14. Le programme confié à l'équipe comprenait de nouvelles formes d'habitat à proposer, l'introduction d'un équipement culturel, d'une école primaire de 10 classes et l'introduction d'activités économiques dans le cadre d'un écoquartier. Le projet a été rendu en février 2020.</p> <p>Une phase d'étude complémentaire était nécessaire afin de passer du plan directeur d'aménagement (phase faisabilité) à un plan directeur opérationnel. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2023.</p> <p>Un portage foncier a été opéré en partenariat avec l'EPF d'alsace et une première tranche de travaux de démolition dépollution aura cours en 2024.</p>		
Objectif	Définir un plan directeur opérationnel		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		154 000 €	184 800 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	154 000 €	100 %	
Indicateur d'avancement	Terminé en 2023		
Indicateur de résultat			
Calendrier	2021-2023		

Nom de l'Action	BA - Friches du Haut de la Ville - Démolition Bat 11 12 35 37		
Axe de rattachement	5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)	/		
Description générale	Faisant suite à la mise au point du plan d'aménagement 2023 par CITIVIA SPL, la Ville de Guebwiller procède à la démolition de 4 bâtiments (bâtiment 11,12, 35 et 37) intégrant la gestion de la pollution. Ceci afin de permettre l'aménagement ultérieur de logements avec activités en RDC.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		2 400 000 €	3 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat Fonds Friches	1 770 000 €	74 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	à définir	à définir
	Département	A définir	A définiir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	#VALEUR!	#VALEUR!	
Indicateur d'avancement	mature engagée		
Indicateur de résultat			
Calendrier	2023- 2024		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action	BA - Friches du Haut de la Ville - AO Promoteur		
Axe de rattachement	5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)	/		
Description générale	En parallèle, la ville de Guebwiller a pris contact avec des aménageurs potentiels afin de poursuivre le montage de l'opération. Un appel à projet promoteur a été lancé en juillet 2023 . Le choix de celui-ci devrait intervenir au courant du 1er trimestre 2024.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		40 000 €	48 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	40 000 €	100 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée		
Indicateur de résultat			
Calendrier	2023-2024		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action	BA - Friches du haut de la Ville - Aménagement		
Axe de rattachement	5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements		
Axe(s) secondaire(s)	/		
Description générale	La reconversion de la Friches NSC nécessitera un aménagement de VRD permettant d'allotir les emprises constructibles. Le choix du mode opératoire n'est en 2023 pas définitivement arrêté. Une décision sera prise après le résultat de la consultation promoteur.		
Objectif	Aménagement (MOE - Géomètre)		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		5 833 333 €	7 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	400 000 €	7 %
	Région	à définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
Ville de Guebwiller *	5 433 333 €	93 %	
Indicateur d'avancement	mature engagée		
Indicateur de résultat			
Calendrier	2024 -2027		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action	RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE SG 1860		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)	/		
Description générale	<p>La Salle de Société de Gymnastique 1860 est un bâtiment remarquable et emblématique de la ville de Guebwiller, construit en 1905.</p> <p>Mais elle est également énergivore et doit être, énergétiquement, entièrement rénovée:</p> <p>Isolation</p> <p>Changement des menuiseries extérieures</p> <p>Changement des équipements de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation</p> <p>Changement des appareillages et des luminaires.</p>		
Objectif	Réduction des consommations		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat - DETR	Transition écologique	
	Etat – Fonds Vert	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	
Budget global		montant HT	montant TTC
		633 384 €	760 061 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat – DETR	154 894 €	24 %
	ETAT Fonds vert	243 354 €	38 %
	Banque des Territoires	A définir	
	Ville de Guebwiller *	235 136 €	37 %
Indicateur d'avancement	2024		
Indicateur de résultat	Nouvelle fiche action ACV2 2023		
Calendrier	2024 -2025		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

Nom de l'Action		RENOUVELLEMENT DU PARC DES CHAUDIERES DES BATIMENTS COMMUNAUX	
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)	/		
Description générale	<p>Face aux nouveaux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, face à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement, d'une part et des objectifs fixés par le décret tertiaire d'autre part, la Ville de Guebwiller se doit de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement favorisant la transition énergétique de son patrimoine bâti, souvent doté d'un équipement vétuste.</p> <p>Aussi, l'urgence est le changement des chaudières de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La médiatèque - La cave Dimière - Le CRHF <p>OPERATION ENGAGEE</p>		
Objectif	Réduction des consommations		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat - DETR	Transition écologique	
Budget global		montant HT	montant TTC
		105 073 €	126 088 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat – DETR	21 015 €	20 %
	Banque des Territoires	A définir	
	Ville de Guebwiller	84 058 €	80 %
Indicateur d'avancement	2024		
Indicateur de résultat	Nouvelle fiche action ACV2 2023		
Calendrier	2024 -2025		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

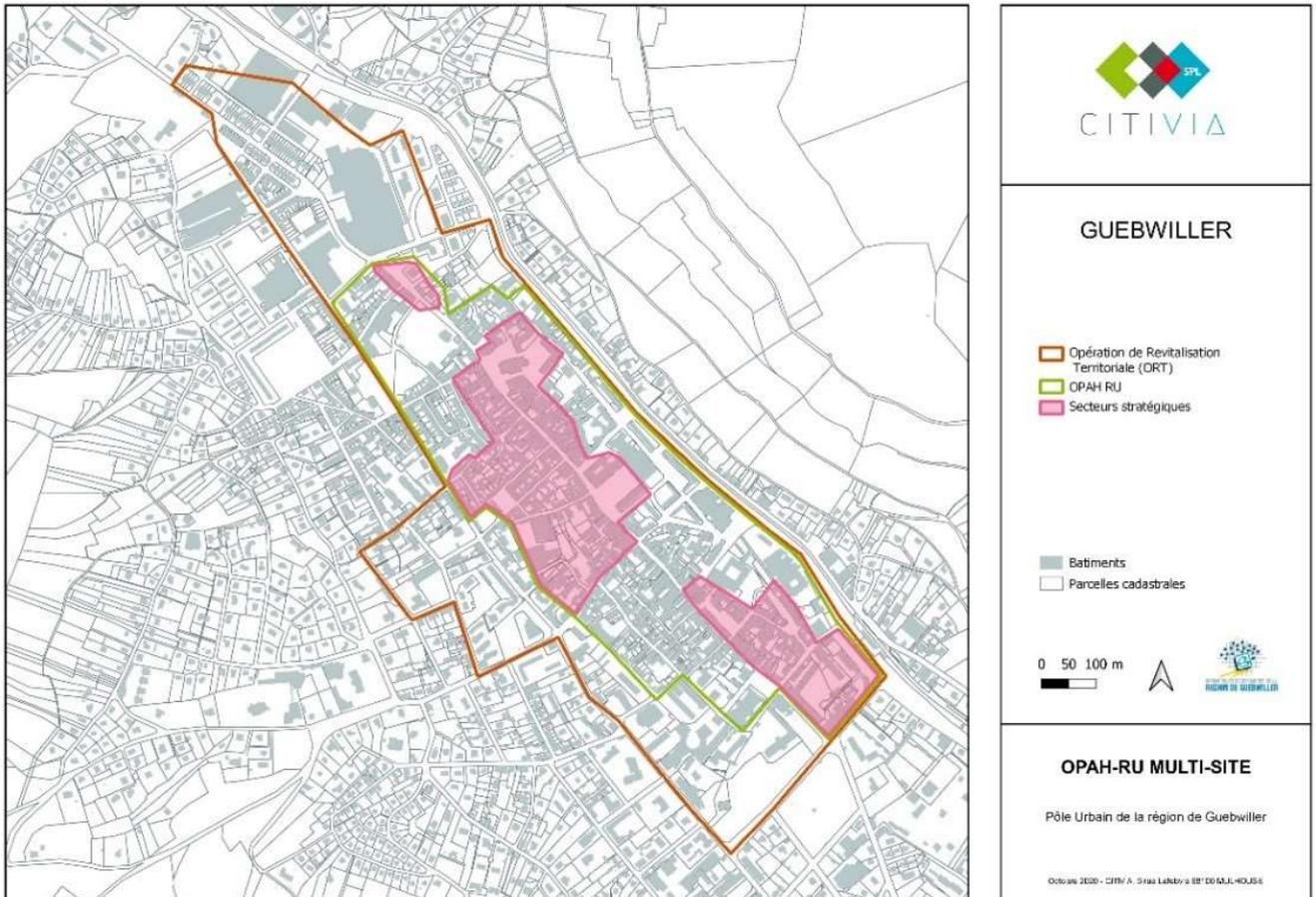
Nom de l'Action	RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE BAT II		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)	/		
Description générale	<p>Le bâtiment II de la mairie a déjà fait l'objet de diverses rénovations : l'isolation des combles, le changement de la chaudière en 2018 et le changement de la verrière en 2021. L'objectif de ce projet d'isolation des rampants et des pieds droits, vient parfaire une nouvelle fois cette volonté d'assurer le confort de travail des agents mais également de réduire les consommations énergétiques du bâtiment.</p> <p>Le projet de rénovation énergétique se découpe maintenant en 3 lots de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lot 1, regroupant les installations de chantier, les protections, l'isolation, la plâtrerie et la peinture. Ainsi, il apparaît que l'isolation effectuée dans les années 1990 n'est malheureusement que partielle, sous rampants et en pied droit au 2ème étage. Cet étage abrite le service des finances et de l'informatique de la collectivité. Ce service se trouve en situation de surchauffe l'été et d'entrées d'air froid l'hiver, ce qui n'est ni confortable pour eux, ni favorable à la réduction des consommations énergétiques. Tout d'abord, la reprise de l'isolation des rampants avec une exigence de résistance thermique de R=10 pour répondre à la problématique des confort d'été et d'hiver à laquelle sont confrontés les utilisateurs. Cette isolation est conçue en laine minérale posée en double couche croisée afin de se garantir de tout pont thermique. Le deuxième poste correspond à l'isolation des pieds droits, partielle et insuffisante en l'état. Celle-ci est prévue en laine minérale de 160mm pour un R=5. - Le lot 2 comprend la restauration des menuiseries extérieures restantes. Les fenêtres en double-vitrages bois seront restaurées : les calfeutrements et les jointoiements repris. Un forfait de remplacement de 5 menuiseries est prévu au cas où le diagnostic serait défavorable à la restauration -Le Lot 3 concerne le changement des appareillages et des luminaires de façon à finir de transformer les éclairages en LED, toujours dans un soucis de réduction maximale des consommations énergétiques. 		
Objectif	Economie d'énergie		
Maitrise d'ouvrage			
Partenaires		ligne concernée	
	Etat - DETR	Transition écologique	
Budget global		montant HT	montant TTC
		127 309 €	152 771 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat – DETR	25 462 €	20 %
	Banque des territoires	A définir	
	Ville de Guebwiller	101 847 €	80 %
Indicateur d'avancement	2023		
Indicateur de résultat	Nouvelle fiche action ACV2 2023		
Calendrier	2023		

* sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs

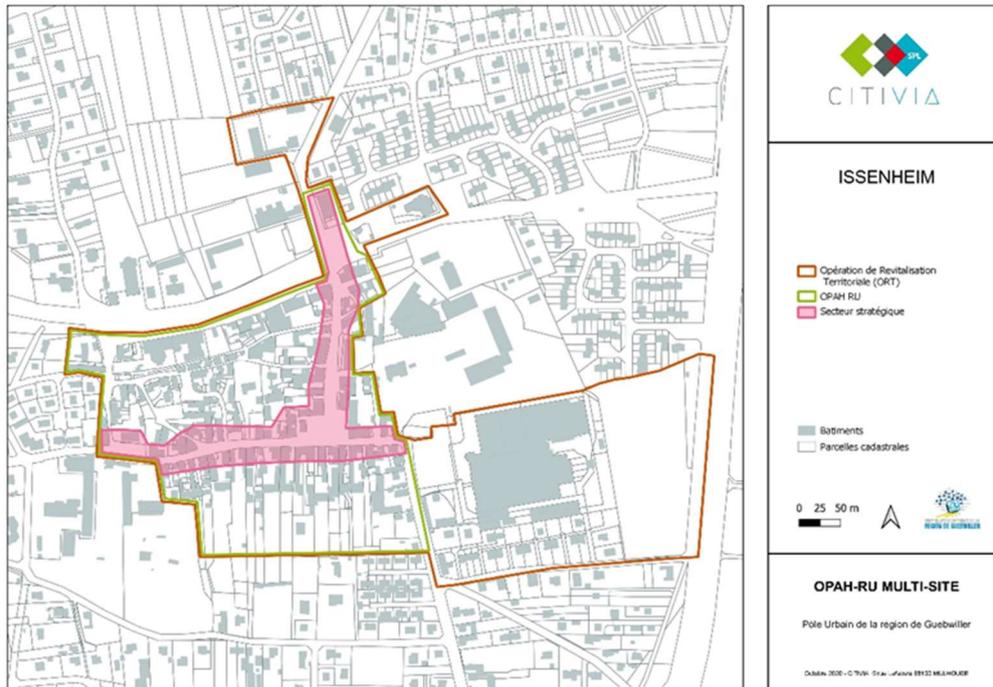
Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

Les périmètres ORT correspondent aux secteurs définis dans le cadre de l'OPAH-RU en lien avec l'étude sur la redynamisation commerciale.

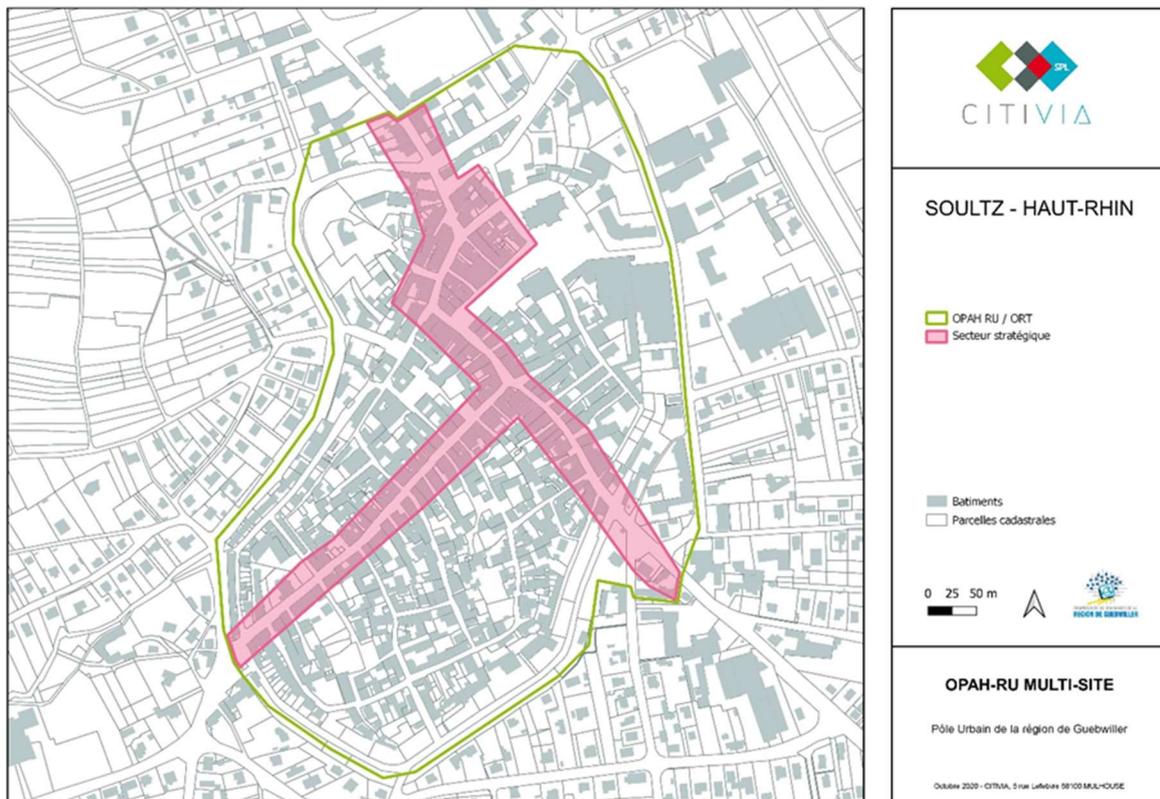
GUEBWILLER



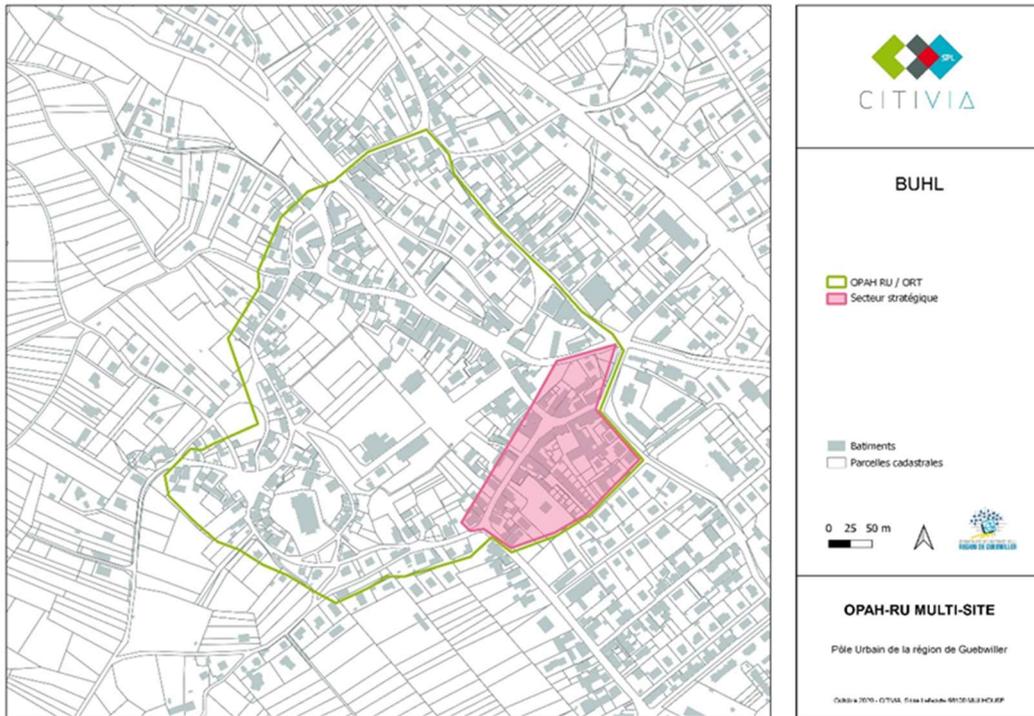
ISSENHEIM



SOULTZ



BUHL



Annexe 4 : Actions financées par la Banque des Territoires

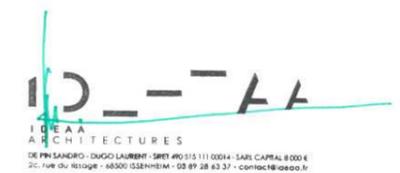
Vision consolidée des interventions de la Banque des Territoires au 1^{er} octobre 2023 sur 12 actions, représentant 16,3M€ en crédits d'ingénierie, de prêts et d'investissement.

Direction Régionale	NOM CONVENTION	NOM Projet	Modalité de financement	Enveloppe budgétaire	Montant CDC (k€)	Coût total Projet(k€)	Stade engagement CDC	Comptabilisation	Date Engagement (date effet)
Grand Est	Guebwiller	Assistance à Management de Projet	MABC	ACV	66,2	77,0	AMP engagement initial	AMP engagement initial	31/12/2018
Grand Est	Guebwiller	ACV-68-ACV GUEBWILLER-COMPLEMENT ETUDE COMMERCE	Co Financement	ACV	4,9	9,8	Engagé	Engagé / Contractualisé	21/04/2022
Grand Est	Guebwiller	AMP Mission B	MABC	ACV	4,8		Contractualisé	Engagé / Contractualisé	31/12/2018
Grand Est	Guebwiller	68 - ACV GUEBWILLER ETUDE COMMERCE	Co Financement	ACV	9,3	29,4	Engagé	Engagé / Contractualisé	20/02/2019
Grand Est	Guebwiller	ACV - GUEBWILLER MCVAIC	Co Financement	ACV	10,0	20,0	Engagé	Engagé / Contractualisé	08/02/2021
Grand Est	Guebwiller	68 - ÉTUDE PLAN D'AMÉNAGEMENT DES FRICHES NSC GUEBWILLER	Co Financement	ACV	16,9	60,0	Engagé	Engagé / Contractualisé	20/12/2019
Grand Est	Guebwiller	Solution numérique - mesure de relance	Co Financement	ACV	3,0	40,0	Engagé	Engagé / Contractualisé	07/06/2021
Grand Est	Guebwiller	AMP Mision A AMO	MABC	ACV	25,0		Contractualisé	Engagé / Contractualisé	31/12/2018
Grand Est	Guebwiller	Etude mobilité Guebwiller	MABC	ACV	46,2	46,2	Contractualisé	Engagé / Contractualisé	11/06/2019
Grand Est	Guebwiller	CCRGUEBWILLER - SUIVI ANIMATION OPAH RU	Co Financement	ACV	112,5		Engagé	Engagé / Contractualisé	01/12/2021
Grand Est	Guebwiller	68 - CCRG GUEBWILLER - ÉTUDE PRÉ OPÉRATIONNELLE OPAH RU	Co Financement	ACV	12,0	60,0	Engagé	Engagé / Contractualisé	06/12/2022
Grand Est	Guebwiller	68 - GUEBWILLER - INTRACTING ECLAIRAGE PUBLIC	Investissement	ACV	1 200,0		Engagé	Engagé / Contractualisé	16/09/2022
Grand Est	Guebwiller	Construction-EHPAD-Guebwiller	Prêt	ACV	14 876,0		Contractualisé	Engagé / Contractualisé	06/08/2020
					16 386,8				

**HONORARE APRES RECALLAGE COUT TRAVAUX APD
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA FRICHE SONOMAB ET L'EXTENSION DU PERISCOLAIRE A SOULT HAUT-RHIN**

Coût prévisionnel des travaux : **2 485 440,00 € HT**

ELEMENTS DE MISSION	TOTAL GLOBAL €HT	REPARTITION PAR COTRAITANT																	
		IDEAA MANDATAIRE	CEDER	INOTEC	ISI2A	SCENE ACOUSTIC	C2BI	IG	MOKA	SETIB									
a MISE AU POINT ESQUISSE																			
ESQ	14 604,41 €	63,12%	8,33%	7,0%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,52%	0,00%	0,00%	0,00%	11,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
a MISSIONS BASE																			
APS	32 140,47 €	57,36%	8,83%	7,9%	0,76%	3,82%	0,00%	0,00%	8,60%	3,33%	0,00%	0,00%	6,26%	3,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
APD	46 982,52 €	54,50%	11,22%	10,90%	0,52%	3,49%	0,00%	0,00%	10,46%	2,28%	0,00%	0,00%	2,14%	4,48%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AUTIRISATIONS ADMINISTRATIVES / PC	11 641,18 €	52,79%	0,00%	11,44%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,4%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
PRO/DCE	77 397,95 €	49,84%	10,39%	9,18%	0,00%	3,41%	0,00%	0,00%	12,85%	3,27%	0,00%	0,00%	5,67%	5,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
ACT*AMT	15 178,23 €	26,99%	5,34%	4,72%	0,00%	2,70%	0,00%	0,00%	39,81%	4,55%	0,00%	0,00%	6,62%	9,25%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
DET	61 736,36 €	73,31%	5,21%	4,9%	0,00%	1,64%	0,00%	0,00%	0,00%	180%	0,00%	0,00%	11,30%	1,80%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AOR	10 549,77 €	45,96%	8,16%	5,33%	0,00%	13,59%	0,00%	0,00%	0,00%	5,05%	0,00%	0,00%	15,25%	6,65%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
MISSION BASE + ESQ	270 230,89 €	56,32%	8,24%	7,94%	0,75%	3,10%	0,00%	0,00%	9,3%	2,59%	0,00%	0,00%	6,88%	5,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
b MISSIONS COMPLEMENTAIRES																			
SYN/EXE 1	31 106,25 €	44,75%	27,97%	13,98%	0,00%	0,56%	0,00%	0,00%	8,39%	0,5%	0,00%	0,00%	3,84%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
SYN / EXE 2	23 456,59 €	44,51%	29,01%	22,25%	0,00%	3,71%	0,00%	0,00%	0,00%	0,52%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
TOTAL EXE	54 562,84 €	44,65%	29,01%	17,54%	0,00%	1,91%	0,00%	0,00%	4,78%	0,51%	0,00%	0,00%	2,19%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
CSSI 1	2 209,80 €	19,69%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	80,3%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
CSSI 2	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
TOTAL CSSI	2 209,80 €	19,69%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	80,3%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
STD	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
c VARIANTE OBLIGATOIRE																			
OPC	32 973,00 €	2,64%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	97,36%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
TOTAL a + b + c	359 976,53 €	49,41%	10,49%	8,2%	0,81%	2,61%	0,00%	0,00%	16,65%	2,02%	0,00%	0,00%	5,50%	3,89%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
TVA	71 995,31 €																		
TOTAL TTC	431 971,84 €																		





CONVENTION D'ACCUEIL D'UN BÉNÉVOLE AU SEIN DU PÔLE CULTUREL 360

ENTRE :

La Ville de SOULTZ, représentée par son Maire, M. Marcello ROTOLO
En vertu d'une délibération du conseil municipal en date du
Elisant domicile Place de la République BP 21 à 68360 SOULTZ

Ci-après dénommée la Ville,

D'une part,

ET :

[NOM PRENOM ADRESSE DU BENEVOLE]

Ci-après dénommés le bénévole ou le collaborateur occasionnel,

D'autre part,

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les conditions de présence et d'activité de Monsieur, Madame, bénévole au sein des services de la collectivité.

Le bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité à l'occasion d'activités diverses dans le cadre de la réalisation d'un service public mais également dans des situations d'urgence.

Le bénévole est donc la personne qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective et justifiée à un service public, dans un but d'intérêt général, soit concurremment avec des agents publics, soit sous leur direction après réquisition ou sollicitation, soit spontanément.

Le Conseil d'Etat a ainsi décidé que « dès lors qu'une personne privée accomplit une mission qui normalement incombe à la personne publique, elle collabore au service public et a donc la qualité de collaborateur occasionnel du service public. » ;

ARTICLE 2 : NATURE DES MISSIONS

La présente convention fixe les conditions de présence et d'activités du collaborateur occasionnel bénévole au sein des services du Pôle Culturel 360, et principalement de sa salle de spectacles service appartenant à la Ville de Soultz.

Le bénévole exercera les activités recensées ci-dessous :

- Accueil et placement du public
- Accompagnement des personnes sortant de la salle, lors d'un spectacle (ouvrir la porte principale au rez-de-chaussée et la refermer)
- Assurer une présence dans le hall d'accueil à la fin du spectacle jusqu'à la sortie des derniers spectateurs, le responsable de la salle signalant la fin de l'activité.
- La présence du bénévole devra être validée par le responsable du service.

L'activité est prévue selon un calendrier fixé avec la responsable du service du Pôle Culturel 360 situé 7 place de l'église à 68360 SOULTZ.

ARTICLE 3 : DURÉE

La présente convention est conclue à titre révocable et renouvelable annuellement au 1er janvier par tacite reconduction. Toute dénonciation devra être demandée par lettre recommandée avec avis de réception 3 mois au minimum avant la date de reconduction.

ARTICLE 4 : RÉMUNERATION

Le bénévole ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de la ville pour les missions qu'il remplit à ce titre.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Engagement du bénévole :

- Respecter le règlement intérieur de la Ville de Soultz. En cas de non-respect, la collectivité sera fondée de mettre fin immédiatement à la collaboration, sans préjudice d'éventuelles poursuites civiles ou pénales en cas d'infraction.

- Etre présent de manière régulière et à l'heure. En cas d'absence, il devra prévenir l'agent de la ville référent ou l'autorité territoriale (le cas échéant) au moins une semaine à l'avance pour permettre son remplacement,
- Respecter les consignes données par l'autorité territoriale et/ou l'agent de la ville référent,
- Montrer un comportement respectueux de l'individu et du matériel.
- Participer, si possible, au groupe WhatsApp mis en place pour le bon fonctionnement du Pôle.

Engagement de la collectivité :

- Mettre à disposition les locaux et le matériel nécessaire pour permettre au bénévole de mettre en place son activité.
- (Le cas échéant) Assurer la coordination du dispositif par le biais d'un agent référent de la ville.
- Associer le bénévole à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet.

ARTICLE 7 : DROITS ET OBLIGATIONS

Le bénévole est soumis pendant toute la période d'exécution de la présente convention aux droits et obligations applicables aux agents du service public (laïcité, neutralité, probité, dignité, etc.)

ARTICLE 8 : ASSURANCES

Dans le cadre de son contrat d'assurance responsabilité-multirisques, la ville garantit le bénévole pendant toute la durée de sa collaboration.

Le bénévole devra justifier de la souscription d'une garantie responsabilité civile et transmettre à la ville une attestation d'assurance le jour de la signature de la présente convention.

ARTICLE 9 : RESILIATION

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention, la ville se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment et sans préavis par courrier recommandé adressé au bénévole.

Le bénévole devra le cas échéant, informer la ville de son intention de cesser sa collaboration par courrier ou courriel simple en respectant le préavis d'une durée de 7 jours

ARTICLE 10 : CONTENTIEUX

Les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, l'exécution ou la rupture peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, situé 31 Av. de la Paix, 67000 Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, mais uniquement après une procédure amiable diligentée par le maire ou son représentant.

La présente convention, établie en double exemplaire,

Fait à SOULTZ, le

**Le Bénévole,
Prénom Nom**

Le Maire de SOULTZ



COMMUNE DE SOULTZ HAUT-RHIN

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs relatifs aux absences pour l'année 2022. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité.

Données de cadrage - les effectifs au 31/12/2022

79 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 72 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 2 contractuels non permanents



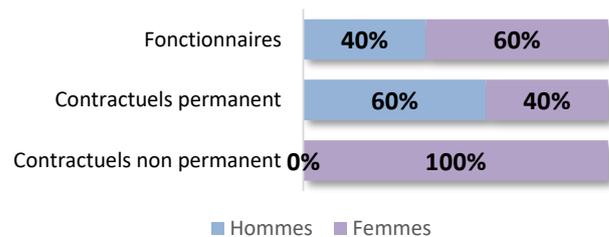
En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

	Âge moyen
Fonctionnaires	47,36 ans
Contractuels permanents	44,5 ans
Ensemble	47,18 ans
Contractuels non permanents	35 ans

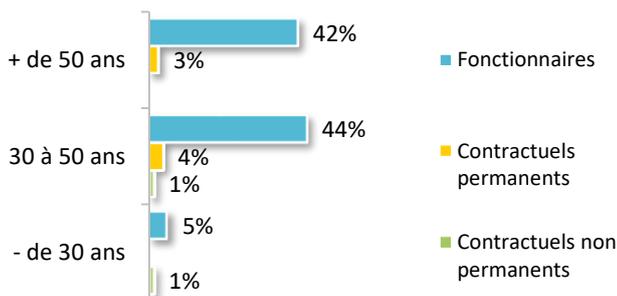
72,8 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022

- > 63,5 fonctionnaires
- > 7,6 contractuels permanents
- > 1,6 contractuel non permanent

Répartition des agents par genre et par statut



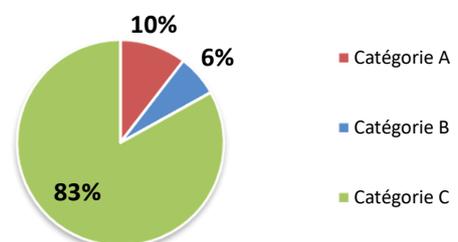
Pyramide des âges des agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents



Répartition des agents permanents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	29%		27%
Technique	36%	80%	39%
Culturelle	14%		13%
Sportive			
Médico-sociale	11%	20%	12%
Police	4%		4%
Incendie			
Animation	6%		5%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Adjoints techniques	29%
Adjoints administratifs	18%
ASEM	12%
Adjoints territoriaux du patrimoine	9%
Agents de maîtrise	6%

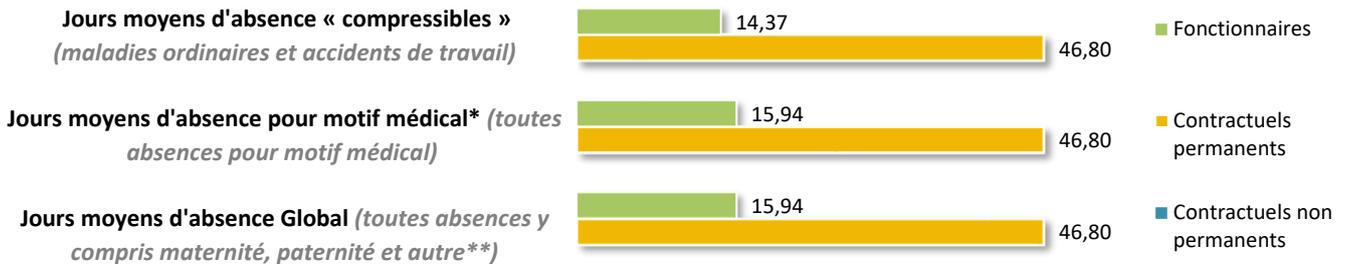
Données globales sur l'absentéisme

Taux d'absentéisme

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,94%	12,82%	4,51%	0,00%
Taux d'absentéisme médical* (toutes absences pour motif médical)	4,37%	12,82%	4,92%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	4,37%	12,82%	4,92%	0,00%

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Nombre moyen de jours d'absence par agent employé au 31 décembre 2022

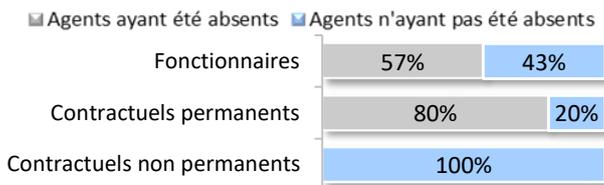


*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Zoom sur la maladie ordinaire

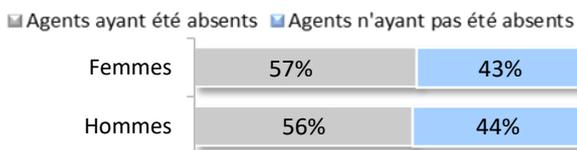
57 % des agents absents pour maladie ordinaire



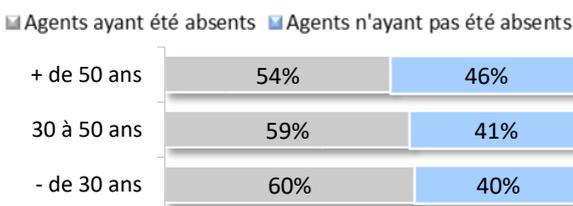
Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

- ⇒ Taux d'absentéisme* : **4,4 %**
- ⇒ Taux d'exposition** : **56,96 %**
- ⇒ Taux de fréquence*** : **211,39 %**
- ⇒ Gravité**** : en moyenne, **8 jours par arrêt**
- ⇒ **45 agents absents pour maladie ordinaire**
41 fonctionnaires, 4 contractuels permanents et aucun contractuel non permanent
- ⇒ **1 269 jours d'absence pour maladie ordinaire**

56 % d'hommes absents et 57 % de femmes absentes



60 % des agents de - de 30 ans absents au moins une fois pour maladie ordinaire



	Fonctionnaires	Contractuels permanents
Taux d'absentéisme*	3,94%	12,82%
Taux d'exposition**	56,94%	80,00%
Taux de fréquence***	206,94%	360,00%
Gravité****	6,9	13,0

- ⇒ **Le taux d'absentéisme* le plus élevé concerne les agents de plus de 60 ans, soit 12,81 %**
- ⇒ **Le taux d'exposition** le plus élevé concerne les agents de plus de 60 ans, soit 75 agents absents pour 100 agents**

* Nombre de jours d'absence x 100 / (Nombre d'agents 31/12/2022 x 365)

** Nombre d'agents absents *100 / Nombre total d'agents 31/12/2022

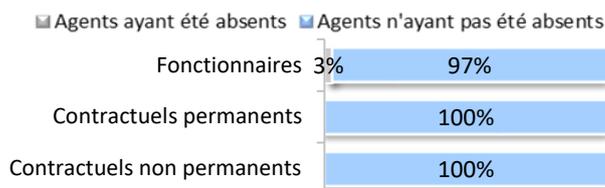
*** Nombre d'arrêts x 100 / Nombre total d'agents 31/12/2022

**** Nombre de jours d'absence / Nombre d'arrêts

Nota : Les graphiques ci-dessus concernent les agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

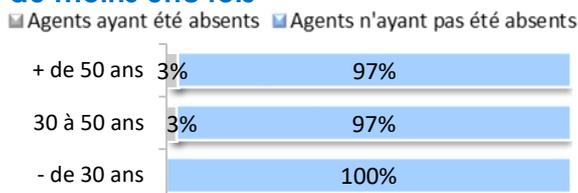
2,53 % des agents absents



3 % d'hommes absents et 2 % de femmes absentes



3 % des agents de + de 50 ans absents au moins une fois



Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

- ⇒ Taux d'absentéisme* : **0,39 %**
- ⇒ Taux d'exposition** : **2,53 %**
- ⇒ Taux de fréquence*** : **2,53 %**
- ⇒ Gravité**** : en moyenne, **57 jours par arrêt**
- ⇒ **2 agents absents**
2 fonctionnaires, aucun contractuel permanent et aucun contractuel non permanent
- ⇒ **113 jours d'absence**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme*	0,43%	0,00%	0,00%
Taux d'exposition**	2,78%	0,00%	0,00%
Taux de fréquence***	2,78%	0,00%	0,00%
Gravité****	56,5	-	-

⇒ Le taux d'absentéisme* le plus élevé concerne les agents de 30 ans à 39 ans, soit 1,69 %

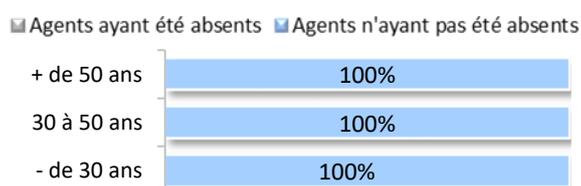
⇒ Le taux d'exposition** le plus élevé concerne les agents de 30 ans à 39 ans, soit 5,6 agents absents pour 100 agents

Zoom sur les accidents de service et de trajet

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

- ⇒ Taux d'absentéisme* : **0 %**
- ⇒ Taux d'exposition** : **0 %**
- ⇒ Taux de fréquence*** : **0 %**
- ⇒ Gravité**** : 0
- ⇒ **Aucun agent absent suite à un accident (service ou trajet)**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents
	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00%	0,00%	0,00%
	-	-	-



Nota : Les graphiques ci-dessus concernent les agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents

* Nombre de jours d'absence x 100 / (Nombre d'agents 31/12/2022 x 365)

** Nombre d'agents absents * 100 / Nombre total d'agents 31/12/2022

*** Nombre d'arrêts x 100 / Nombre total d'agents 31/12/2022

**** Nombre de jours d'absence / Nombre d'arrêts

Zoom sur les maladies professionnelles

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒ Taux d'absentéisme* :	0 %
⇒ Taux d'exposition** :	0 %
⇒ Taux de fréquence*** :	0 %
⇒ Gravité**** :	0
⇒ Aucun agent absent pour maladies professionnelles	

* Nombre de jours d'absence x 100 / (Nombre d'agents 31/12/2022 x 365)

** Nombre d'agents absents *100 / Nombre total d'agents 31/12/2022

*** Nombre d'arrêts x 100 / Nombre total d'agents 31/12/2022

**** Nombre de jours d'absence / Nombre d'arrêts

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

⇒ Taux d'absentéisme emplois permanents* :	0 %
⇒ Taux d'exposition emplois permanents** :	0 %

Agents permanents ou non :

- ⇒ Indice de durée**** : 0
- ⇒ **Aucun agent absent pour maternité ou paternité**

Zoom sur les absences pour "autres raisons" hors motif syndical ou de représentation

⇒ Taux d'absentéisme - emplois permanents* :	0 %
⇒ Taux d'exposition - emplois permanents** :	0 %

Agents permanents ou non :

- ⇒ Indice de durée : 0
- ⇒ **Aucun agent absent pour autres raisons**

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Précisions méthodologiques

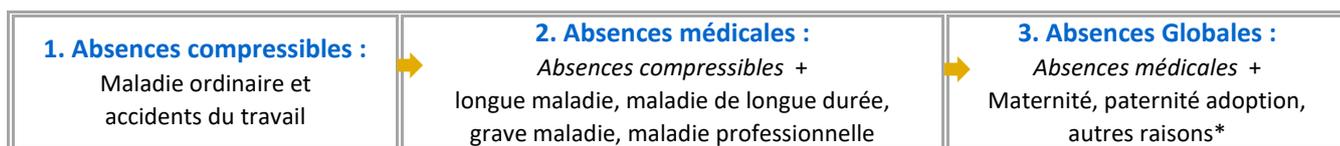
Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs.

De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution.

Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

3 « groupes d'absences » identifiés



N.B. Les journées d'absence sont décomptées en **jours calendaires** pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisées les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

Les indicateurs d'absence

Taux d'absentéisme :
$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{(\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365)} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème : Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts.

La règle des 365ème retient comme numérateur le **nombre total de jours calendaires d'absence**, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de **recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie** (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus **adaptée aux temps non complets**, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition :
$$\frac{\text{Nombre d'agents absents}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2022}} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence :
$$\frac{\text{Nombre d'arrêts}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2022}} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12/2022, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent.

Gravité :
$$\frac{\text{Nombre de jours d'absence calendaires}}{\text{Nombre d'arrêts}}$$

Note de lecture : Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Les précisions méthodologiques ont été réalisées par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion afin de fournir une grille de lecture commune et améliorer la compréhension des indicateurs d'absentéisme.



SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2022

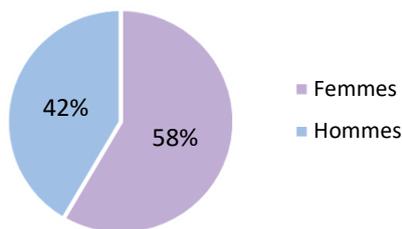
➔ COMMUNE DE SOULTZ HAUT-RHIN

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité.

— Conditions générales d'emploi

➔ Au 31 décembre 2022, la collectivité employait 45 femmes et 32 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

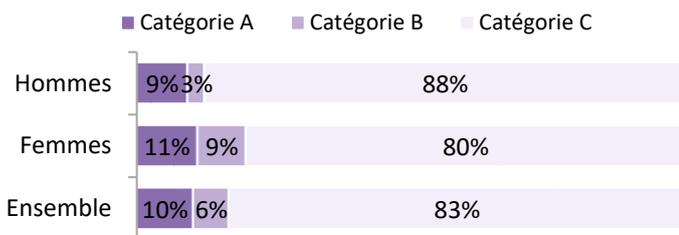


La collectivité emploie 1 agent sur emploi fonctionnel qui est une femme

› Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 26,7 fonctionnaires hommes
- 36,8 fonctionnaires femmes
- 3,4 contractuels hommes
- 4,2 contractuelles femmes

➔ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :

Catégorie A	63%
Catégorie B	80%
Catégorie C	56%

➔ 4 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 9 % des hommes

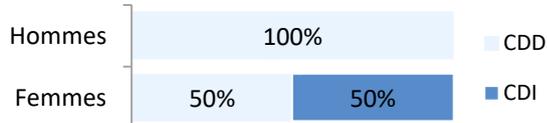


▶ 60 % des fonctionnaires sont des femmes et 40 % des hommes

▶ 2 contractuels permanents sont des femmes et 3 sont des hommes

➔ 50 % des femmes contractuelles sont en CDI contre aucun homme

Au total, 1 agent en CDI sur 5 agents contractuels, soit 20 %



➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	81%	19%
Technique	23%	77%
Culturelle	80%	20%
Sportive	-	-
Médico-sociale	100%	-
Police	67%	33%
Incendie	-	-
Animation	50%	50%

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité

➔ **Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des asem**

ASEM	100%
Adjointes territoriales du patrimoine	86%
Adjointes administratifs	79%

➔ **Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des agents de maîtrise**

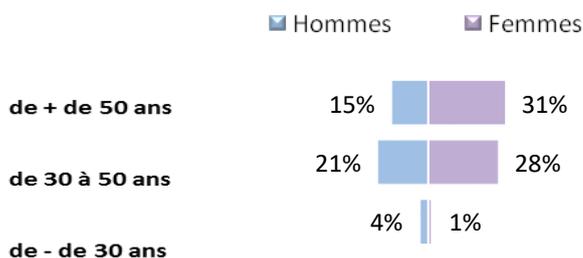
Agents de maîtrise	100%
Adjointes techniques	73%

**Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte*

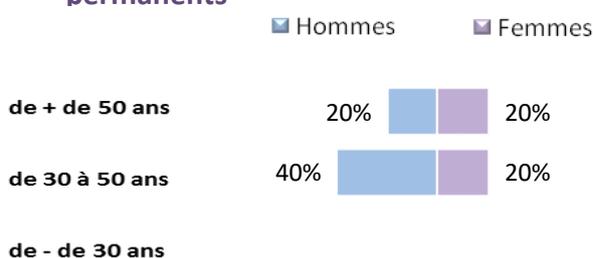
➔ **Âge moyen des agents sur emploi permanent**

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	48,78	47,50	48,72
Hommes	45,26	42,50	45,00

➔ **Pyramide des âges des fonctionnaires**



➔ **Pyramide des âges des contractuels permanents**

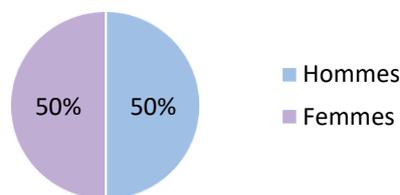


➔ **Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2022***

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	46%
Emplois aidés	-
Apprentis	-

** ayant travaillé dans la collectivité entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021*

Répartition globale des emplois non permanents par genre



— **Évolution de carrière et titularisation**

➔ **Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel**

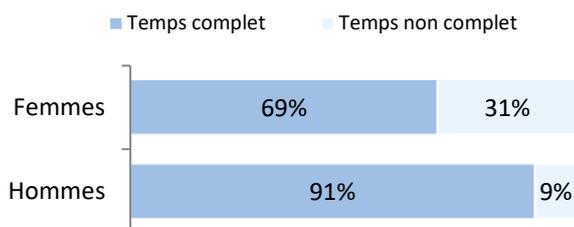
➔ **Aucun lauréat d'un examen professionnel**

➔ **Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité**

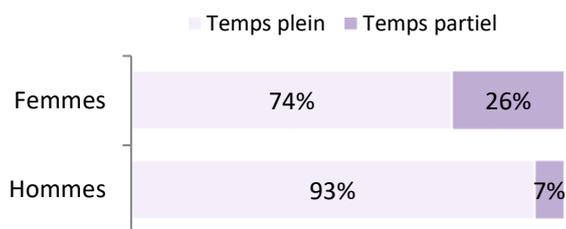
▶ Pour rappel, 60% des fonctionnaires sont des femmes

Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

➔ Répartition des emplois à temps complet ou non complet



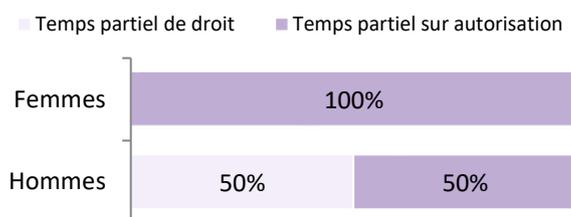
➔ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



➔ La collectivité dispose d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

➔ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



Conditions de travail et congés

➔ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,32%	6,19%
Ensemble : 4,51%		
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	3,33%	7,14%
Ensemble : 4,92%		
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	3,33%	7,14%
Ensemble : 4,92%		

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

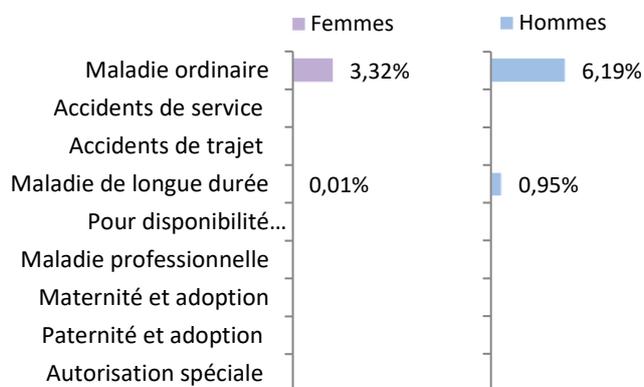
➔ Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2022

- ▶ En moyenne, 12,2 jours d'absence pour tout motif médical* en 2022 pour chaque femme présente dans la collectivité
- ▶ En moyenne, 26,1 jours d'absence pour tout motif médical* en 2022 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Taux d'absentéisme



➔ Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

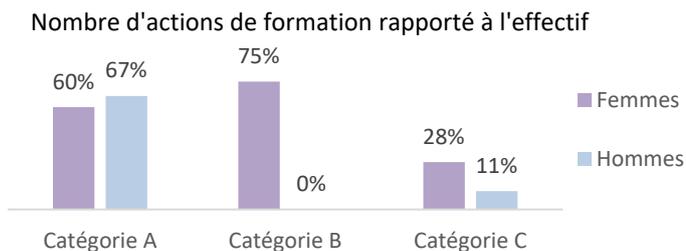
- ▶ Aucun congé maternité ou adoption en 2022
- ▶ Aucun congé paternité ou adoption en 2022

➔ Aucun accident du travail déclaré en 2022

Formation

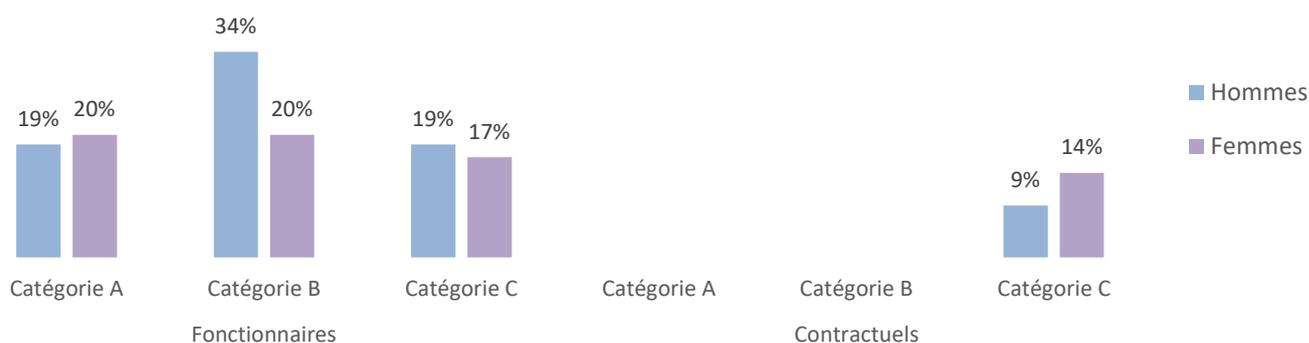
➔ 21 départs en formation concernant des agents permanents

➔ Aucun départ en formation pour les agents non permanents en 2022

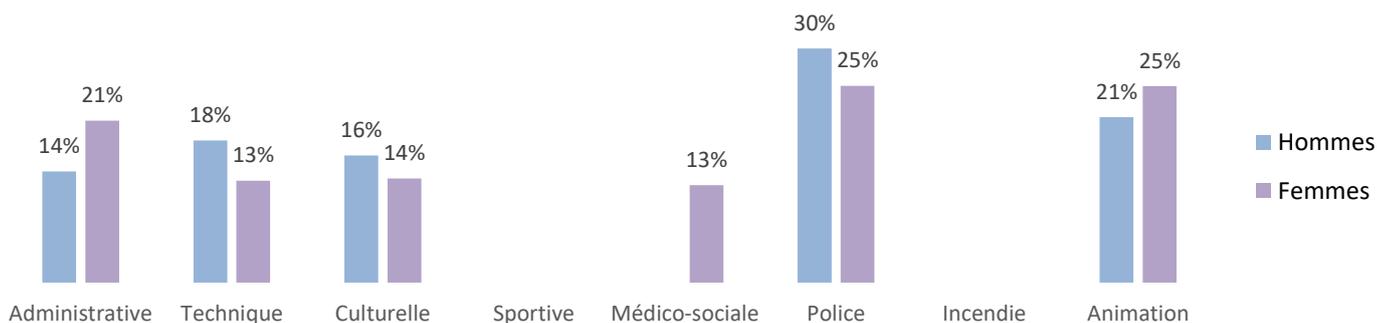


Rémunérations (agents permanents)

➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



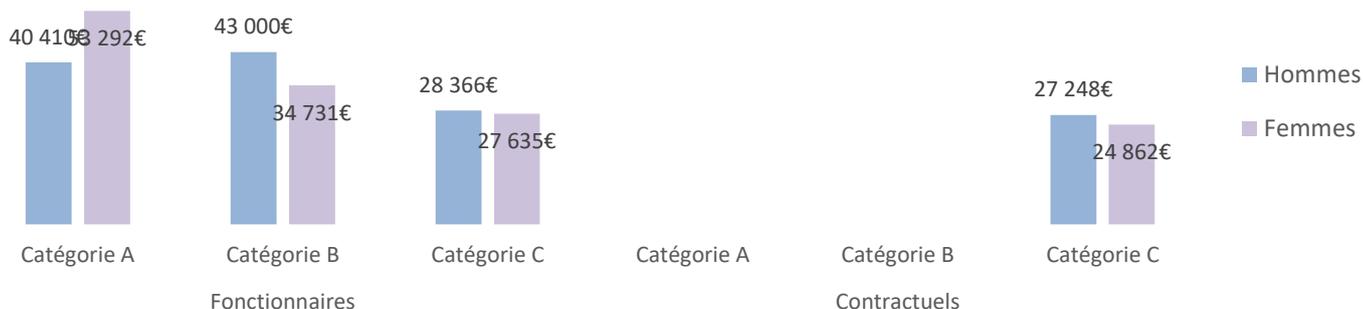
➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



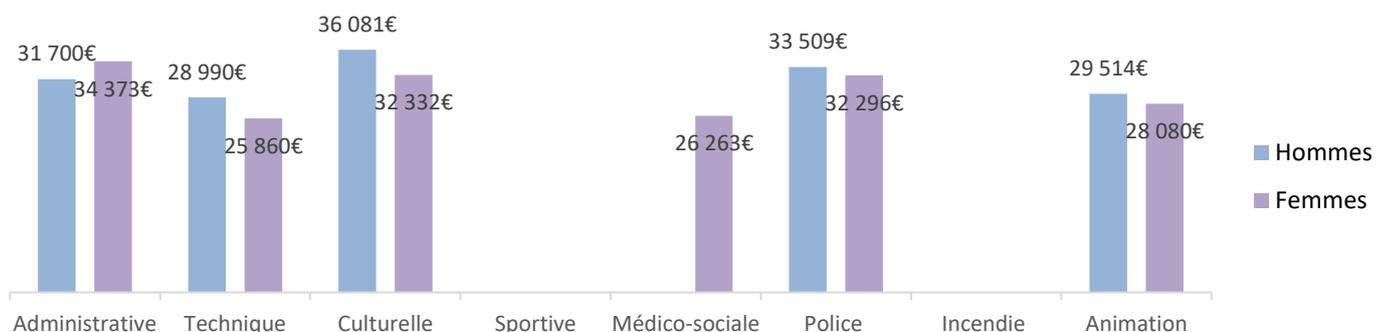
➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	14%	27%		22%	14%	18%
Technique	24%		34%	17%	17%	12%
Culturelle	17%	8%			14%	16%
Sportive						
Médico-sociale						13%
Police					30%	25%
Incendie						
Animation					21%	25%

➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut**



➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière**



➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière**

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	36 242 €	55 147 €	-	34 975 €	30 128 €	28 556 €
Technique	42 340 €	-	43 000 €	34 033 €	27 613 €	24 398 €
Culturelle	42 272 €	50 095 €	-	-	25 219 €	27 300 €
Sportive	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	26 263 €	-	-
Police	-	-	-	-	33 509 €	32 296 €
Incendie	-	-	-	-	-	-
Animation	-	-	-	-	29 514 €	28 080 €

— **Acte de violence ou de harcèlement**

➔ **Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ **Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ **Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ **Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

Du diagnostic à l'action

Réaliser son plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes au sein de la FPT grâce à l'outil « Actions Égalité Pro » (AEP)

Le premier outil d'évaluation de l'égalité professionnelle a été créé par l'Observatoire de l'Emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec les CIG franciliens et le Centre Hubertine Auclert.

Une auto-évaluation simplifiée et des recommandations personnalisées permettront aux collectivités de toutes tailles de diagnostiquer leurs besoins et leurs priorités et d'élaborer leur plan d'actions pour l'égalité professionnelle, rendu obligatoire depuis 2019.

Le baromètre de l'égalité professionnelle comprend 12 indicateurs portant sur les rémunérations, l'égal accès aux emplois, l'articulation des temps de vie et la prévention des discriminations et des violences. Il est directement relié au RSU et génère une note sur 100 permettant à l'employeur public d'évaluer ses points forts et ses marges de progression.

L'outil « Actions Égalité Pro » (AEP) propose également des actions à sélectionner pour élaborer un plan d'actions personnalisé.

Accès à toutes les ressources liées à l'outil Actions Égalité Pro (AEP) :



Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport Social Unique.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX 2022

→ COMMUNE DE SOULTZ HAUT-RHIN

L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Cette synthèse reprend les principaux indicateurs quantitatifs relatifs aux RPS préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique* et présents dans le Rapport Social Unique 2022. Les 4 indicateurs obligatoires et suivis au niveau national sont présentés en dernière page.

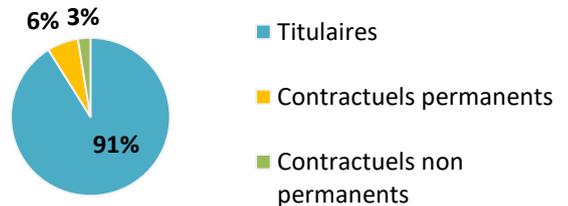
*DGAFP, Livret 5 : Indicateurs des risques psychosociaux

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs pour l'année 2022. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité.

— Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2022

→ Typologie des agents

	Effectif
Titulaires	72
Contractuels permanents	5
Ensemble des agents permanents	77
Contractuels non permanents	2
Ensemble des agents	79



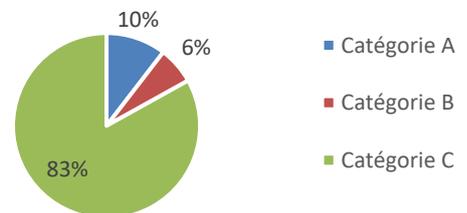
→ 72,8 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022

- > 63,5 fonctionnaires
- > 7,6 contractuels permanents
- > 1,6 contractuel non permanent

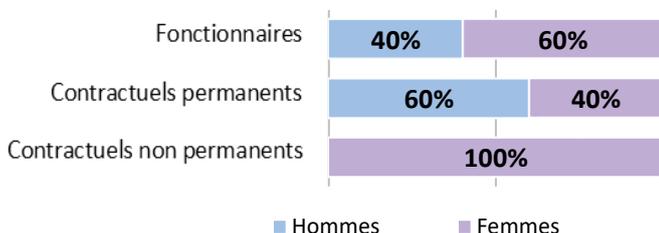
→ Répartition des agents selon la filière (agents sur emploi permanent)

Filière	Fonctionnaires	Contractuel	Tous
Administrative	29%		27%
Technique	36%	80%	39%
Culturelle	14%		13%
Sportive			
Médico-sociale	11%	20%	12%
Police	4%		4%
Incendie			
Animation	6%		5%
Total	100%	100%	100%

→ Répartition par catégorie



→ Répartition par genre et selon le statut au sein de la collectivité



→ Les principaux cadres d'emplois dans la collectivité (agents sur emploi permanent)

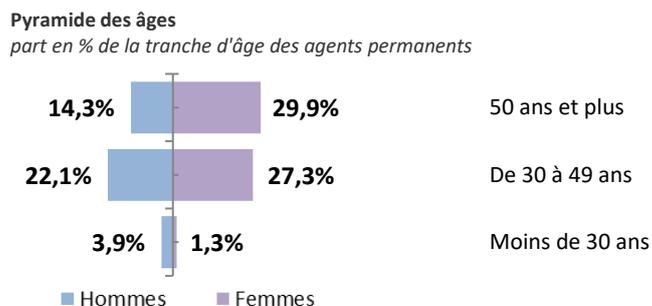
Adjoints techniques	29%
Adjoints administratifs	18%
ASEM	12%
Adjoints territoriaux du patrimoine	9%
Agents de maîtrise	6%

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	47,36 ans
Contractuels permanents	44,5 ans
Ensemble - agents permanents	47,18 ans

➔ Pyramide des âges des agents permanents



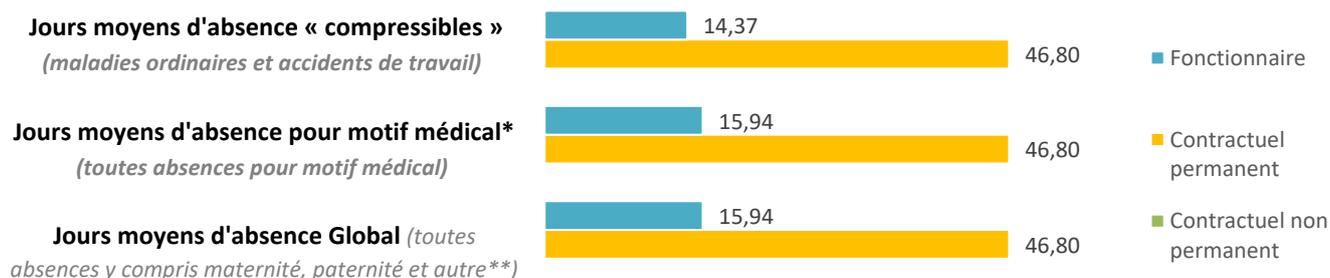
Absence

➔ Taux d'absentéisme des agents de la collectivité selon le statut

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,94%	12,82%	4,51%	0,00%
Taux d'absentéisme médical* (toutes absences pour motif médical)	4,37%	12,82%	4,92%	0,00%
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	4,37%	12,82%	4,92%	0,00%

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12/2022



*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle
**Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels...
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Heures supplémentaires et complémentaires

➔ La collectivité est concernée par les heures supplémentaires et complémentaires

Les principaux cadres d'emplois concernés	Nombre moyen d'heures supplémentaires et complémentaires*
ASEM	36,4
Agents de police municipale	28,0
Adjoints administratifs	26,1

*Nombre moyen d'heures sup. et compl. réalisées et rémunérées sur l'année

Télétravail

➔ La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

2 agents ont demandé à bénéficier du télétravail

Aucun agent n'exerce sa fonction dans le cadre du télétravail

Mouvements de personnel

➔ Variation des effectifs entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022

Emplois permanents		Variation	
Effectif physique théorique au 31/12/2021*	Effectif physique au 31/12/2022		
73 agents	77 agents	Nombre de titulaires	↗ 10,8%
		Nombre de contractuels sur emploi permanent	↘ -37,5%
		Ensemble des agents sur emploi permanent	↗ 5,5%

* Ne sont pas pris en compte : réintégrations, mises à disposition, disponibilité, congés parentaux, décharges de service - mandats syndicaux et congés formation

➔ Le taux de rotation s'élève à 10,7 %

Accidents de travail et maladies professionnelles

➔ Aucun accident de travail

* taux de fréquence = nombre d'accidents de travail/effectif total

	Nombre
Accidents de service	0
Accidents de trajet	0
Maladies professionnelles	0
ATI** au cours de l'année	0

**Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année

➔ Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail***

% d'accidents / total des accidents

	%

***Les accidents de travail comprennent les accidents de service et de trajet

Documents et démarches de prévention

⇒ La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2015

⇒ La collectivité ne dispose pas d'un plan de prévention des risques psychosociaux

⇒ La collectivité ne s'est pas engagée dans d'autres démarches de prévention

⇒ La collectivité n'a pas mis en place une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques

⇒ La collectivité dispose d'un registre de santé et de sécurité au travail

⇒ Au sein de la collectivité, le nombre de visite sur demande auprès du médecin de prévention est de 5,2 pour 100 agents

Dépenses, Formations liées à la prévention

⇒ en 2022, il n'y a pas eu de jours de formation* liés la prévention

*Ces journées concernent : formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention, formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, formation dans le cadre des habilitations.

⇒ en 2022, les dépenses* en matière de prévention s'élèvent à 4 394 €

*Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité ou dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Ne sont pas reprises les dépenses de formation liées à la prévention notamment celles dans le cadre d'habilitations.

Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

➔ En 2022, aucun accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

— Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

	2022
Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2022	0
Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0
	2022
Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle	0
Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle	0

— Nombre de signalements

➔ Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles)	
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0

➔ Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral	
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0

➔ Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel	
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0

➔ Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes	
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0

— Droits sociaux

➔ La collectivité dispose de son propre Comité Social Territorial

⇒ 2 réunions du Comité Social Territorial

➔ Nombre de jours de grève

	2022
- sur mot d'ordre national	0
- sur mot d'ordre local	0
- non précisé, autres	0
Total	0

Zoom sur les 4 indicateurs suivis au niveau national par le Conseil commun de la Fonction Publique Année 2022

➔ Taux de rotation des agents (1)

(1) Formule du taux rotation: ((somme du nombre d'arrivées et du nombre de départs d'agents au cours de l'année)/2)/effectif des agents permanents moyen de l'année n

Le taux de rotation s'élève à 10,7 %

➔ Taux de visite sur demande au médecin de prévention

Au sein de la collectivité, le nombre de visite sur demande auprès du médecin de prévention est de 5,2 pour 100 agents permanents

➔ Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles)

Nombre d'actes de violences physiques

Émanant du personnel avec arrêt de travail	0
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0

➔ Absentéisme pour raisons de santé (2)

(2) Formule de calcul: nombre de jours d'arrêts pour maladie/nombre total d'agents permanents

Nombre moyen de jours d'arrêt

Congés pour maladie ordinaire	16,5
Congés pour longue maladie et congés longue durée	1,5
Congés pour accidents du travail	0,0
Congés pour maladie professionnelle	0,0
Ensemble absentéisme pour raisons de santé	17,9

L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion. Il reprend les principaux indicateurs relatifs aux risques psychosociaux présents dans le Rapport Social Unique 2021.



SYNTHÈSE DES INDICATEURS SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL 2022

→ COMMUNE DE SOULTZ HAUT-RHIN

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail (RASSCT) au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité.

Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2022

→ 79 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 72 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 2 contractuels non permanents



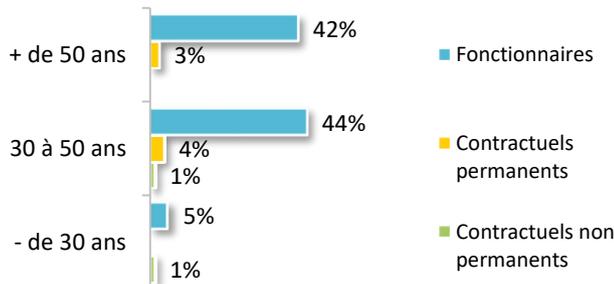
→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	47,36 ans
Contractuels permanents	44,5 ans
Ensemble	47,18 ans
Contractuels non permanents	35 ans

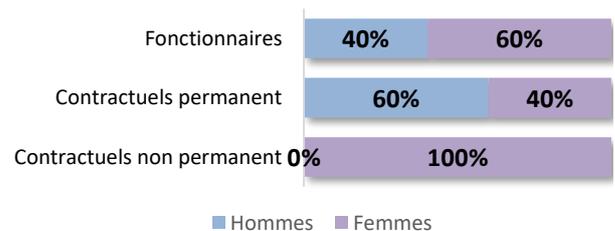
→ 72,8 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022

- > 63,5 fonctionnaires
- > 7,6 contractuels permanents
- > 1,6 contractuel non permanent

Pyramide des âges des agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents



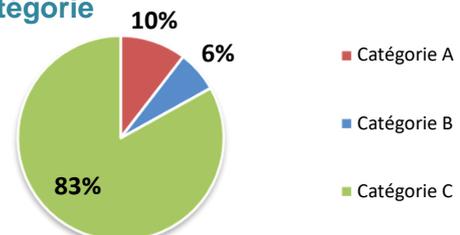
→ Répartition par genre et par statut



→ Répartition des emplois permanents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	29%		27%
Technique	36%	80%	39%
Culturelle	14%		13%
Sportive			
Médico-sociale	11%	20%	12%
Police	4%		4%
Incendie			
Animation	6%		5%
Total	100%	100%	100%

→ Répartition des agents permanents par catégorie



→ Les principaux cadres d'emplois des agents permanents

Adjoints techniques	29%
Adjoints administratifs	18%
ASEM	12%
Adjoints territoriaux du patrimoine	9%
Agents de maîtrise	6%

— Les accidents de service

⇒ Aucun accident de service constaté dans la collectivité

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒ Taux d'absentéisme ¹ :	0,00 %
⇒ Taux d'exposition ² :	0 %
⇒ Taux de fréquence ³ :	0 %
⇒ Indice de fréquence ⁴ :	0
⇒ Gravité ⁵ :	Aucun arrêt
⇒ Taux de gravité ⁶ :	0 ‰

— Les accidents de trajet

⇒ Aucun accident de trajet constaté dans la collectivité.

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒ Taux d'absentéisme ¹ :	0 %
⇒ Taux d'exposition ² :	0 %
⇒ Taux de fréquence ³ :	0 %
⇒ Indice de fréquence ⁴ :	0
⇒ Gravité ⁵ :	Aucun arrêt
⇒ Taux de gravité ⁶ :	0 ‰

¹ Nombre de jours d'arrêt x 100 / (Nombre total d'agents 31/12/2021 x 365)

² Nombre d'agents absents *100 / Nombre total d'agents 31/12/2021

³ Nombre d'arrêt *100 / Nombre total d'agents au 31/12/2021

⁴ Nombre d'accidents x 10³ / Nombre d'heures payées / 1820

⁵ Nombre de jours d'arrêt / Nombre d'arrêts

⁶ Nombre de jours d'arrêt *10³ / Nombre total d'heures payées

— Les maladies professionnelles

⇒ Aucune maladie professionnelle constatée dans la collectivité

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒ Taux d'absentéisme ¹ :	0,00 %
⇒ Taux d'exposition ² :	0 %
⇒ Taux de fréquence ³ :	0 %
⇒ Gravité ⁴ :	Aucun arrêt

1 Nombre de jours d'arrêt x 100 / (Nombre total d'agents 31/12/2021 x 365)

*2 Nombre d'agents absents *100 / Nombre total d'agents 31/12/2021*

*3 Nombre d'arrêt *100 / Nombre total d'agents au 31/12/2021*

4 Nombre d'accidents x 10³ / Nombre d'heures payées / 1820

— Inaptitudes

➔ Aucune demande de reclassement au cours de l'année 2022

➔ Aucune décision liée à une inaptitude prise au cours de l'année 2022

- ⇒ Aucun reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ Aucun reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs
- ⇒ Aucune retraite pour invalidité
- ⇒ Aucun licenciement pour inaptitude physique
- ⇒ Aucune décision d'inaptitude définitive (avis du comité médical ou de la commission de réforme)
- ⇒ Aucune décision d'accord de temps partiel thérapeutique
- ⇒ Aucune décision d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail
- ⇒ Aucune mise en disponibilité d'office pour raisons médicales

— Agents affectés à la prévention

- ⇒ Un assistant ou conseiller de prévention (ex-agent chargé de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)
- ⇒ Aucun agent chargé des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI)
- ⇒ Aucune autre personne affectée à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)
- ⇒ Aucun médecin de prévention
- ⇒ Aucun infirmier des services de prévention

— Actions liées à la prévention

➔ Au moins une action liée à la prévention a été réalisée

Aucune formation liée à la prévention n'a eu lieu

	Montant en euros	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	0	0 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité	0 €	0	0 €
Formation dans le cadre des habilitations	0 €	0	0 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité	951 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail	3 443 €		

— Documents et démarches de prévention

- ⇒ La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels créé en 2015 et mis à jour en 2015
- ⇒ La collectivité ne dispose pas de plan de prévention des risques psychosociaux
- ⇒ La collectivité n'a pas mis en place de démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)
- ⇒ La collectivité n'a pas mis en place d'autre démarche de prévention des risques
- ⇒ La collectivité n'a pas mis en place de démarche de prévention des risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR)
- ⇒ La collectivité dispose d'un registre de santé et de sécurité au travail

— Réunions statutaires

➔ La collectivité dispose de son propre Comité Social Territorial

- ⇒ 2 réunions du Comité Social Territorial

— Précisions

➔ Méthodologie

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT) présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Précisions méthodologiques

➔ Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

Réduire les risques professionnels représente un enjeu majeur pour les employeurs publics territoriaux en termes de réduction de l'absentéisme, de reclassement professionnel ou encore de pénibilité.

Afin de mieux prévenir ces risques, connaître précisément les accidents du travail, de service, de trajet et les maladies professionnelles semble nécessaire.

Les données issues du rapport Social Unique permettent d'établir un premier bilan de cette thématique et une présentation synthétique. Des indicateurs tels que la filière, l'âge, la gravité, la fréquence et l'exposition apportent un éclairage indispensable pour mieux agir.

Cette synthèse permet ainsi de mesurer l'évolution des risques professionnels et d'alimenter les politiques en faveur de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la prévention des risques professionnels.

N.B. : En vertu de l'article 49 du décret du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, un rapport sur l'évolution des risques professionnels doit être établi chaque année par l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

➔ Les indicateurs d'absence

$$\text{Taux d'absentéisme : } \frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème :

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts.

La règle des 365ème retient comme numérateur le **nombre total de jours calendaires d'absence**, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés lors dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés.

La règle des 365ème présente aussi l'avantage de **recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie** (nombre de jours calendaires).

De plus, cette formule de calcul est plus **adaptée aux temps non complet**, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complet.

$$\text{Taux d'exposition : } \frac{\text{Nombre d'agents absents}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2022}} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Note de lecture : Si le taux de fréquence est de 8 %, cela signifie qu'en moyenne pour 100 agents, la collectivité a enregistré 8 arrêts sur l'année.

$$\text{Taux de fréquence : } \frac{\text{Nombre d'arrêts}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2022}} \times 100$$

$$\text{Indice de fréquence : } \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{(\text{Nombre d'heures payées} / 1820)} \times 1000$$

Note de lecture : Si l'indice de fréquence est de 80, cela signifie que pour un effectif moyen de 1000 agents, la collectivité a enregistré 80 accidents avec arrêt sur l'année.

Note de lecture : Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

$$\text{Gravité : } \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre d'arrêts}}$$

$$\text{Taux de gravité : } \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre total d'heures payées}} \times 1000$$

Note de lecture : Si le taux de gravité est de 8, cela signifie qu'en moyenne pour 1 000 heures travaillées, la collectivité a enregistré 8 jours d'arrêt sur l'année.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte et le statut et le profil des agents (âge, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

N.B. Pour la partie sur les maladies professionnelles sont inclus dans le calcul du nombre de maladies et du nombre de jours d'arrêt, ceux dus à des MP reconnues dans l'année ainsi que ceux dus à des MP reconnues dans les années antérieures (reliquats)

Les précisions méthodologiques ont été réalisées par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion afin de fournir une grille de lecture commune et améliorer la compréhension ainsi que la comparaison des indicateurs d'absentéisme.



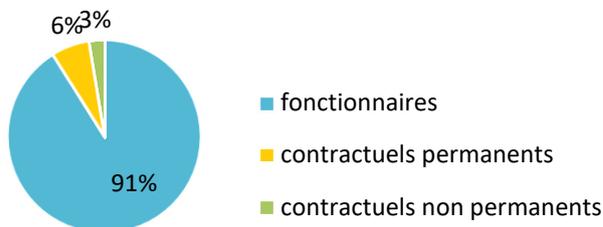
COMMUNE DE SOULTZ HAUT-RHIN

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Effectifs

➔ 79 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 72 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 2 contractuels non permanents



➔ 1 contractuel permanent en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

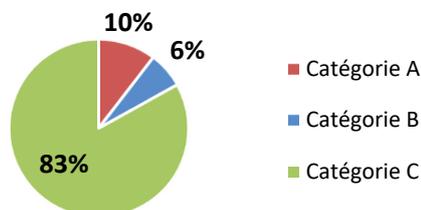
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

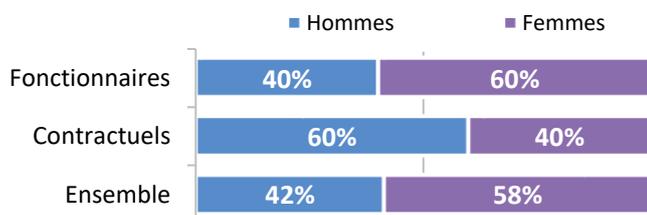
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%		27%
Technique	36%	80%	39%
Culturelle	14%		13%
Sportive			
Médico-sociale	11%	20%	12%
Police	4%		4%
Incendie			
Animation	6%		5%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

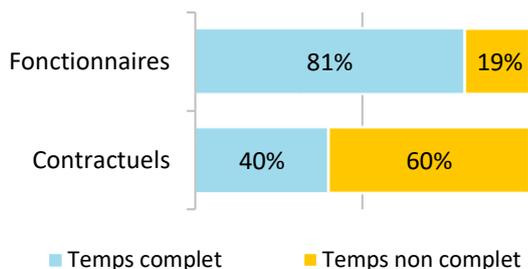


➔ Les principaux cadres d'emplois

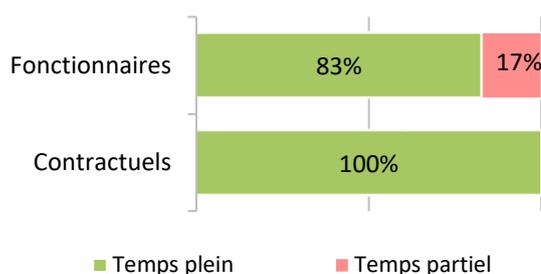
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	29%
Adjoints administratifs	18%
ATSEM	12%
Adjoints du patrimoine	9%
Agents de maîtrise	6%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	100%	100%
Technique	19%	50%
Culturelle	10%	

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

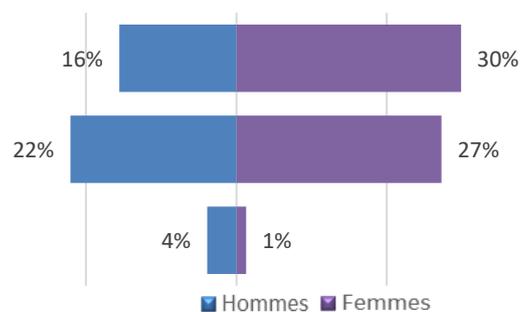
7% des hommes à temps partiel
26% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,36	de 50 ans et +
Contractuels permanents	44,50	
Ensemble des permanents	47,18	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	35,00	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 72,76 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 63,49 fonctionnaires
- > 7,64 contractuels permanents
- > 1,63 contractuel non permanent

132 423 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	7,43 ETPR
Catégorie B	4,86 ETPR
Catégorie C	58,84 ETPR

Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > Un agent en disponibilité

Mouvements

- ➔ En 2022, 10 arrivées d'agents permanents et 6 départs

4 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 ¹	Effectif physique au 31/12/2022
73 agents	77 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	↗	10,8%
Contractuels	↘	-37,5%
Ensemble	↗	5,5%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	50%
Mise en disponibilité	17%
Fin de détachement	17%
Décès	17%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	40%
Remplacements (contractuels)	40%
Voie de concours, sélection professionnelle	10%
Voie de détachement	10%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 35 avancements d'échelon et 10 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 48,72 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 554 915 €	Charges de personnel*	3 193 523 €	➔	Soit 48,72 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 165 238 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	389 831 €	35 904 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	19 889 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	29 187 €	
Supplément familial de traitement :	10 760 €	
Indemnité de résidence :	0 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	50 584 €		34 975 €		29 065 €	s
Technique		s	38 517 €		26 918 €	26 855 €
Culturelle	47 154 €				27 116 €	
Sportive						
Médico-sociale					27 293 €	s
Police					32 796 €	
Incendie						
Animation					28 894 €	s
Toutes filières	48 246 €		36 433 €		27 961 €	25 930 €

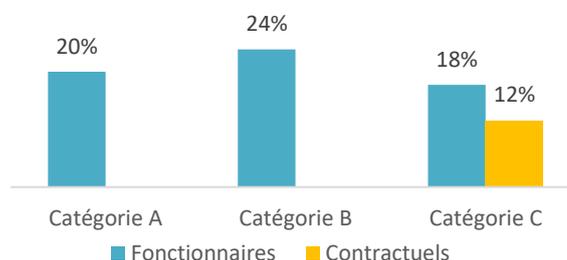
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	18,65%
Contractuels sur emplois permanents	11,56%
Ensemble	18,00%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 1098 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ 146 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Absences

➔ En moyenne, 15,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 46,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,94%	12,82%	4,51%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,37%	12,82%	4,92%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,37%	12,82%	4,92%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 58,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ Aucun accident du travail déclaré en 2022

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

8 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 88 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 88 % sont en catégorie C*
- ⇒ 5 553 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 4 394 €

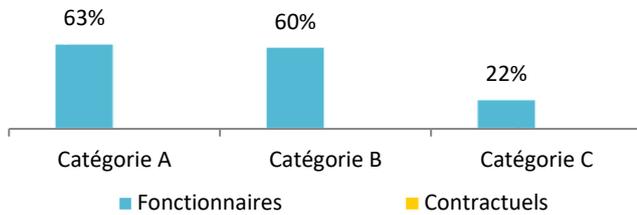
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2015

Formation

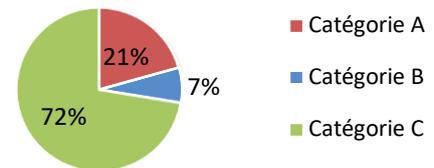
➔ En 2022, 27,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



➔ 58 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 22 976 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	75 %
Frais de déplacement	0 %
Autres organismes	25 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 0,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	88%
Autres organismes	12%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	19 625 €	5 847 €
Montant moyen par bénéficiaire	418 €	172 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2022

➔ Comité Technique Territorial

2 réunions en 2022 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2023

Version 1

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Propriétaire vendeur	vendeur : résidant ou en location	nouveau propriétaire	Date de la décision
IA 068 315 23 B0103	05/10/2023	10 rue Louis Pasteur	M. Jean-Yves ERHART et Mme Laurence TUGLER	en location	SCI EG IMMO	18/10/2023
		Section 03 n° 117				
IA 068 315 23 B0104	06/10/2023	62 rue Jean Jaurès	M. SCHWALLER Bernard, Mme SCHWALLER Anne-Marie et Mme SCHWALLER Nathalie	en location	M. EMIRO Anthony	18/10/2023
		Section 01 n° 264				
IA 068 315 23 B0105	10/10/2023	8 rue des Potiers	SCI CASSIOPE rep par M. Didier SORG	en location	CDG REALESTATE	19/10/2023
		Section 02 n° 156				
IA 068 315 23 B0106	12/10/2023	3 rue du Freundstein	M. LO PRETI Dominique	résidant	M. et Mme LO PRETI Gaetano	19/10/2023
		Section 15 n° 228				
IA 068 315 23 B0107	17/10/2023	7 rue du Chemin Noir	LIDL	en location	AXIS REKEL	19/10/2023
		Section 11 n° 173 et n° 208				
IA 068 315 23 B0108	20/10/2023	12 avenue Charles de Gaulle	M. HEDRICH Jérémy	sans occupant	M. CESARI Lionel	31/10/2023
		Section 01 n° 174				
IA 068 315 23 B0109	23/10/2023	37 rue Jean Jaurès	Mme HAUSMANN Delphine	sans occupant	M. REIFF Antoine	31/10/2023
		Section 01 n° 167				